

*République Algérienne Démocratique Et Populaire*  
*Ministère De L'enseignement Supérieur Et De La Recherche Scientifique*  
*Universitaire Mouloud Mammeri De Tizi -Ouzou*  
*Facultés Des Sciences Economiques, Commerciales Et Des Sciences De Gestion*  
*Département Des Sciences Financières et Comptabilité*



# Mémoire de fin d'étude

*En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité*  
*Option : Finance et banque*

## **Thème**

***La gestion des risques de crédit bancaire,  
Cas : Agence 581 BNA Tizi-Ouzou***

**Réalisé par :**

- *M<sup>elle</sup> : HALICHE Ryma*
- *M<sup>elle</sup> : MELLAH Hayet*

**Dirigé Par :**

- *M<sup>me</sup> : HADJI Soumya*

**Membre du jury :**

- *Président : M<sup>me</sup> CHERIEF Wahida, MCB à l'UMMTO*
- *Examineur : M<sup>me</sup> KARAOUI Ahlem, MCB à l'UMMTO*
- *Rapporteur : M<sup>me</sup> HADJI Soumya, MCA à l'UMMTO*

**Année universitaire :**

**2022-2023**

## *Remerciements*

Le plus grand merci à Dieu, le tout-puissant,  
de nous avoir donné le courage, la volonté et  
la patience tout au long de notre travail,  
Nous tenons à présenter nos remerciements à  
notre promotrice, M<sup>me</sup> **HADJI Soumya** pour  
son précieux soutien.

Nous remercierons également les membres du  
jury pour avoir accepté d'évaluer notre  
travail,

Pour la même occasion, nous remercierons le  
Directeur de la BNA de nous avoir acceptées  
au sein de l'agence principale BNA de TIZI-  
OUZOU et pour l'intérêt qu'il nous a porté  
tout au long de ce stage.

Une immense gratitude à l'ensemble du  
personnel de l'agence principale BNA de  
TIZI-OUZOU, pour leur accueil et leurs  
conseils.

Nous remercions M<sup>me</sup> **BOUALLECHE**  
**Nassima**, notre encadreur de stage pour son  
aide et ses précieux conseils.

Un remerciement spécial à nos familles.

En fin, nous désirons manifester notre  
profonde reconnaissance à l'ensemble des  
enseignants du département des SCIENCES  
DE GESTION de l'université Mouloud  
Mammeri de Tizi-Ouzou.



*Mellah Hayet*

*Et*

*Haliche Ryma*

# Dédicace

Du profond de mon cœur, et avec une grande émotion, je dédie ce modeste travail à toutes les personnes dont le poids des mots ne saurait exprimer ma gratitude,

À mes **chers parents** qui m'ont soutenu et encouragé durant toutes ces années d'études, qu'ils trouvent ici le témoignage de mon amour et de ma profonde reconnaissance

À ma grand-mère **Djouher** à qui je souhaite un prompt rétablissement

À toutes ma famille, mes tantes, mes oncles, mes cousins et cousines, particulièrement

A mon oncle **Tayeb**

A ma meilleure amie **Ryma** avec qui j'ai partagé ce travail

À tous mes amis sans exception

Aux amours de ma vie **Sultan, Juliette et Oréo**

À Mr **BOUACEM Mohamed** et A tous le club d'athlétisme de DBK

À tous ceux qui m'aiment

À tous ceux que j'aime

**Hayet Mellah**

# Dédicace

Avec la grâce de Dieu, j'ai accompli la réalisation de ce modeste travail, et je tiens à le dédier chaleureusement à ceux qui ont joué un rôle essentiel dans mon cheminement académique.

## **À mes parents,**

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude envers vous pour avoir été mes plus grands soutiens tout au long de mon parcours académique. Votre amour inconditionnel, vos encouragements constants et votre foi en moi ont été les fondations sur lesquelles j'ai pu bâtir ce mémoire.

## **À mon frère bien-aimé, Wassim,**

Tu as toujours été bien plus qu'un frère pour moi. Tu as été mon ami, mon confident et mon modèle. Ta présence m'a apporté la motivation nécessaire pour poursuivre mes études avec détermination.

## **À mon oncle, Farid Cherifi,**

Ton influence positive sur ma vie académique ne peut être sous-estimée. Ta sagesse, tes conseils avisés et ta perspicacité m'ont aidé à naviguer dans les défis de l'apprentissage.

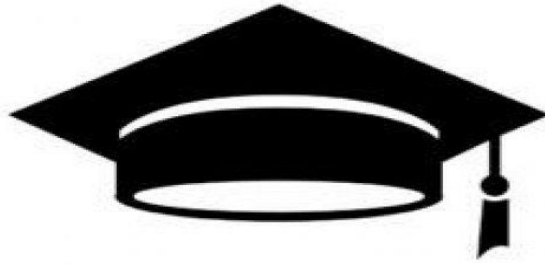
## **À ma binôme et meilleur amie Hayet et à ma cher amie, Ouardia,**

Vous avez été bien plus que des amis, vous avez été ma deuxième famille pendant cette période. Les moments d'échange, de débat et de soutien que nous avons partagés ont enrichi mon expérience académique. Votre amitié a été une source d'inspiration constante.

En dédiant ce mémoire à chacun d'entre vous, je veux exprimer combien vous avez été précieux pour moi. Votre amour, votre soutien et votre amitié ont fait de cette réalisation une réalité.

Avec toute ma reconnaissance et mon affection sincère,

**Ryma HALICHE**



***LISTE DES  
ABREVIATIONS***

# Liste Des Abréviations

- BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
- BFR : Besoin de Fond de Roulement
- BNA : Banque National d'Algérie
- C.R.E.M : Centrale des Risques Entreprises et Ménages
- CCC : Comité Central de Crédit
- CCP : Chambre de Compensation des Produit dérivés
- CLT : Crédit à Long Terme
- CMT : Crédit à Moyen Terme
- CNL : Caisse National du Logement
- COFACE : Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
- CRC : Comité Régional de Crédit
- D.C : Département Crédit
- D.C : Direction De Comptabilité
- D.C.P.S : Direction Du Crédit Participatif Et Spécifique
- D.D.E.P : Direction De Développement Etude Du Projet
- D.D.P.I : la Direction du Développement du Patrimoine Immobilier
- D.E.J.C : Direction d'Exploitation Juridique et Contentieux
- D.E.J.S : Direction Des Etudes Juridiques Et Du Contentieux
- D.E.R : Direction Encadrement du Réseau
- D.F : Direction de la Formation
- D.G.A.B : Département de la Gestion Administratif et du Budget
- D.G.E : Direction des Grandes Entreprises
- D.M.C : Direction Marketing et Communication
- D.M.E.F : Direction des Mouvements Financier avec l'Etranger
- D.M.F : Direction des Marchés Financiers
- D.M.G : Direction des Moyens Généraux
- D.M.I.P : Département de la monétique et instrument de paiement
- D.O.D : Direction des Opérations Documentaires
- D.P.A.C : Département Promotion et Animation Commerciale
- D.P.M.E : Direction des Petites et Moyennes Entreprises
- D.P.O : Direction de la Prévision et de l'Organisation

# Liste Des Abréviations

- D.P.P : Direction de la Préservation du Patrimoine
- D.P.P : la Direction de la Préservation du Patrimoine
- D.P.R.S : Direction du Personnel et des Relation Sociales
- D.P.S : Direction de la Production et des Services
- D.R.G : Direction des Réalisations des Garanties
- D.R.I.C.E : Direction des Relations Internationale et du Commerce Extérieur
- D.S.E.R.C : Direction du Suivi des Engagement et du Recouvrement des Créances
- D.S.I : la Division des Systèmes d'Information
- D.T.A : Direction des Technologies et de l'Architecture
- DA : Dinars Algérien
- DAB : Distributeur Automatique de Billets
- EBE : Excédent Brut D'exploitation
- ETI : Entreprise à Taille Intermédiaire
- F.G.C.M.P.I : Fonds de Garantie et de Caution Mutuelle de la Promotion Immobilière
- FCC : Fond Commun des Créances
- FP : Fond Propre
- FR : Fond de Roulement
- FRS : Financial Ratio Scoring
- GAB : Guichet Automatique de Billets
- LCR : Liquidité à Court terme
- PME : Petite et Moyenne Entreprise
- SGCI : Société de Garantie du Crédit immobilier
- SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garantie
- SNMG : Salaire National Minimum Garantie
- SPA : Société Par Action
- TN : Trésorerie Nette
- TPE : Terminal de Paiement Electronique
- TTC : Toute Taxes Comprise
- USA : United States of America
- VAR : Value At Risk / - VSP : Vente Sur Plan

## **Résumé**

La gestion des risques de crédit bancaire est une préoccupation centrale pour tous les établissements bancaires, c'est pourquoi il est impératif de mettre en place des méthodes solides et pratiques pour assurer le bon déroulement de la gestion des risques de crédit au sein des entreprises bancaires. Le processus de gestion des risques de crédit bancaire revêt une importance vitale pour la banque, car elle consiste à assurer la stabilité, la continuité et la pérennité des activités bancaires tout en minimisant les risques inhérents à l'octroi de crédit.

L'objectif de notre étude et de cerner les principaux outils de gestion qui permettent l'évaluation des risques de crédit mais également les moyens de prévention et de lutte contre les risques de ce dernier, pour parvenir à notre objectif nous avons effectué notre stage au niveau de la direction de la Banque nationale d'Algérie de Tizi Ouzou et nous nous sommes parvenus aux conclusions suivantes :

- La BNA dispose de divers moyens pour évaluer et prévenir contre les risques du crédit.
- Grâce à l'optimisation d'une gestion rigoureuse des risques de crédit, la BNA peut prendre des décisions éclairées en matière d'octroi de crédit.

**Mots clés :** la gestion des risques de crédit, le processus de gestion, la banque, le crédit, outils de gestion, la BNA.

## **Abstract**

Credit risk management is a central concern for all banking institutions, which is why it is imperative to establish robust and practical methods to ensure the smooth management of credit risks within banking enterprises. The process of bank credit risk management is of vital importance to the bank, as it involves ensuring the stability, continuity, and sustainability of banking activities while minimizing the inherent risks of lending.

The objective of our study is to identify the key management tools for assessing credit risks, as well as means of prevention and mitigation, in order to achieve this goal. We conducted our internship at the National Bank of Algeria's Tizi Ouzou branch and arrived at the following conclusions :

- The bank has various means to assess and prevent credit risk.
- Through diligent credit risk management, the bank can make informed decisions regarding credit approval.

**Keywords** : credit risk management, management process, bank, credit, management tools, BNA (National Bank of Algeria).

# Sommaire

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Résumé

Sommaire

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>I</b>
❖ <b>Chapitre 01 : Les risques du crédit au sein de l'entreprise bancaire.....</b>	<b>14</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>14</b>
<b>Section 01 : Généralités sur les crédits bancaires .....</b>	<b>15</b>
<b>1. Historique et évolution du rôle de la banque.....</b>	<b>15</b>
1.1 Définition de la banque .....	15
1.2 Historique de la banque.....	15
<b>2. Définition et typologies des crédits bancaires.....</b>	<b>16</b>
2.1 Définition du crédit bancaire.....	16
2.2 Types de crédits bancaires .....	17
<b>3. L'octroi de crédit.....</b>	<b>20</b>
3.1 Procédure d'octroi de crédit bancaire.....	21
3.2 Critère d'octroi de crédit bancaire.....	21
<b>Section 02 : Notions de base sur les risques de crédit.....</b>	<b>22</b>
<b>1. Définition et types des risques de crédit.....</b>	<b>23</b>
1.1 Concept des risques de crédit bancaire .....	23
1.2 Types des risques de crédit bancaire .....	25
<b>2. Les facteurs des risques de crédit.....</b>	<b>27</b>
<b>3. L'identification du risque de crédit .....</b>	<b>28</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>30</b>
❖ <b>Chapitre 02 : La gestion des risques de crédit bancaire.....</b>	<b>32</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>32</b>
<b>Section 01 : Les outils de gestion qui permettent l'évaluation des risques de crédit.....</b>	<b>33</b>
<b>1. L'analyse financière .....</b>	<b>34</b>

1.1	Définition et objectifs de l'analyse financière.....	34
1.2	Les limites de l'analyse financière.....	35
1.3	La fiche technique.....	35
1.4	La performance financière.....	39
<b>2.</b>	<b>Le scoring et le rating</b> .....	<b>41</b>
2.1	Le scoring.....	41
2.2	Le rating (la notation financière).....	44
<b>3.</b>	<b>VAR « Value At Risk »</b> .....	<b>47</b>
3.1	Définition et objectifs de la Value At Risk.....	48
3.2	Les limites de la Value At Risk.....	49
<b>Section 02 : La prévention contre les risques de crédit</b> .....		<b>50</b>
<b>1.</b>	<b>La titrisation</b> .....	<b>50</b>
1.1	Définition et objectif de la titrisation .....	50
1.2	Les types de titrisation .....	50
1.3	Les intervenants lors d'une opération de titrisation .....	52
1.4	Les avantages de la titrisation .....	53
1.5	Le risque de la titrisation .....	53
<b>2.</b>	<b>La réglementation prudentielle</b> .....	<b>54</b>
2.1	Définition et objectif de la RP.....	54
2.2	Historique de la RP.....	55
2.3	Le comité de Bâle et les accords bâlois.....	55
<b>3.</b>	<b>Autre méthodes de prévention</b> .....	<b>59</b>
3.1	La prise des garanties.....	59
3.2	La diversification des portefeuilles de crédit.....	60
3.3	La surveillance constante de la solvabilité des emprunteurs .....	60
<b>CONCLUSION</b> .....		<b>61</b>
❖ <b>Chapitre 03 : Etude d'un cas pratique BNA</b> .....		<b>63</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....		<b>63</b>
<b>Section 01 : Aperçu générale de la BNA</b> .....		<b>63</b>
<b>1.</b>	<b>Présentation générale de la BNA</b> .....	<b>63</b>
1.1	Historique et évolution de la BNA.....	63

1.2	L'organigramme de la BNA.....	67
1.3	Missions et objectifs de la BNA.....	69
<b>2.</b>	<b>Présentation de l'agence principale BNA 581.....</b>	<b>69</b>
2.1	Attribution du Directeur de Réseau d'Exploitation.....	71
2.2	Organigramme de la Direction du Réseau d'Exploitation.....	82
2.3	Missions du Directeur de Réseau d'Exploitation.....	82
<b>3.</b>	<b>Présentation de la direction de la gestion des risques.....</b>	<b>83</b>
3.1	Organisation de la direction de la gestion des risques .....	83
3.2	L'organigramme de la direction de la gestion des risques .....	84
3.3	Missions et objectifs de la direction de la gestion des risques .....	84
<b>Section 02 : Présentation d'un cas pratique : achat de logement en VSP promotionnel (Bonifié)</b>		<b>85</b>
<b>3.</b>	<b>Généralité sur le crédit immobilier .....</b>	<b>85</b>
1.1	Définition et objectif du crédit immobilier .....	85
1.2	Conditions d'éligibilité .....	86
1.3	Détails sur le crédit .....	86
<b>4.</b>	<b>Le cas pratique achat d'un logement VSP promotionnel (Bonifié).....</b>	<b>88</b>
4.1	Présentation du demandeur, du crédit et du bien immobilier.....	88
4.2	Constitution du dossier.....	88
4.3	Traitement et évaluation des risques du prêt .....	90
<b>CONCLUSION.....</b>		<b>95</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>		<b>97</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>		<b>100</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>		<b>104</b>
<b>Liste des figures.....</b>		<b>106</b>
<b>Annexes</b>		



***INTRODUCTION***  
***GENERALE***

# INTRODUCTION GENERALE

---

La gestion des risques de crédit constitue un pilier essentiel de la stabilité et de la pérennité des institutions financières. Dans un environnement économique en constante évolution, les banques sont confrontées à des défis considérables lorsqu'il s'agit d'accorder des crédits tout en préservant leur propre santé financière.

L'importance de la gestion des risques de crédit ne saurait être sous-estimée. En effet, la crise financière mondiale de 2008 a cruellement rappelé à quel point les erreurs de gestion des risques de crédit pouvaient avoir des conséquences dévastatrices, non seulement pour les banques elles-mêmes, mais aussi pour l'économie mondiale dans son ensemble. Les événements de cette période ont renforcé la nécessité d'une gestion prudente et efficace des risques de crédit.

De plus, la dynamique des marchés, la réglementation financière en constante évolution, les nouvelles technologies, et les variations économiques rendent ce domaine de plus en plus complexe. Dans ce contexte, la capacité des banques à évaluer, anticiper et atténuer les risques de crédit est essentielle pour garantir leur stabilité, leur rentabilité et leur pérennité.

L'objectif principal de ce mémoire est d'apporter une compréhension approfondie de la gestion des risques de crédit bancaire en examinant ses multiples facettes complexes. Il cherche à éclairer les enjeux fondamentaux associés aux crédits bancaires, à analyser en détail les méthodes, les outils et les pratiques de gestion des risques de crédits, tout en mettant en évidence les défis auxquels les institutions financières sont confrontées. En somme, cette étude vise à offrir une vue d'ensemble complète de la gestion des risques de crédit bancaire afin de contribuer à une meilleure compréhension de ce domaine critique. Ces connaissances pourront bénéficier aux professionnels du secteur bancaire, aux organismes de régulation et aux chercheurs.

La structure du mémoire comprend plusieurs chapitres, chacun se consacrant à des aspects spécifiques de la gestion des risques de crédit bancaire. Le premier chapitre aborde les concepts fondamentaux liés aux crédits bancaires et à leurs risques, tandis que le deuxième chapitre se plonge dans l'examen détaillé des outils et des stratégies de gestion des risques. Enfin, le troisième chapitre concrétise ces concepts à travers une étude de cas pratique, offrant ainsi une application concrète des principes étudiés.

La gestion des risques de crédit bancaire demeure un sujet d'une importance cruciale dans le secteur financier mondial. Ce mémoire aspire à apporter une contribution significative à la compréhension de ce domaine complexe et à encourager la recherche continue et l'innovation dans le secteur bancaire en vue de préserver la stabilité financière à l'échelle mondiale.

# INTRODUCTION GENERALE

---

## **Problématique et hypothèse**

Compte tenu des variables cités précédemment et dans le cadre de notre étude, la question qui fera l'objet de notre problématique est :

### **Comment optimiser la gestion des risques de crédit au sein de l'entreprise bancaire ?**

Pour mieux cerner cette problématique, il s'avère indispensable de répondre aux questions intermédiaires suivantes :

- Que veut dire « Gestion des risques de crédit » ?
- Quels sont les différents risques découlant de l'octroi du crédit ?
- Quels sont les outils mise en place par la banque lors de l'évaluation du risque de crédit ?
- Quels sont les préventions à entreprendre afin d'éviter au mieux les risques de crédit ?

Pour cela nous avons posé l'hypothèse suivante :

La BNA dispose de divers moyens pour évaluer et prévenir contre les risques de crédit.

### **Objectif de notre recherche :**

L'objectif principal de notre travail est de cerner l'importance de la gestion du risque de crédit dans l'activité bancaire et de préciser les outils utilisés par la banque afin de prévenir contre le risque de crédit.

Au-delà de ca nous avons poursuivi ce travail de mémoire, en dégagant d'autres objectifs qui fondent tout l'intérêt de notre étude à savoir :

- Analyser du processus d'octroi du crédit à la BNA.
- Identifier le processus de gestion du risque de crédit au sein de la BNA.
- Analyser les outils d'évaluation et de prévention du risque de crédit au sein de la BNA.

### **Méthodologie de recherche**

Afin de répondre aux questions de recherche, nous avons adopté une démarche méthodologique, qui porte sur une approche descriptive basé sur des notions théoriques et fondées sur des recherches bibliographiques tels que la consultation des ouvrages, des articles, des mémoires et des sites WEB, ainsi que une approche pratique basé sur une étude de cas (Achat d'un logement en VSP), durant un stage pratique du 02/05/2023 au 02/07/2023 au niveau de l'Agence principale 581 BNA de TIZI-OUZOU.

### **Difficultés Rencontrées**

- Confidentialité et sécurité des données ;
- Négligence du superviseur de stage ;
- Manque de supervision et de considérations des stagiaires ;
- Surcharge continue des employés.

## **Le plan de travail**

Pour parvenir à notre objectif, notre plan de rédaction est scindé en trois chapitres et chacun présente une structure composée de deux sections :

### **❖ Chapitre 01 : Les risques du crédit au sein de l'entreprise bancaire**

**Section 01 : Généralités sur les crédits bancaires**

**Section 02 : Notions de base sur les risques de crédit**

### **❖ Chapitre 02 : La gestion des risques de crédit bancaire**

**Section 01 : Les outils de gestion qui permettent l'évaluation des risques de crédit**

**Section 02 : La prévention contre les risques de crédit**

### **❖ Chapitre 03 : Etude d'un cas pratique BNA**

**Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil**

**Section 02 : Traitement d'un dossier de crédit « immobilier »**

### INTRODUCTION

Les crédits bancaires, souvent considérés comme le pilier du secteur bancaire et financier, revêtent une importance capitale dans l'économie mondiale. Ils jouent un rôle multifacette en permettant aux individus d'acheter une maison, de financer leur éducation, de créer leur propre entreprise, et aux entreprises d'investir dans l'expansion, l'innovation et la création d'emplois. En somme, les crédits bancaires sont l'élément catalyseur qui alimente la dynamique économique.

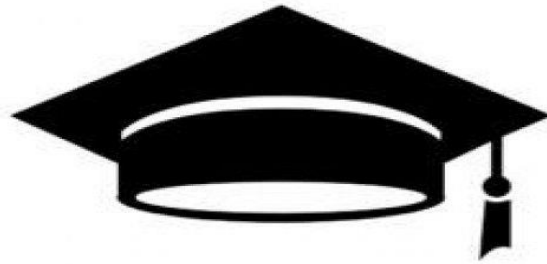
Pourtant, malgré leur contribution incontestable au progrès économique, les crédits bancaires ne sont pas une panacée sans risque. Au contraire, leur octroi et leur gestion impliquent un éventail de défis et de risques pour les banques, les emprunteurs et l'économie dans son ensemble. Ces risques sont à la fois inhérents à la nature des crédits et amplifiés par les conditions économiques, la réglementation en constante évolution, et les fluctuations du marché.

Dans ce contexte, il est essentiel de comprendre que les crédits bancaires sont un processus complexe. Ils commencent par une évaluation minutieuse de la solvabilité de l'emprunteur, suivie d'une décision de prêt basée sur une évaluation des risques. Les banques doivent également équilibrer leur besoin de générer des revenus par le biais d'intérêts et de frais, tout en gérant le risque de non-remboursement des emprunteurs. Cette équation délicate nécessite une gestion judicieuse et proactive des risques de crédit.

Par conséquent, ce mémoire se consacrera à l'exploration des crédits bancaires sous toutes leurs facettes. Nous plongerons dans leur histoire et leur évolution, examinant comment ils sont devenus l'épine dorsale du système financier moderne. Nous analyserons les différentes formes de crédits bancaires, allant des prêts personnels aux prêts hypothécaires, en passant par les crédits commerciaux et les crédits à la consommation, pour comprendre comment ils répondent aux besoins diversifiés des emprunteurs.

Cependant, ce chapitre ne s'arrêtera pas à la simple description des crédits bancaires. Il explorera également les risques qui les accompagnent, allant des risques de crédit traditionnels aux risques opérationnels, de marché et de liquidité. Nous identifierons les facteurs qui contribuent à ces risques, notamment les fluctuations économiques, les changements dans le comportement des emprunteurs et l'impact de la réglementation bancaire.

En fin de compte, ce chapitre aspire à fournir une vue d'ensemble complète des crédits bancaires et de les risques qui les entourent. Il s'agit d'une exploration approfondie d'un domaine essentiel du secteur financier.



***CHAPITRE 01 : Les  
risques du crédit au  
sein de l'entreprise  
bancaire***

## Section 01 : Généralités sur les crédits bancaires

Les banques ont joué un rôle central dans l'évolution économique au fil des siècles, mais leur engagement dans l'octroi de crédits n'a pas toujours été aussi essentiel qu'aujourd'hui. Nous débuterons par un retour historique pour comprendre comment le rôle des banques a évolué au fil du temps, ainsi que par une définition de ce qu'est véritablement une banque.

### 1. Historique et évolution du rôle de la banque

#### 1.1 Définition de la banque

Une banque est une institution financière essentielle qui collecte l'épargne, accorde des Crédits et met à la disposition des clients des moyens de paiement.

La banque est une activité ancienne, mais c'est à la renaissance en Italie que les principes bancaires modernes ont été inventés Les banques sont un maillon essentiel du secteur financier Les banques, par le crédit, sont à la source de la création monétaire

Le dictionnaire Larousse définit la banque comme un « établissement financier qui, recevant des fonds du public, les emploie pour effectuer des opérations de crédit et des opérations financières ». Au sens du droit positif français, essentiellement d'origine européenne, une banque est l'une des catégories légales d'établissement de crédit.

#### 1.2 Historique de la banque

Si les moyens de paiement tels que la carte bancaire et le paiement sans contact ne sont pas si vieux les activités de banque elle ne date pas d'hier remontant dans le temps pour découvrir l'histoire et l'évolution du rôle de celle-ci.

- les premières traces d'une sorte de métier de banquier remontent vers 3000 ans avant notre ère ou le prix sur marchandise (particulièrement les céréales) se pratiquaient déjà dans l'enceinte des temples.

- avec l'apparition de la monnaie virgule vers le 7<sup>em</sup> siècle avant notre ère les opérations de prêt et de dépôt d'argent se sont développés dans l'empire romain ou les banquiers privés poursuivaient cette activité.

- jusqu'au moyen-âge le rôle et l'activité de la banque se limiter à des opérations de caisse (soit déposer et retirer son argent) le crédit est encore rarement pratiqué.

- en 1151 la première banque a été créée à Venise en Italie et grâce au développement du commerce dès le 12<sup>e</sup> siècle les banques se sont implantées un peu partout en Europe d'où la facilité d'utilisation de la lettre de paiement et la lettre de change.

- à partir de la fin du 18<sup>e</sup> siècle les banques modernes font leur apparition les banques ont évolué pour offrir une gamme de services financiers de plus en plus large et assurer un service de

conseil financier personnalisé pour aider les clients à gérer leur argent de manière plus efficace cette période a connu la création de grandes banques telles que la société générale...etc.

- cette ampleur à induit à ce que l'état encadre leur activité et souhaite les mettre sous sa tutelle.
- à partir du 19e siècle l'état renforce son autorité et impose des contrôles réguliers afin d'assurer la sécurité et la stabilité financière.

### 2. Définition et typologies des crédits bancaires

Les crédits bancaires prennent de nombreuses formes, de simples prêts personnels aux prêts complexes destinés aux entreprises. Dans cette section, nous examinerons la diversité des crédits bancaires et comment ils répondent aux besoins financiers variés de la société. De plus, nous explorerons les processus d'octroi de crédit, y compris les critères rigoureux qui guident les décisions des banques.

#### 2.1 Définition du crédit bancaire

**En terme juridiques**, le Crédit englobe une signification large, signifiant la remise temporaire de biens, qu'ils soient meubles ou immeubles, dans le cadre de diverses transactions telles que les dettes, les dépôts, les mandats, les locations, les Crédits, les hypothèques, ou même pour effectuer des réparations, que ce soit à titre onéreux ou gratuit. Dans toutes ces situations, il s'agit d'une remise temporaire d'argent (avec l'intention de le récupérer).

**En terme économique**, le Crédit signifie Créditer de l'argent pour l'investir dans la production et la consommation. Il repose sur deux éléments fondamentaux : la confiance et la durée.<sup>1</sup>

Si l'on prend le sens du mot "crédit" en anglais (credit), on constate qu'il provient de l'expression latine "credo", qui signifie "j'accorde ma confiance". Le terme de Crédit signifie donc littéralement "accorder sa confiance". Un Crédit est une somme d'argent mise à disposition par le Créditeur, appelé créancier, pour une période déterminée et en vue d'un but spécifique ou non. L'emprunteur, appelé débiteur, rembourse généralement le montant emprunté avec intérêts. Le Crédit peut être garanti ou non garanti, et le montant emprunté est remboursé selon les termes convenus.<sup>2</sup>

Les crédits bancaires peuvent être utilisés pour financer des projets personnels ou professionnels, acheter une maison, une voiture ou pour tout autre besoin financier.<sup>3</sup>

C'est pourquoi il existe une multitude de type de crédit bancaire chacun étant adapté à un besoin de financement spécifique.

---

<sup>1</sup> Al-Qazwini.Sh, Conférences sur l'économie des banques, Algérie, Diwan des Presses universitaires, 4e édition, mai 2008, p90.

<sup>2</sup> Muti Reda Arshid.A, Judah.M, Credit Management, Amman, Wael Maison d'édition, 1999, p31.

<sup>3</sup> Bouatrous.A, Al-Wajeez.F, Commercial Banks, Constantine, Algérie, University Press, 2000, p37.

### 2.2 Types de crédits bancaires<sup>4</sup>

Il est impératif d'effectuer une analyse approfondie des différentes catégories de risques liés au milieu professionnel. Dans cette section, nous examinerons les risques auxquels l'emprunteur est exposé. Les crédits accordés se déclinent comme suit :

#### ○ **Crédits d'investissement :**

Ces crédits comprennent les facilités de caisse, les découverts, les crédits d'exploitation, l'escompte et le financement d'investissements importants tels que les machines et les ordinateurs. Les crédits d'investissement permettent aux entreprises de financer des projets professionnels à moyen ou long terme, principalement axés sur le développement ou le renouvellement de leurs actifs. Ils se divisent généralement en trois catégories :

- Crédit à moyen terme (CMT) : D'une durée de deux à sept ans, il est souvent utilisé pour l'acquisition d'actifs matériels.

- Crédit à long terme (CLT) : S'étalant sur sept à vingt-cinq ans, il finance des investissements de grande envergure, comme l'achat de biens immobiliers.

- Crédit-bail ou leasing : Cette technique permet à une entreprise d'utiliser un bien sans l'acheté, que ce soit avec ses propres fonds ou en contractant une dette. Il existe deux types de crédit-bail, mobilier et immobilier :

\*Le crédit-bail mobilier implique l'acquisition d'un bien par le bailleur, suivi d'une location avec option d'achat à une autre entreprise.

\*Le crédit-bail immobilier consiste en l'acquisition d'un bien immobilier par le bailleur, suivi d'une location avec option d'achat à une entreprise, à condition que le bien soit destiné à un usage professionnel.

#### ○ **Crédit d'exploitation :**

Les crédits d'exploitation servent à financer l'actif circulant d'une entreprise, notamment les éléments de trésorerie et les créances clients. Ils ont une durée n'excédant pas un an et visent à équilibrer la trésorerie de l'entreprise en palliant les variations entre les encaissements et les décaissements liés à son activité. On distingue deux principales catégories de crédit d'exploitation :

- Crédit par caisse : Utilisé principalement pour combler les insuffisances temporaires du fonds de roulement.

---

<sup>4</sup> Boudjemai.G et Chebbah.A, mémoire master « L'Audit du dispositif de soutien bancaire aux entreprises en difficultés dues à la pandémie COVID 19 – Cas Banque du Développement Local – BDL →», université mouloud mammeri, 2019/2020.

- Crédit par signature : Ce crédit ne nécessite pas de décaissement initial. La banque fournit une garantie sous forme de caution, d'aval ou d'acceptation.

○ **Crédit commerce extérieur :**

Cette catégorie de crédit est spécialement dédiée aux entreprises impliquées dans l'importation.

Les financements dans ce domaine se décomposent comme suit :

- Le financement du commerce extérieur : Il concerne les transactions commerciales entre des clients et des fournisseurs de pays différents, soumises à diverses réglementations et souvent séparées par des frontières politiques ou des barrières économiques, douanières ou monétaires.

- Le crédit documentaire : Ces crédits sont des engagements pris par la banque pour garantir le paiement des marchandises importées en échange de la remise de documents spécifiques stipulés dans le contrat. Aussi il est pris par la banque pour le compte du client importateur et garantit au vendeur le paiement de ses marchandises lorsque les documents requis sont remis. Il peut être révoqué, notifié ou confirmé, selon les modalités.

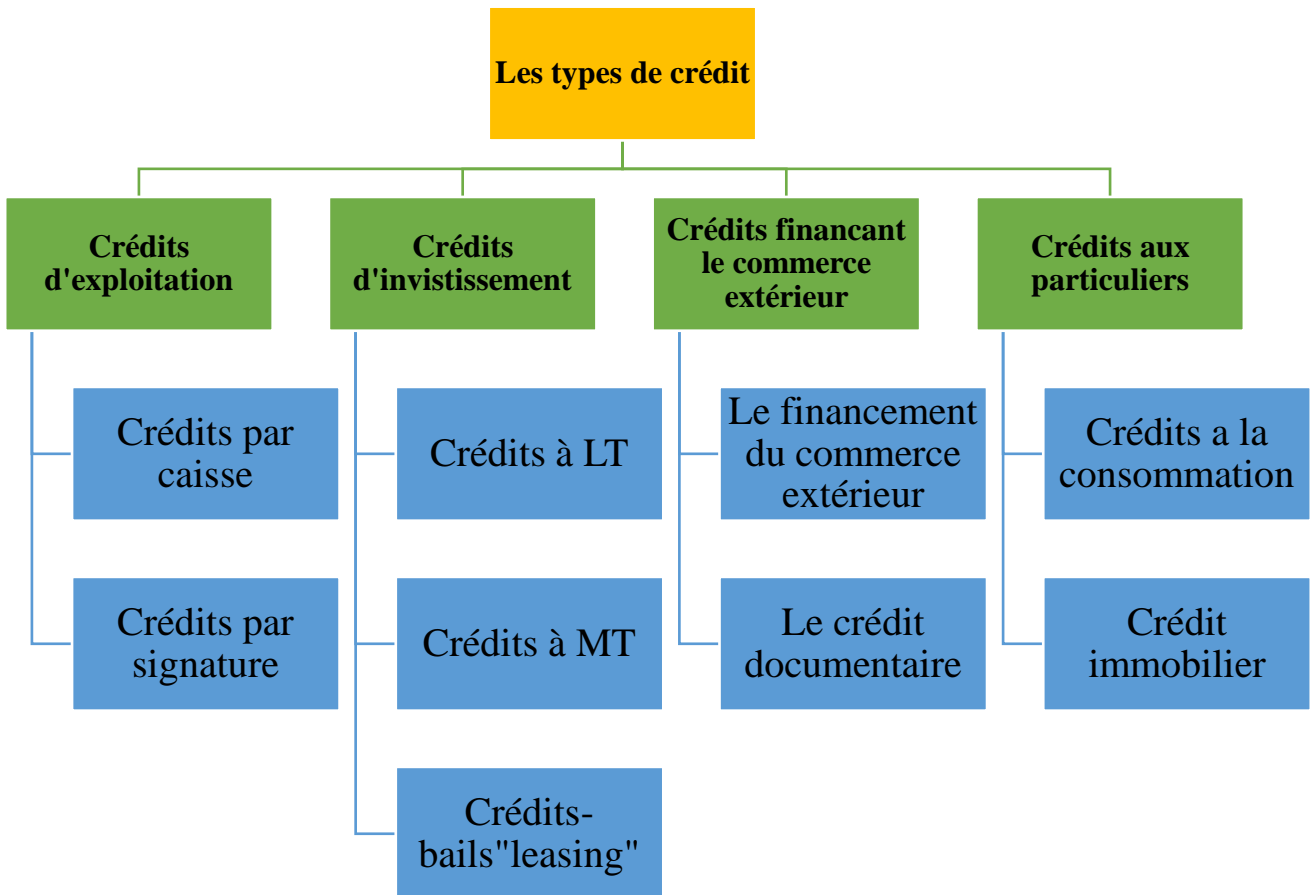
○ **Crédit aux particuliers :**

Les crédits accordés aux particuliers peuvent être divisés en deux catégories distinctes :

- Crédit à la consommation : C'est un produit bancaire permettant aux particuliers d'acquérir des biens domestiques, qu'ils soient fabriqués localement ou importés, tels que des appareils ménagers ou des véhicules, en utilisant des facilités de paiement. Ce type de crédit est accessible aux résidents ayant des revenus stables et réguliers, avec un montant maximum correspondant à 70 % du coût total du bien acheté.

- Crédit immobilier : Ce prêt est octroyé par les banques aux particuliers et aux entreprises pour financer des opérations immobilières telles que l'achat, la construction ou des travaux. Il peut être destiné à une résidence principale, secondaire ou à un investissement locatif. En général, les établissements prêteurs prennent une hypothèque sur le bien acheté pour se protéger contre le non-remboursement du prêt.

Figure N° 01 : Organigramme de types de crédit



Source : réaliser par nous-même à l'aide des cours de Master 02 finance et banque de Titrisation

### 3. L'octroi de crédit

#### 3.1 Procédure d'octroi de crédit bancaire

Le processus d'octroi de Crédits bancaires passe par plusieurs étapes, dont les principales peuvent être résumées en sept points :

- **Demande de Crédit** : La première étape consiste pour le client à présenter une demande de Crédit à la banque en remplissant un formulaire de demande contenant toutes ses informations de base. Ensuite, le demandeur soumet la demande au département de crédit pour étude.
- **Première évaluation de la demande** : La banque étudie la demande du client pour déterminer sa faisabilité préliminaire conformément à sa politique de Crédit, notamment en ce qui concerne le but du Crédit, la durée de l'échéance et les modalités de remboursement. Les premières impressions recueillies lors de la rencontre avec le client aident à cette évaluation initiale en révélant sa personnalité, ses capacités, ainsi que l'état de ses actifs et les conditions de son exploitation. En fonction de ces éléments, une décision préliminaire

peut être prise pour poursuivre l'étude de la demande ou pour la rejeter, en expliquant les raisons au client.

- **Analyse de crédit :** Cette étape implique la collecte d'informations à partir de diverses sources afin de déterminer les antécédents de crédit du client vis-à-vis de la banque et d'évaluer la viabilité financière de l'entreprise. Une analyse financière est également effectuée en tenant compte des différentes conditions économiques et de leur impact sur les activités de l'entreprise.
- **Négociation avec l'emprunteur :** Après une analyse complète des risques entourant le Crédit demandé et une analyse financière des états financiers du client, le montant du Crédit, son objectif, son mode de versement, les modalités de remboursement, les garanties requises, les taux d'intérêt et les commissions sont déterminés. Toutes ces conditions sont convenues au cours des négociations entre la banque et le client afin de parvenir à un accord mutuellement bénéfique.
- **Prise de décision :** La phase de négociation se termine par l'acceptation ou le refus du client. En cas d'acceptation, une proposition de Crédit est rédigée et contient des informations sur l'entreprise emprunteuse, sa situation financière antérieure vis-à-vis du système bancaire, sa situation fiscale, la description du Crédit, son objectif, les garanties fournies, les sources de remboursement, la méthode de remboursement, un résumé budgétaire sur trois ans, ainsi qu'une évaluation et des recommandations basées sur ces informations. Cette proposition est ensuite soumise à l'autorité de Crédit compétente pour approbation.
- **Décaissement du Crédit :** Pour commencer à utiliser le Crédit, l'emprunteur signe un contrat de Crédit et fournit les garanties requises, en plus de remplir les engagements énoncés dans l'accord de Crédit.
- **Suivi du Crédit et de l'emprunteur :** Le suivi a pour but de s'assurer du bon fonctionnement de l'entreprise et de garantir le respect des échéances de paiement. Cette phase permet également de surveiller tout changement dans les conditions et de prendre des mesures légales si nécessaire pour préserver les droits de la banque.
- **Recouvrement du Crédit :** La banque recouvre les paiements dus conformément à l'accord convenu, à moins que des circonstances particulières surviennent, telles que des procédures légales, des reports de paiement ou des renouvellements de Crédit.

### 3.2 Critère d'octroi de crédit bancaire

Il existe plusieurs modèles de critères d'octroi de Crédits utilisés par les analystes et les Créditeurs à l'échelle des pays lors de l'octroi de Crédits. Lorsque la banque agit en tant que Créditeur, elle examine les aspects liés à ce processus en tant que preneur de risque. Cela comprend un ensemble de principes et de conditions directrices fournies par le département de Crédit spécialisé pour garantir un traitement approprié.

Les critères d'octroi d'un crédit bancaire varient d'une institution financière à l'autre et peuvent également dépendre du type de crédit que vous demandez (par exemple, un Crédit hypothécaire, un Crédit automobile, une carte de crédit, etc.). Cependant, voici les critères généraux que les banques et les Créditeurs examinent lorsqu'ils évaluent la demande de crédit d'un emprunteur :

- **Capacité de remboursement** : Les Créditeurs examinent votre capacité à rembourser le Crédit. Ils évaluent votre revenu, votre emploi, et votre stabilité financière. Un emploi stable et un revenu adéquat sont des facteurs positifs.
- **Historique de crédit** : Votre historique de crédit, notamment votre cote de crédit (score de crédit), est essentielle. Un bon historique de crédit, marqué par le paiement à temps de vos dettes précédentes, est un atout. Un mauvais historique de crédit peut entraîner un refus de Crédit ou des taux d'intérêt plus élevés.
- **Ratio d'endettement** : Les Créditeurs calculent votre ratio d'endettement en comparant votre dette totale à votre revenu. Un ratio d'endettement élevé peut indiquer un risque accru pour le Créditeur.
- **Apport personnel** : Dans certaines situations, un apport personnel (un pourcentage du prix total du bien) peut être requis. Un apport personnel plus élevé peut améliorer vos chances d'obtenir un Crédit et de meilleures conditions.
- **Durée de l'emploi et stabilité financière** : Les Créditeurs considèrent la stabilité de votre emploi et de vos finances. Plus vous avez travaillé longtemps pour le même employeur et plus votre situation financière est stable, meilleures sont vos chances d'obtenir un Crédit.
- **Objectif du Crédit** : Le but du Crédit peut influencer la décision du Créditeur. Par exemple, un Crédit pour acheter une maison peut être perçue différemment qu'un Crédit pour des vacances.
- **Garanties** : Certains Crédits, comme les Crédits hypothécaires, sont garantis par le bien que vous achetez. La valeur de la garantie peut influencer la décision du Créditeur.
- **Antécédents de remboursement avec la banque** : Si vous avez déjà emprunté à cette banque et remboursé en temps voulu, cela peut jouer en votre faveur.

- **Co-signataire ou garant** : Dans certains cas, avoir un co-signataire ou un garant avec un meilleur crédit peut aider à obtenir un Crédit.
- **Âge et statut de résidence** : L'âge et le fait d'être propriétaire ou locataire peuvent également être pris en compte.

### Section 02 : Notions de base sur les risques de crédit

Les risques de crédit sont inhérents à toute activité de prêt. Dans cette section, nous plongerons au cœur de la notion de risque, en particulier du risque de crédit bancaire. Nous examinerons en détail les types de risques qui peuvent surgir lorsque les banques accordent des crédits et les facteurs qui les influencent. De plus, nous nous pencherons sur les méthodes d'identification des risques de crédit.

#### 1. Définition et types des risques de crédit

##### 1.1 Concept des risques de crédit bancaire

###### ○ L'origine du mot Risque

Plusieurs études ont été effectuées afin de déterminer l'origine du mot 'risque' Voici une explication plus détaillée de son origine :

L'origine du mot "risque" remonte aux racines linguistiques anciennes. Le mot "risque" est d'origine française et il est dérivé du verbe "risquer".

Le mot "risquer" provient du vieux français "risquer", qui à son tour dérive du moyen français "risquer" et de l'ancien français "risque". L'ancien français "risque" était utilisé au Moyen Âge pour signifier "danger" ou "péril".

Et certains chercheurs ont confirmé que ce mot trouve son origine dans la langue italienne ; plus exactement, dans le mot italien 'risco'. Selon le même chercheur, le mot 'risco' peut être dérivé du mot 'resicu' qui signifie le 'danger'.<sup>5</sup>

L'origine exacte du mot "risque" est donc un peu floue, mais il a évolué à travers différentes langues et époques pour devenir le terme que nous utilisons aujourd'hui pour désigner la possibilité d'un danger ou d'un préjudice associé à une activité ou une décision.

###### ○ Définition de la notion Risque

Le mot "risque" est dérivé du mot "danger". En linguistique, "danger" signifie la surveillance de la perte ou du danger potentiel.<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Magne.L, le cahier de la sécurité industriel, 2009, p04.

<sup>6</sup>Al-Makaw.Mi, Risk Management in Islamic Banks, Egypt (Mansoura), Modern Library for Publishing and Distribution, 2012, p18.

Le risque est une situation ou un état psychologique qui accompagne une personne lorsqu'elle prend des décisions dans sa vie quotidienne, entraînant un sentiment de doute, de peur ou d'incertitude quant aux résultats de ces décisions. Le risque est lié à un sujet spécifique.<sup>7</sup>

Sur le plan économique, le terme "risque" est défini comme "l'anticipation de divergences entre le rendement attendu et le rendement réel, ainsi que l'éventualité de l'échec à réaliser le rendement prévu entre les plans." En d'autres termes, il s'agit de la probabilité de ne pas atteindre le rendement attendu entre les projections.<sup>8</sup>

Selon le dictionnaire Larousse, la notion de "risque" peut être définie comme suit : Le risque désigne la possibilité qu'un événement désavantageux, dommageable ou préjudiciable se produise. Cela peut inclure des situations où l'incertitude quant aux résultats ou aux conséquences d'une action ou d'une décision est présente. Le risque est souvent associé à la probabilité de survenue d'un événement indésirable, ainsi qu'aux conséquences négatives qui pourraient en découler.<sup>9</sup>

Il est important de noter que le risque peut varier en fonction de divers facteurs tels que la nature de l'événement, la probabilité de survenue, l'ampleur des conséquences et la manière dont il est géré ou atténué. La gestion des risques consiste à identifier, évaluer et traiter les risques potentiels afin de minimiser leurs impacts négatifs sur les objectifs ou les activités.

De sa part le dictionnaire français LEDICTIONNAIRE a défini le risque d'un point de vue économique comme la « probabilité d'un événement négatif combinée avec l'impact chiffré qu'il peut avoir ».<sup>10</sup>

### ○ Définition du risque de crédit bancaire

Le risque de crédit fait référence à la probabilité que l'emprunteur d'un Crédit ou d'une dette ne soit pas en mesure de rembourser le montant convenu, entraînant ainsi une perte financière pour le Créditeur ou le créancier. Ce risque est influencé par divers facteurs tels que la solvabilité de l'emprunteur, les conditions économiques, le secteur d'activité et les garanties éventuelles.

Les risques liés aux Crédits sont également appelés risques de non-remboursement ou d'incapacité à recouvrer, et sont considérés comme le principal risque auquel la banque est

---

<sup>7</sup>Elias.F, *The Contribution of Risk Management to the Governance of Insurance Companies, Case Study of the Algerian Insurance and Reinsurance Company (CAAR)*, mémoire déposé dans le cadre des prérequis pour l'obtention d'un master en sciences économiques, spécialité finance et corporate gouvernance, Université Mohamed Kheidar Biskra, 2012/2013, p22.

<sup>8</sup> Ben Amara.N, *une intervention intitulée Risk Management in Participation Banks*, présentée dans le cadre du Forum scientifique international sur la crise financière, économique et internationale et la gouvernance mondiale, Université Farhat Abbas, Sétif, Algérie, les 20 et 21 octobre 2009, p2.

<sup>9</sup> Le dictionnaire Larousse.

<sup>10</sup> Dictionnaire Français LEDICTIONNAIRE, s.d.

exposée. Cela se traduit par la perte de ses fonds en raison de l'incapacité de l'emprunteur à rembourser le principal de la dette ainsi que les intérêts aux dates spécifiées.<sup>11</sup>

Et Wakungelani (2016) le définit comme une perte potentielle causée par l'incapacité d'un client à honorer ses engagements envers son créancier. Dans l'industrie bancaire, ce risque se traduit par un défaut de paiement, c'est-à-dire lorsqu'un client se trouve dans une situation d'incapacité d'effectuer ses paiements minimaux à la banque ou à son créancier.

Le risque de crédit peut être défini aussi comme le risque qu'un client ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement de crédit. De plus, le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de défaillance d'une contrepartie.

### 1.2 Types des risques de crédit bancaire

Les risques de crédits bancaires se divisent en plusieurs types en fonction de leur impact sur divers secteurs ou sur un secteur spécifique. Ils peuvent être classés comme suit :

- **Risques professionnels :**

Ces risques découlent du processus d'octroi de Crédits lui-même et ont un impact sur la banque. Parmi ces risques :

Risques liés au client : Ils englobent les risques liés à l'incapacité de rembourser le crédit et ses intérêts. Ils incluent les risques de défaut de paiement ainsi que les risques liés à l'arrêt des paiements et aux Crédits gelés, risques de vol, de détournement et de collusion, décès du client, faillite ou fuite à l'étranger.

Risques de partialité : Les risques de partialité surviennent lorsque les responsables du processus de Crédit négligent d'examiner avec précision chaque Crédit, que ce soit lors de la phase d'octroi, de traitement, de suivi, ou lorsqu'ils négligent d'obtenir les garanties réelles nécessaires pour sécuriser la position de la banque. Cela peut résulter d'une expérience insuffisante de la part de ceux qui accordent les Crédits.

- **Risques technologiques :**

Ces risques sont liés aux évolutions technologiques et aux nouvelles inventions, et peuvent inclure des risques de fraude technologique.

- **Les risques liés à la durée de la facilité :**

Il est important que la durée de la facilité de crédit soit adaptée à la nature de l'activité du client, à l'objectif du financement et à la période de récupération attendue. La banque doit équilibrer la durée de la facilité pour qu'elle ne soit pas trop courte, provoquant des problèmes de

---

<sup>11</sup> Harfoush Siham Sahrawi Eman, une intervention intitulée *The Role of Modern Methods for Banks Credit Risk Management in Mitigating the Current Financial Crisis*, Forum scientifique international sur la crise financière et économique internationale et Journées de la gouvernance mondiale, 20-21 octobre 2009.p5.

trésorerie, ou trop longue, affectant les rendements prévus. La facilité ne doit pas non plus être orientée vers le financement d'activités à rendement rapide à moyen ou long terme. La banque doit également surveiller les activités et la situation financière des nouveaux clients.

- **Les risques d'exécution :**

Lors de l'octroi de crédits, la banque doit se concentrer sur la mise à jour quotidienne des informations concernant les clients (leurs soldes). Tout retard dans la mise à jour des obligations des clients en termes d'augmentation ou de réduction par le biais des opérations quotidiennes reflète clairement un risque sur la crédibilité de la décision de crédit, qu'il s'agisse de refus ou d'approbation.

- **Les risques de non-réalisation d'examens périodiques des crédits :**

Lors de l'octroi de crédits, la banque est généralement confrontée aux risques découlant de l'absence d'examens et d'inspections périodiques du département crédit. Ces risques incluent la récurrence de Crédits en souffrance devant être remboursés, ainsi que le manque de concentration sur la phase d'analyse et d'étude des raisons des retards.

- **Les risques liés à l'échange d'informations :**

Les études économiques ont prouvé que la transparence dans l'échange d'informations entre les professionnels du crédit (dans le secteur du crédit, du marketing, du traitement des Crédits) ou entre les responsables de comptes est d'une grande importance pour déterminer et anticiper les risques potentiels. Cela aide à les mesurer et à les contrôler de manière relative. Ainsi, la banque s'efforce d'étudier les états financiers de ses clients sur les trois dernières années et de déterminer l'adéquation de la conversion des actifs en liquidités ainsi que la taille des garanties assurant le remboursement du Crédit avec les intérêts dus.

- **Les risques de marché :**

Ces risques sont liés à la situation et à la concurrence sur le marché des produits du client. La banque se concentre sur les différentes sources de financement disponibles pour le client, analyse ses performances au cours des trois années précédentes et construit des hypothèses futures sur ses performances. L'analyse du client vise à éviter le financement de nouveaux produits ou le trading de produits dépassant les besoins du marché.

- **Les risques de détérioration des garanties :**

Lorsqu'elle accorde des crédits aux clients et aux entreprises, la banque exige des garanties solides qui garantissent le remboursement complet du Crédit ainsi que les intérêts. La banque se concentre sur le suivi et l'évaluation permanente de la taille des garanties pour éviter les risques de dépréciation, se concentrant généralement sur la fourniture de garanties telles que :

- Les biens immobiliers,
- Les effets commerciaux,
- Les valeurs mobilières,
- Les cessions.

+Les garanties : La banque ne doit pas se concentrer sur un seul type de garantie et s'y fier pour accorder un crédit afin d'éviter une dépréciation future.

+Les échéances : La concentration des échéances des facilités de crédit représente un risque majeur pour la position de liquidité, en particulier en ce qui concerne les lettres de crédit documentaires et les lettres de garantie, ainsi que les divers engagements externes.

- **Les risques politiques et juridiques :**

La surveillance des aspects politiques et juridiques est une question importante qui exige que les responsables du crédit les surveillent. Ne pas se conformer à ces aspects constitue un risque réel pour l'industrie de ses services bancaires. Parmi les risques politiques, on trouve la capacité de l'État à respecter ses engagements et à rembourser ses dettes, ainsi que la supervision des institutions financières, des réglementations et des lois dans le cadre du système financier de l'État.

### 2. Les facteurs des risques de crédit<sup>12</sup>

Les risques de crédit, également connus sous le nom de risques de défaut, font référence à la possibilité qu'un emprunteur ne soit pas en mesure de rembourser ses dettes conformément aux termes convenus. Plusieurs facteurs peuvent contribuer aux risques de crédit. Voici quelques-uns des principaux facteurs de risque de crédit :

- **Capacité de remboursement** : l'évaluation de la capacité d'un emprunteur à générer suffisamment de revenus pour rembourser son emprunt est crucial. Les facteurs tels que le revenu, l'emploi, les sources de revenus stables et la stabilité financière sont pris en compte pour évaluer la capacité de remboursement.
- **Historique de crédit** : l'historique de crédit de l'emprunteur, y compris ses antécédents de paiements passés, les dettes en cours et les comportements de crédit, joue un rôle majeur dans l'évaluation du risque de crédit. Les emprunteurs ayant un mauvais historique de crédit ou des antécédents de paiements en retard sont généralement considérés comme plus risqués.

---

<sup>12</sup> Ali Abdullah.A, Recherche intitulée Une approche pratique pour mesurer les risques de crédit bancaire dans les banques commerciales en Palestine - Une étude analytique appliquée - Université islamique de Gaza, avril 2010, p10, 12.

- **Ratio d'endettement** : Le rapport entre les dettes d'un emprunteur et ses revenus est un indicateur important de sa capacité à faire face à de nouvelles obligations financières. Un ratio d'endettement élevé peut signaler un risque accru de défaut.
- **Type de crédit** : Le type de crédit demandé peut influencer le risque. Par exemple, un crédit non garanti (sans actif de garantie) peut présenter un risque plus élevé qu'un crédit garanti (avec actif de garantie), car en cas de défaut, la récupération des fonds est plus difficile.
- **Conditions économiques** : Les conditions économiques générales, telles que le taux de chômage, le taux d'inflation et la croissance économique, peuvent influencer la capacité des emprunteurs à rembourser leurs dettes. Les périodes de ralentissement économique peuvent accroître les risques de crédit.
- **Facteurs personnels** : Des facteurs personnels tels que l'âge, l'éducation, la situation familiale et les responsabilités financières peuvent également jouer un rôle dans l'évaluation du risque de crédit.
- **Garanties et collatéraux** : La présence de garanties ou de biens en garantie peut réduire le risque de crédit, car ces éléments peuvent être utilisés pour récupérer les fonds en cas de défaut.
- **Évaluation des risques** : Les institutions financières utilisent des modèles et des méthodes d'évaluation des risques pour évaluer la probabilité de défaut d'un emprunteur. Ces évaluations sont basées sur une combinaison de nombreux facteurs.

### 3. L'identification du risque de crédit <sup>13</sup>

Avant toute évaluation du risque de crédit, il y a lieu de procéder à son identification. L'identification d'un risque (Risk identification) est une opération ou série d'opérations permettant de reconnaître un risque, en le décrivant et en énonçant ses principales caractéristiques.

L'identification des risques vise à repérer les problèmes potentiels avant qu'ils ne se transforment en problèmes réels et à inclure cette information dans le processus d'évaluation.

La phase d'identification permet de formuler les énoncés de risques et d'identifier leur information contextuelle. Elle consiste aussi en l'identification de critères quantitatifs (ratios financiers pour l'appréciation de la performance,...) et qualitatifs (secteur d'activité et ses perspectives, positionnement concurrentiel, l'évolution du marché, la qualité de l'information financière, la compétence et l'expérience des dirigeants,...).

---

<sup>13</sup> <https://www.cairn.info/revue-congolaise-de-gestion-2013-1-p87.htm> (12/06/2023 à 14h)

## CHAPITRE 01 : les risque du crédit au sein de l'entreprise bancaire

---

L'identification permet ainsi à faire une segmentation des en/treprises, qui sollicitent un crédit, suivant leurs secteurs d'activité ou autre élément afin de les classer pour une meilleure évaluation. Il s'agit donc de placer les entreprises par classe de risque, car le risque ne peut être appréhendé dans sa globalité.

La phase d'identification permet de cibler la méthode d'évaluation appropriée à chaque entreprise venant solliciter un crédit. Chaque risque doit être classé dans l'une des catégories de risques suivantes :

- Créances ou créances éventuelles sur les administrations et banques centrales (souverains) ;
- Créances ou créances éventuelles sur les établissements (banques) ;
- Créances ou créances éventuelles sur les entreprises (corporate) ;
- Créances ou créances éventuelles sur la clientèle de détail (retail) ;
- Créances sous forme d'actions (equity) ;
- Positions de titrisation

### CONCLUSION

Ce chapitre nous a plongées dans l'univers complexe des risques du crédit au sein des entreprises bancaires. Nous avons parcouru un voyage à travers l'histoire et l'évolution du rôle des banques dans le système financier, nous avons défini les crédits bancaires et identifié les différentes typologies de crédits qui les composent. Nous avons également scruté le processus d'octroi de crédit, mettant en lumière les défis et les responsabilités qui incombent aux institutions financières.

Dans la deuxième section, nous avons plongé au cœur des risques de crédit, explorant les diverses formes qu'ils peuvent prendre et les facteurs qui contribuent à leur émergence. Nous avons souligné l'importance cruciale de l'identification et de l'évaluation de ces risques pour maintenir la santé financière des banques.

Il est indéniable que le secteur bancaire est soumis à des pressions constantes et à des évolutions rapides, ce qui amplifie les risques potentiels. Cependant, une gestion avisée et proactive des risques de crédit peut aider les banques à naviguer dans ces eaux tumultueuses avec succès. La clé réside dans une gestion des risques solide, des politiques prudentes d'octroi de crédit et une surveillance continue de la qualité des portefeuilles de prêts.

En somme, ce chapitre met en évidence l'importance critique de la gestion des risques de crédit dans le secteur bancaire. Il sert de rappel constant que, pour prospérer dans un environnement financier complexe et changeant, les institutions bancaires doivent maintenir une vigilance constante et une expertise pointue dans la gestion des risques. Une gestion efficace des risques de crédit est non seulement un impératif réglementaire, mais aussi une condition essentielle pour assurer la stabilité et la pérennité des entreprises bancaires dans le monde d'aujourd'hui.

### INTRODUCTION

Dans le monde bancaire et financier, la gestion des risques de crédit est une préoccupation majeure et fondamentale pour toutes les institutions, car effectivement une mauvaise gestion, évaluation ou prévention contre le risque de crédit peut avoir des conséquences drastiques sur la pérennité de la banque. Ce chapitre se concentre sur deux sections fondamentales, une première qui aborde les outils essentiels utilisés lors de l'évaluation des risques de crédit, cette section nous permet de présenter l'analyse financière, le scoring, le rating et la VAR, et leurs importances au sein des banques.

La deuxième section quant à elle met en évidence les moyens de prévention afin d'éviter au maximum les risques de crédit, nous trouvons les moyens globaux tels que la titrisation et la réglementation prudentielle mais aussi les moyens individuels tels que la prise de garanties, la surveillance constante de la solvabilité des emprunteurs et la diversification des portefeuilles titres. En explorant ces outils et en mettant en place des mesures de prévention nécessaires, les institutions financières peuvent minimiser les risques de crédit. La banque gagne à la fois en temps et en argent à écarter les risques au sein de sa clientèle.

## Liste des références chapitre 01

- Al-Qazwini.Sh, Conférences sur l'économie des banques, Algérie, Diwan des Presses universitaires, 4e édition, mai 2008, p90.
- Muti Reda Arshid.A, Judah.M, Credit Management, Amman, Wael Maison d'édition, 1999, p31.
- Bouatrous.A, Al-Wajeez.F , Commercial Banks, Constantine, Algérie, University Press, 2000, p37.
- Boudjemai.G et Chebbah.A, mémoire master « L'Audit du dispositif de soutien bancaire aux entreprises en difficultés dues à la pandémie COVID 19 – Cas Banque du Développement Local – BDL –», université mouloud mammeri, 2019/2020.
- Magne.L, le cahier de la sécurité industriel, 2009, p04.
- Al-Makaw.Mi, Risk Management in Islamic Banks, Egypt (Mansoura), Modern Library for Publishing and Distribution, 2012, p18.
- Elias.F, The Contribution of Risk Management to the Governance of Insurance Companies, Case Study of the Algerian Insurance and Reinsurance Company (CAAR), mémoire déposé dans le cadre des prérequis pour l'obtention d'un master en sciences économiques, spécialité finance et corporate gouvernance, Université Mohamed Kheidar Biskra, 2012/2013, p22.
- Ben Amara.N, une intervention intitulée Risk Management in Participation Banks, présentée dans le cadre du Forum scientifique international sur la crise financière, économique et internationale et la gouvernance mondiale, Université Farhat Abbas, Sétif, Algérie, les 20 et 21 octobre 2009, p2.
- Le dictionnaire Larousse.
- Dictionnaire Français LEDICTIONNAIRE, s.d.
- Harfoush Siham Sahrawi Eman, une intervention intitulée The Role of Modern Methods for Banks Credit Risk Management in Mitigating the Current Financial Crisis, Forum scientifique international sur la crise financière et économique internationale et Journées de la gouvernance mondiale, 20-21 octobre 2009.p5.
- Ali Abdullah.A, Recherche intitulée Une approche pratique pour mesurer les risques de crédit bancaire dans les banques commerciales en Palestine - Une étude analytique appliquée - Université islamique de Gaza, avril 2010, p10, 12.
- <https://www.cairn.info/revue-congolaise-de-gestion-2013-1-p87.htm>



***CHAPITRE 02 : La  
gestion des risques de  
crédit bancaire***

### Section 01 : Les outils de gestion pour l'évaluation des risques de crédit

La gestion des risques de crédit bancaire correspond à l'ensemble des techniques, d'outils et de dispositifs mis en place par la banque pour identifier, mesurer et évaluer les risques auxquels elle est confrontée.

Cependant les risques de crédit ne sont pas gérés de la même façon, c'est pourquoi la banque peut adopter plusieurs outils lors de la gestion des risques de crédits bancaires.

La gestion du risque de crédit doit permettre à la banque d'évaluer les pertes à venir et de fournir des estimations des pertes maximales possibles.

La gestion des risques de crédit bancaire est l'un des processus les plus complexes pour toutes les banques, cependant il existe différents processus de gestion des risques de crédit bancaire que la banque peut adopter et cela dépend de divers facteurs dont la taille, la nature, le type et les ressources disponibles de la banque.

Le processus de gestion des risques de crédit bancaire passe généralement par les étapes suivantes :

#### Figure N° 02 : Les étapes du processus de gestion des risques de crédit bancaire



SOURCE : Réaliser par nous-même

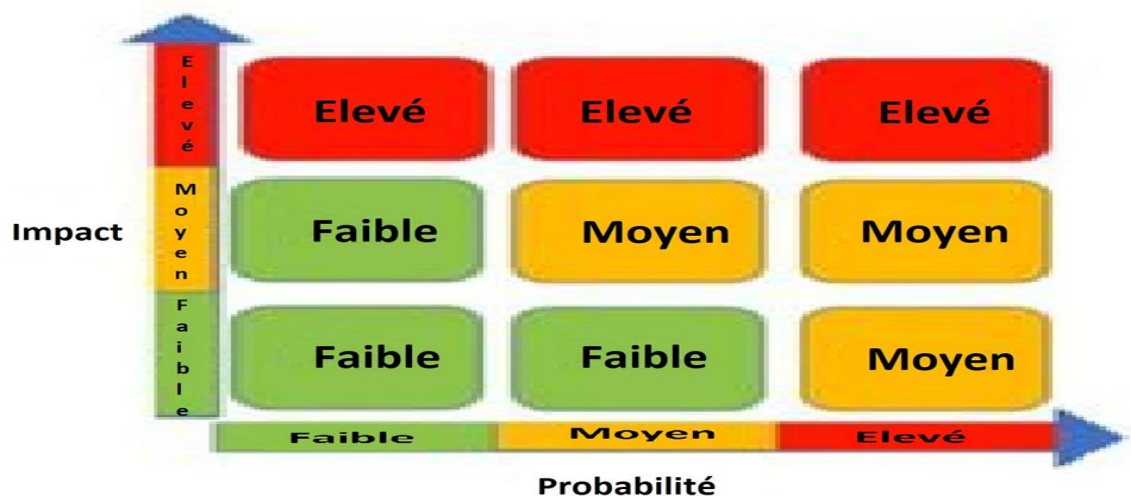
✚ Tout processus de gestion des risques de crédit bancaire consiste à collecter les informations à travers la consultation de diverses sources initiées dans la check list tel que les rapports financiers, l'historique de crédit, les déclarations de revenus, les relevés bancaires, la solvabilité de l'emprunteur, la conformité des renseignements...etc.

Cela dans le but de repérer et d'identifier les éléments qui pourraient présenter un éventuel risque.

Ensuite la banque doit limiter le risque à un niveau qu'elle juge acceptable en gardant à l'esprit que le risque zéro n'existe pas. Pour définir quels sont les risques qui seront tolérés et ceux sur lesquels il faudra agir, la méthode consiste à juger la criticité de chaque risque en fonction de ces deux critères ;

- L'impact ou la gravité du risque : qui sert à mesurer la conséquence du risque, on comprend aisément que plus les conséquences sont importantes plus de risques et critique.
- La probabilité : il faut également coupler l'impact à la notion de probabilité ce qui nous permet de déterminer les chances que cela se produisent.

Figure N° 03 : Graphe de la mesure des risques<sup>1</sup>



Source : <https://www.youtube.com/watch?v=QorouAIr2Hg>

Cette méthode est représentable graphiquement, ainsi comme vous pouvez le constater, sur l'axe des abscisses nous avons la probabilité de survenance du risque, en ordonnée se trouve son impact en retenant pour chaque axe 3 degrés de mesure soit faible moyen et fort il est ainsi possible de matérialiser la mesure des risques.

Prenant en exemple un événement dans la probabilité est forte et l'impact tout autant induit un risque très élevé, à l'inverse si à la fois l'impact et la gravité sont peu élevés le risque est faible.

La banque dispose de plusieurs outils lors son évaluation du risque de crédit, tels que l'analyse financière, le scoring, le rating et la VAR et bien d'autres outils lui permettant de mieux gérer et évaluer le risque de crédit.

### 1. L'analyse financière

#### 1.1 Définition et objectifs de l'analyse financière

L'analyse financière joue un rôle clé dans la gestion des risques de crédit bancaires, elle implique l'évaluation approfondie des états financiers d'un emprunteur, tels que le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie.

Elle peut inclure l'examen de la fiche technique mais également l'examen des ratios financiers, tels que le ratio d'endettement, le ratio de liquidité et le ratio de rentabilité pour évaluer la performance financière de celle-ci.

Pour résumer, l'objectif de l'analyse financière est d'établir un diagnostic afin de comprendre la santé financière de l'emprunteur.

<sup>1</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=QorouAIr2Hg> (17/05/2023 à 10h)

### 1.2 Les limites de l'analyse financière

L'analyse financière présente certaines limites qu'il est important de prendre en compte :

- L'analyse financière se base sur des données historiques : Les informations financières utilisées dans l'analyse sont généralement basées sur des données passées, ce qui peut ne pas refléter la situation actuelle ou future de l'entreprise.
- L'analyse financière ne tient pas compte de facteurs non financiers : elle se concentre principalement sur les aspects financiers d'une entreprise, ce qui peut négliger des facteurs importants tels que la réputation de l'entreprise, la qualité du management, les tendances du marché, etc.
- L'analyse financière peut être influencée par des manipulations comptables : Il est possible que les états financiers d'une entreprise soient manipulés pour présenter une image plus favorable. Cela peut rendre l'analyse financière moins fiable.
- L'analyse financière ne prend pas en compte les événements imprévus : elle se base sur des hypothèses et des projections, mais elle ne peut pas prédire ou prendre en compte les événements imprévus tels que les crises économiques, les catastrophes naturelles, etc.

### 1.3 La fiche technique<sup>2</sup>

#### ○ Définition et objectif de la fiche technique

La fiche technique au sein d'une entreprise bancaire est un document qui récapitule de manière détaillée les informations essentielles d'un client et de son futur prêt.

La fiche technique englobe une série de calculs qui permettent aux banques de se situer par rapport à la situation de son client avant l'octroi de crédit. Elle permet de déterminer si le client a une capacité financière suffisante pour supporter le remboursement du prêt sans compromettre sa situation financière, elle facilite la gestion des comptes, la prise de décisions et l'évaluation des risques. De plus, elle est également utilisée pour vérifier l'identité du client lors des transactions et pour assurer la conformité réglementaire.

La fiche technique est très importante avant l'octroi de crédit car elle fournit des informations techniques détaillées sur le client. Cela permet aux banques d'évaluer la valeur, la qualité et la durabilité du bien qui sera financé mais aussi les potentiels risques auxquels elle peut être confrontée. En ayant accès à ces informations, les prêteurs peuvent prendre des décisions plus éclairées lors de l'octroi de crédit.

---

<sup>2</sup>Document interne de la BNA, service département de la gestion des risques de crédit.

### ○ La forme de la fiche technique<sup>3</sup>

Fiche Technique : Crédit immobilier

Informations sur l'Emprunteur	Informations du Co-Emprunteur	Informations sur le Crédit	Propriétés de remboursement
Nom : <input type="text"/>	Nom Co-Emp: <input type="text"/>	Type de Crédit : <input type="text"/>	Quotité : <input type="text"/>
Prénom : <input type="text"/>	Prénom Co-Emp: <input type="text"/>	Taux d'intérêt : <input type="text"/>	Ratio RPV : <input type="text"/>
Date de Naissance : <input type="text"/>	Date Nais Co-Emp: <input type="text"/>	Valeur Hypothèque : <input type="text"/>	Capacité remb : <input type="text"/>
Revenu : <input type="text"/>	Revenu Co-Emp: <input type="text"/>	Coût du logement/Travaux : <input type="text"/>	Prime SGCI TTC : <input type="text"/>
Eparg/Non-Eparg : <input type="text"/>	Caution : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Apport personnel : <input type="text"/>	Comm gestion : <input type="text"/>
Le co-emprunteur est conjoint : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Taux de l'apport : <input type="text"/>	<b>Prime d'assurance décès IAD</b>
<div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p><u>Révision du prix de bien :</u></p> <p><b>Le prix est révisable :</b></p> <p>Taux de révision: <input type="text"/> Prix révisable: <input type="text"/></p> </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p><u>Motifs de rejet :</u></p> <p>Mensualité : <input type="text"/></p> </div>		Durée maximum (Mois) : <input type="text"/>	Inclure la prime : <input type="checkbox"/> Flat <input type="checkbox"/> Mensualité
		Différé de remb (Mois) : <input type="text"/>	Montant Flat : <input type="text"/>
		Durée demandée (Mois) : <input type="text"/>	Montant Mens : <input type="text"/>
		<p><b>Crédit accordé+Mensualité et assurance</b></p> <p>Montant du crédit : <input type="text"/></p> <p>Mens de crédit : <input type="text"/></p> <p>M.Assurance décès : <input type="text"/></p> <p>Mensualité : <input type="text"/></p>	
<p><b>Résultat :</b></p> <p>Etat de la demande : <input type="text" value="Acceptée / Refusée"/></p>			

Banque Nationale d'Algérie - BNA-

Source : Document interne de la BNA, service département de la gestion des risques de crédit.

- Calcul de la fiche technique
- La capacité de remboursement

La capacité de remboursement d'un crédit est une évaluation financière cruciale pour déterminer si un emprunteur est en mesure de rembourser son prêt, La banque cherche à s'assurer que l'emprunteur peut gérer ses paiements mensuels du prêt sans causer une détresse financière.

**Capacité de remboursement = Revenu mensuel \* Quotité**

**Taux de quotité = revenu mensuel / le SMIG**

**SMIG = 20 000 DA**

**Tableau N° 01 : Détermination du taux de quotité, Unité : %<sup>4</sup>**

<sup>3</sup> Document interne de la BNA, service département de la gestion des risques de crédit.

<sup>4</sup> Document interne de la BNA, service département de la gestion des risques de crédit.

## CHAPITRE 02 : La gestion des risques de crédit bancaire

Si le revenu mensuel est :	salarié	Commerçants, artisans, profession libérales
Inférieur ou égal à 2 fois le SMIG	30	40
Supérieur à 2 fois, et inférieur ou égal à 4 fois le SMIG	40	45
Supérieur à 4 fois, et inférieur ou égal à 8 fois le SMIG	50	55
Supérieur à 8 fois le SMIG	55	60

Source : Document interne de la BNA, service département de la gestion des risques de crédit

- **La durée du crédit**

La durée de crédit fait référence à la période pendant laquelle l'emprunteur doit rembourser le montant emprunté ainsi que les intérêts associé durant une période fixe.

**La durée du crédit = âge limité – âge du postulant**

- **Le montant du crédit maximum accordé par la banque**

Ce montant représente le montant du prêt maximum que la banque peut accorder à son client vue sa capacité de remboursement.

**Le montant du crédit = 
$$\frac{\text{La capacité de remboursement}}{\text{La valeur tabulaire}}$$**

**La valeur tabulaire = 
$$\frac{(\text{taux}/100)/12}{1-(1+(\text{taux}/100/12))^{-(\text{Durée} \times 12)}}$$**

- **Mensualité**

C'est la somme a payé chaque mois à l'établissement bancaire pour honorer le remboursement d'un crédit.

**Mensualité=échéance en capitale et intérêt +prime d'assurance décès**

**Échéance en capitale et intérêt = Montant du prêt \* valeur tabulaire**

**Prime d'assurance décès = Montant du prêt \* coefficient d'assurance**

**Tableau N° 02 : Coefficient d'assurance, Unité : %<sup>5</sup>**

<sup>5</sup> Document interne de la BNA, service département de la gestion des risques de crédit.

## CHAPITRE 02 : La gestion des risques de crédit bancaire

Type de prêt	Couverture	Taux de la prime emprunteur principal	Taux de la prime Co-emprunteur ou caution de + de 35 ans	Taux de la prime Co-emprunteur ou caution de - de 35 ans
Prêt bonifié (1 et 3)	Décès seul : 100 du CRD	0.037	0.037	0.29
Prêt location-vente (programme 65.000 logement)	Décès seul : 100 du CRD	0.037	0.037	0.037
Autre prêt immobiliers (y compris la location habitation)	Décès seul : 100 du CRD	0.045	0.040	0.029

**Source : Document interne de la BNA, service département de la gestion des risques de crédit.**

- **Crédit accordé**

Un crédit accordé fait référence à la somme d'argent que la banque accepte de prêter à un emprunteur.

$$\text{Crédit accordé} = \frac{\text{échéance}}{\text{Valeur tabulaire}}$$

$$\text{Mensualité} = \text{échéance} + \text{assurance}$$

$$\text{Donc Echéance} = \text{mensualité} - \text{assurance décès}$$

- **L'assurance SGCI**

Est une entité qui fournit des garanties pour les prêts immobilier, elle agit en tant que tiers garants pour sécuriser le prêt entre l'emprunteur et le prêteur.

$$\text{Montant l'assurance de SGCI} = \text{Montant du crédit} * \text{taux de la prime RPV}$$

- **La commission de gestion**

Fait référence aux frais facturés par la banque suite à des services rendus.

$$\text{Commission de gestion} = \text{la prime SGCI en TTC} * \text{quotité}$$

### 1.4 La performance financière

Les ratios financiers sont des indicateurs nécessaires et très efficaces pour la banque avant tout octroi de crédit, parmi les ratios incontournables que la banque doit prendre en considération pour une bonne gestion des risques de crédit nous avons.

- **Ratio d'autonomie financière**

Le tout premier ratio calculé par le banquier est le ratio d'autonomie financière, ce ratio permet au banquier d'évaluer le niveau d'endettement de l'emprunteur, à la lumière de ce ratio le banquier peut voir si l'emprunteur se finance plutôt avec ses propres ressources (ces fonds propres) ou plutôt avec des financements externes.

➤ La formule de ce ratio est la suivante :

Ratio d'autonomie financière = Fond propre / total du bilan.

• Les interprétations :

- Un ratio  $> 25\%$ , cela signifie que l'emprunteur est dans une bonne position, son autonomie financière est solide, ce qui incitera le banquier à prendre en considération cette demande de crédit.
- Un ratio  $< 25\%$ , indique que l'entreprise a une faible capacité à financer ses activités avec ses propres ressources. Cela signifie qu'elle dépend largement de l'endettement pour maintenir ses opérations. Une autonomie financière faible peut être considérée comme un risque pour les banques, car cela peut indiquer une instabilité financière et une difficulté à rembourser les dettes, ce qui incitera le banquier à refuser sa demande de prêt.

○ **Ratio de capacité de remboursement**

Le 2ème ratio étudié par le banquier avant tout octroi de crédit porte sur la capacité de remboursement, ce ratio compare les dettes bancaires avec la capacité d'autofinancement de l'emprunteur, ce ratio exprime la disposition d'une entreprise à rembourser son endettement, plus précisément elle exprime le nombre d'années de capacité d'autofinancement que l'entreprise consacre au remboursement de ses dettes.

➤ La formule de ce ratio est la suivante :

Ratio de capacité de remboursement = endettement net / capacité d'autofinancement

• Les Interprétations :

- un ratio  $< 4$ , Bon signe, le banquier est rassuré quand à la solvabilité de l'emprunteur, ce qui avantage l'octroi de crédit.
- un ratio  $> 4$ , L'entreprise supporte un endettement trop lourd compte tenu de la rentabilité qu'elle génère, ce qui implique automatiquement pour le banquier un refus d'octroi de crédit.

○ **Ratio de partage du risque**

Le 3ème ratio que le banquier doit examiner concerne le partage des risques entre les actionnaires de l'entreprise d'une part et les banques d'une autre part.

On parle de partage des risques car le banquier cherche à limiter les risques qu'il prend, en les partageants avec d'autres partenaires, en le diluant. Le ratio de partage des risques permet de comparer les dettes de l'entreprise avec ses fonds propres.

Ce ratio renseigne le banquier sur l'effet de levier, il lui permet de séparer les sommes que vous avez empruntées à d'autres, de celles que vous avez injectées vous-même.

- La formule de ce ratio est la suivante :

Ratio d'endettement= Dettes bancaires / fond propre

- les Interprétations

-Le ratio de partage des risques doit idéalement être inférieur à 1, et ne pas dépasser 2 dans le pire des cas. Au-delà de 2, la banque pourrait ne pas vous octroyer un financement qu'à condition que vous souscriviez une caution personnelle.

- **Ratio du cout de la dette**

Cet indicateur renseigne indirectement sur la rentabilité d'une société, Etudier le coût de la dette d'une entreprise revient à comparer les intérêts qu'elle paye (sur ses crédits et sur ses découverts) avec son excédent brut d'exploitation (EBE). L'excédent brut d'exploitation renseigne sur la valeur créée par une entreprise, sur les richesses qu'elle est capable de tirer de son activité, c'est un indicateur assez proche de la capacité d'autofinancement.

Ce ratio renseigne votre banquier sur votre capacité à dégager suffisamment de ressources de votre exploitation pour financer le développement de votre entreprise.

- La formule de ce ratio est la suivante :

Ratio du cout de la dette =intérêt bancaire/ excédent brut d'exploitation.

- Interprétation

- Un ratio >30, indique que l'entreprise paie un coût élevé pour sa dette, ce qui peut affecter sa rentabilité et sa capacité à rembourser ses obligations financières. C'est comme si l'entreprise se mettait à travailler exclusivement pour la banque au moins un jour sur trois pour rembourser sa dette. Ce qui freine l'octroi de crédit.

-Un ratio < 30, est un signe favorable pour le banquier, il indique que l'entreprise paie un coût relativement bas pour sa dette, ce qui incite le banquier a accepté la demande de prêt.

## 2. Le scoring et le rating

### 2.1 Le scoring

- **Définition du scoring**

Le scoring ou le crédit scoring est un véritable système expert, il est utilisé dans l'environnement des PME et des ETI.

## CHAPITRE 02 : La gestion des risques de crédit bancaire

Le crédit scoring est un processus d'évaluation utilisé par les institutions financières pour évaluer la solvabilité d'un emprunteur individuels. Il s'agit d'un processus d'évaluation basé sur des modèles statistiques et des algorithmes qui analysent diverses informations financières et personnelles de l'emprunteur, telles que l'historique de crédit, les revenus, l'emploi, etc. Ces informations sont utilisées pour attribuer un score qui reflète la probabilité de remboursement d'un prêt.

Ce score est utilisé par les banques comme un outil complémentaire dans la décision d'octroi de crédit pour prendre des décisions rapides et objectives.

Le scoring est réalisée soit par des organismes externes comme la COFACE par exemple ou plus régulièrement par les banques elles-mêmes en interne pour leur propre usage, en s'appuyant sur des données statistiques qui sont en leur possession tout en minimisant le risque de défaut de paiement.

→ **COFACE** : Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, spécialisée dans l'assurance-crédit.

- **Historique du scoring<sup>6</sup>**

**Tableau N° 03 : l'histoire du crédit scoring en 10 dates.**

Date	Evènement
2000 Av.JC	1ere utilisation du crédit en Assyrie, à Babylone et en Egypte
1851	1' utilisation de la notation (classement) crédit par John Bradstreet, pour ses commerçants demandeurs de crédit, USA
1909	John M. Moody publie la 1ere grille de notation pour les obligations commerciales négociées sur le marché, USA
1927	1 er <crédit bureau crée en Allemagne
1941	David Durand professeur de Gestion au MIT écrit un rapport, et suggéré le recours aux statistiques pour assister la décision de crédit, USA
1958	1ere application du scoring par American Investment
1967-1970	Altman crée le « Z-score » à partir de l'analyse discriminante multi Variée. Règlementation

<sup>6</sup> Anderson.R, " The credit toolkit ", oxford university press 2007, p28.

## CHAPITRE 02 : La gestion des risques de crédit bancaire

	des & crédits bureaux > par le creditreportingact, USA
1995	Moody's KMV introduit le Risk Calc pour le scoring des ratios financières (Financial ratio scoring -FRS)
2000	Moody's KMV introduit le Risk Calc pour le scoring des ratios financiers (Financial ratio scoring-FRS)

Source : Anderson.R, " The credit toolkit ", oxford university press 2007, p28.

### Les facteurs pris en compte pour le crédit scoring

Tableau N° 04 : Facteurs de base pris en compte pour le credit scoring<sup>7</sup>

<i>Facteurs de base pris en compte pour le credit scoring</i>	
Pour les professionnels	Pour les particuliers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Age</li> <li>• Nationalité (Français, Union Européenne, autre)</li> <li>• Situation familiale, régime matrimonial</li> <li>• Département de résidence</li> <li>• Type d'habitat</li> <li>• Situation de logement (locataire, propriétaire, hébergé)</li> <li>• Ancienneté dans le logement</li> <li>• Catégorie socioprofessionnelle</li> <li>• Situation professionnelle</li> <li>• Ancienneté professionnelle</li> <li>• Type de téléphones utilisés</li> <li>• Utilisation de l'email</li> <li>• Relations entre les co-emprunteurs (vie de couple, amis, famille, collègues)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur d'activité</li> <li>• La qualité du climat social</li> <li>• La compétence des décideurs</li> <li>• La pluralité des décideurs</li> <li>• L'âge du débiteur</li> <li>• La forme juridique du débiteur</li> <li>• L'existence d'un service de contrôle de gestion</li> </ul>

<sup>7</sup> Mémoire « modélisation de risque de crédit », université d'Orléans

Source : Mémoire « modélisation de risque de crédit », université d'Orléans

- **Avantage et limite de crédit scoring**<sup>8</sup>

Tableau N° 05 : Avantage et limite de crédit scoring

<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Il est plus objectif</li><li>• Il a permis une plus grande prédictibilité de la performance des prêts et un meilleur marketing du portefeuille de crédit (Dennis, 1995)</li><li>• Il peut améliorer l'efficacité dans le processus d'analyse et de livraison du crédit (Kulkosky, 1996)</li><li>• Il peut permettre aux prêteurs d'adapter les efforts de marketing aux besoins spécifiques de marketing sur les différents segments de marché</li><li>• Il peut améliorer la fiabilité de l'évaluation du crédit</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il peut réduire l'accès au crédit pour ceux qui n'ont pas d'historique de crédit (Crédit record)</li><li>• Il pourrait affecter les interactions entre I prêteurs et emprunteurs ainsi que I l'accessibilité et la tarification du crédit (Feldman 1997)</li><li>• Il peut avoir des effets disparates (Exclusion de certains groupes et coût relativement plus élevé pour d'autres etc.) (Collins and al, 2001)</li><li>• Il peut avoir recours à des Variables illégales ou immorales et nécessite une I quantité importante d'information de haute qualité (Schreiner, 2004)</li></ul>

Source : <http://ekonomia.fr/838/crédit-scoring-comment-les-banques-donnent-un-accord-de-crédit/> / VAN PRAAG N, (1995), crédit management et crédit scoring, paris, economica (collection gestion-poche), p112.

### 2.2 Le rating (la notation financière)<sup>9</sup>

- **Définition de rating**

<sup>8</sup> <http://ekonomia.fr/838/crédit-scoring-comment-les-banques-donnent-un-accord-de-crédit/> / VAN PRAAG N, (1995), crédit management et crédit scoring, paris, economica (collection gestion-poche), p112.

<sup>9</sup> Karyotis.D, la notation financière « une nouvelle approche du risque », 1995, page 26.

Le rating, aussi appelé notation financière se base sur un audit financiers, est utilisé pour évaluer la solvabilité des grandes entités telles que les grandes entreprises cotées, les institutions financières ou encore les gouvernements.

Le rating est un mot d'origine américains dans la traduction littéraire est "évaluation". Il est défini comme un processus d'évaluation des risques attaché à un titre de créance, synthétiser en une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposer et des garanties offertes par l'émetteur.<sup>10</sup>

Les agences de notation financière, telles que Standard & Poor's, Moody's ou Fitch, attribuent des notes aux émetteurs de dettes en fonction de leur capacité à rembourser leurs obligations financières. Ces notes, généralement sous forme de lettres (par exemple, AAA, BBB, etc.), servent de référence pour les investisseurs et les prêteurs afin de prendre des décisions éclairées sur les risques associés à l'investissement ou au prêt à une entité donnée.

### ○ **Les types de rating**

#### **Plusieurs types de notation sont distingués si ton à titre illustratif**

- La notation interne et la notation externe : lorsque les notes sont attribuées par une banque ou un établissement de crédit nous parlons de notation interne et lorsqu'elles sont attribués par des organismes autre tels que les agences de notation financière on parle de notation externe donc la notation externe est une note ou appréciation portée par une société spécialisée appelée agence de notation ou agence de Rating.
- La notation référence : une notation et dite de référence lorsqu'elle porte sur un émetteur même en l'absence d'une émission de titre elle permet l'évaluation de la capacité d'une entité de noter à faire face en temps et en heure à l'ensemble des engagements au titre de sa dette l'objet de cette analyse et de dégager les tendances en moyenne et à long terme c'est-à-dire entre 3 et 5 ans et non de donner une image instantanée de crédit de l'émetteur.
- La notation à court terme et la notation à long terme : la notation à court terme évalue la capacité de l'émetteur à rembourser ses dettes auprès des banques dans l'échéance ne dépasse pas un nom tel que les crédits fournisseurs ou les crédits acheteurs.
- Une notation à long terme quant à elle, est conçue pour les dettes dans l'échéance dépasse un an elle mesure la solvabilité de l'émetteur et permet à l'investisseur potentiel de se faire une idée sur le risque lié à l'emprunteur.
- La notation souveraine : elle désigne la notation des états car effectivement les Etats peuvent être notés tout comme les entreprises mais la démarche de notation n'est pas identique celle

---

<sup>10</sup> Karyotis.D, la notation financière « une nouvelle approche du risque », 1995, page 26.

## CHAPITRE 02 : La gestion des risques de crédit bancaire

de l'État demande une forte demande d'information concernant l'évaluation des profils pays tels que le PIB les exportations l'inflation la situation économique...etc. et elle est faite par des agences spécialisés chargés des ratings risque pays.

### ○ Les échelles de notation financière

L'échelle de notation à long terme est celle utilisée pour la notation des emprunts obligataires (essence de notre étude) il n'existe pas d'échelle conventionnelle, chaque maison de rating possède sa propre échelle.

Nous allons ici, nous limiter à celles des trois agences de notation reconnues mondialement. Voir le tableau ci-après

**Tableau N° 06 : l'échelle de notation à long terme<sup>11</sup>**

<i>Moody's</i>	<i>S et P</i>	<i>Fitch</i>	<i>Commentaires</i>
Aaa	AAA	AAA	Meilleure qualité, bonne aptitude au paiement du principal et intérêt le risque de défaillance est pratiquement nul
Aa	AA+ AA AA-	AA+ AA AA-	Haute qualité, très forte capacité à faire face aux obligations de paiement, Risque de défaut ne présente pas de différence significative avec les créances AAA.
A	A+ A A-	A+ A A-	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement du principal et des intérêts est forte. Cependant une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances de qualité.
Baa1 Baa2 Baa3	BBB+ BBB BBB	BBB+ BBB BBB-	Qualité moyenne, capacité satisfaisante à honorer ses obligations, absence d'attribut favorable à long terme, elle reste sensible à l'évolution des facteurs d'exploitation ou conditions économiques et financières.
Ba1 Ba2 Ba3	BB+ BB+ BB-	BB+ BB+ BB-	Créances de nature spéculatives (sécurité mal assurée), capacité incertaine à terme de l'emprunteur à honorer ses engagements facteurs Aptitude des

<sup>11</sup> Choinel.A & Rouyer.G, Le Marché Financier, structures et acteurs, Banque, Page 279.

## CHAPITRE 02 : La gestion des risques de crédit bancaire

			défavorable d'exploitation et des conditions économiques et financières
B1	B+	B+	Créances à sécurité faible, forte incertitude quant à la capacité de faire face au paiement du principal et des intérêts.
B2	B	B	
B3	B-	B-	
Caa1	CCC+	CCC	Qualité médiocre, défaut de paiement prévisible, le paiement repose sur la persistance des conditions économiques et financières favorables.
Caa2	CCC		
Caa3	CCC-		
Ca	CC	CC C	Défaut de paiement prévisible, proche de la défaillance
C	C		
	D	D	Défaut de paiement réel

**Sources : Choinel.A & Rouyer.G, Le Marché Financier, structures et acteurs, Banque, Page 279.**

Les notes situées entre AAA et BBB sont appelées Investissement grade (High Grade), tandis que celles situées entre BB et D sont dites Spéculative Grade. Ce sont deux classes de risque très importantes aux yeux des investisseurs, notamment certains institutionnels qui n'ont pas le droit d'acheter des obligations de catégories Spéculative Grade

En outre, les signes + ou - qui accompagnent souvent la note indique le niveau de qualité de celle-ci dans sa catégorie. Par ailleurs, les notations sont assorties d'une perspective qui peut être stable, positive ou négative. Cette caractéristique indique la tendance probable de ces notes dans le moyen terme.

### ○ **Les avantages de notation financière** <sup>12</sup>

Les avantages de la notation au sein des banques sont multiples.

Tout d'abord, elle permet d'évaluer la solvabilité des emprunteurs c'est-à-dire leur capacité à rembourser leurs dettes, mais aussi à avoir une opinion indépendante sur le risque encouru car son jugement est fondé sur une analyse objective. Ce qui facilite la comparaison et la prise de décision éclairée.

De plus, la notation permet aux banques de fixer des taux d'intérêt adaptés en fonction du risque associé à chaque emprunteur, plus la note est basse plus le risque est grand, la banque peut alors demander des primes de risques cohérents.

Cela garantit une tarification équitable et permet aux banques de maximiser leurs revenus tout en minimisant les pertes potentielles.

<sup>12</sup> [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com)

Enfin, la notation permet d'avoir accès à un univers d'investissements plus large et cela en gagnant la confiance du public en le système bancaire en fournissant une évaluation crédible de la solidité financière des banques. Cela favorise la stabilité et la transparence du secteur bancaire dans son ensemble.

Cependant, il est important de noter que la notation n'est pas infaillible et peut être sujette à des erreurs ou à des biais. Il est donc essentiel de prendre en compte d'autres facteurs et d'effectuer une analyse approfondie avant de prendre des décisions basées uniquement sur la notation.

Face à l'influence et du pouvoir des agences de notation les voies s'élèvent pour dénoncer les insuffisances méthodologiques du processus de notation, pointer du doigt la soi-disant indépendance des analystes financiers, qui notent les sociétés et critiques l'existence des modes de régulation et de contrôle de l'activité des agences au niveau mondial en réponse à ces critiques et pour conserver la confiance de leurs que leurs accords de les investisseurs qui sont leur seul client les agences de notation revendiquent l'aspect subjectif de leur note.

### **3. VAR « Value At Risk »**

L'accroissement de la volatilité des marchés financiers, le développement des produits dérivés et surtout une série de faillites et de krachs boursiers ont poussé les institutions financières à mettre en place un indicateur commun et synthétique des risques financiers.

Utilisée pour la première fois dans les années 1980 par la banque Bankers Trust sur les marchés financiers américains, la notion de Value-At-Risk (ou VAR) a principalement été démocratisée par la banque JP Morgan dans les années 1990 grâce à son système de RiskMetrics, mais il faudra attendre 1995 et les accords de Bâle, pour voir la concrétisation et l'émergence de ce nouvel indicateur considéré très rapidement comme un standard dans l'évaluation des risques financiers.

#### **3.1 Définition et objectifs de la VAR**

La VAR est un outil simple qui permet de mesurer et de quantifier le risque de marché pour une banque. Pour mesurer la proportion de menace, il faut obligatoirement un certain niveau de probabilité basé sur les statistiques, ce qui ne rassure pas toujours les investisseurs.

La VAR se définit comme une technique qui détermine une perte potentielle maximale en fonction d'une durée et d'un degré de confiance.

Pour résumer, la VAR montre le pire des cas dans les prochaines 24h pour une banque, c'est à dire le montant maximum que la banque peut perdre en cas de problème sur les marchés financiers.

La VAR donne la capacité de visualisée :

**Tableau N° 07 : L'interprétation de la VAR<sup>13</sup>**

<< nous sommes certains à X%	X% → seuil de confiance
que nous ne perdrons pas plus que V	V → Valeur à risque
dans les T prochains jours >>	T → horizon temporel.

Source : [http://jb.desquilibet.pagesperso-oragne.fr/docs/A\\_M2\\_GRM\\_3VaR.pdf](http://jb.desquilibet.pagesperso-oragne.fr/docs/A_M2_GRM_3VaR.pdf)

Utilisée principalement par les banques, cette mesure de risque est destinée avant tout :

- Aux professionnels de marchés tels que les opérateurs de marché, gestionnaires de fonds privés ou encore gestionnaires de fonds institutionnels.
- Aux Risk Managers (responsables de la gestion des risques et du contrôle de la gestion des risques).
- Aux comptables ou aux clients institutionnels.

La value at risk dépend essentiellement de trois éléments :

La distribution des résultats (pertes et profits) du portefeuille

- L'intervalle de confiance
- L'horizon temporel.

La distribution des pertes et profits du portefeuille

Cette distribution peut être normale ou historique. Pour être efficace, il faut choisir une bonne période de l'échantillon historique à utiliser. Si cette période est trop courte, il n'y aura pas une bonne prise en compte d'assez d'éléments exceptionnels pour un bon calcul de la VAR. Si elle est trop longue, il y a risque de perte de la cohérence temporelle des résultats (impossibilité de comparer les résultats).

- **L'intervalle de confiance**

L'intervalle de confiance ou encore le niveau de confiance correspond à la probabilité que les pertes maximales éventuelles du portefeuille ne soient pas supérieures à la value at risk.

Le niveau de confiance choisi se situe souvent entre 95 et 99 % soit un paramètre compris entre 0 et 1. La représentation graphique de la VAR un jour avec un indice de confiance de 95 % est la suivante (loi de probabilité de la courbe de Gauss - Mouvement Brownien).

- **L'horizon temporel**

Les régulateurs exigent des horizons communs ou encore des durées de détention communes pour que le calcul de la VAR soit validé. Plus la durée de détention est longue, plus les pertes peuvent être importantes.

<sup>13</sup> [http://jb.desquilibet.pagesperso-oragne.fr/docs/A\\_M2\\_GRM\\_3VaR.pdf](http://jb.desquilibet.pagesperso-oragne.fr/docs/A_M2_GRM_3VaR.pdf)

Si les banques sont les institutions qui utilisent plus la VAR, cette méthode est aussi destinée aux professionnels de marchés comme les gestionnaires de fonds privés et institutionnels, aux Risk managers, aux comptables et aux clients institutionnels.

### 3.2 Les limites de la VAR

La VAR est désormais devenu un standard dans la gestion des risques, elle est même parfois imposée par les autorités de régulation.

De plus, elle permet d'assembler tous les risques en un seul indicateur facilement interprétable.

Toutefois, il ne faut pas écarter ses nombreuses limites :

- Sa mise en place peut s'avérer très coûteuse.
- A tendance à se focaliser sur les pertes et ignorer les perspectives de gain.
- A tendance à sous-estimer l'apparition d'événements extrêmes.
- Le calcul de la Value At Risk nécessite un horizon fixe. C'est à dire que l'on considère le marché liquide et que l'on puisse ainsi couper nos positions à l'horizon choisi.
- Enfin la dernière limite de la VAR vient du fait que l'on utilise énormément d'approximations et de simulations. Et malgré la puissance croissante des machines, la volonté de mise en œuvre rapide impose l'utilisation d'approximations.

### Section 02 : la prévention contre les risques de crédit

Suite à l'étape de l'identification et de l'évaluation des éventuels risques de crédit. Les établissements bancaires cherchent à se prémunir au maximum contre ce risque.

La gestion préventive est majeure pour les banques car elle permet de réduire le plus possible la situation de non remboursement d'un client.

Pour se protéger contre les pertes et le risque de crédit, les banques ont mis en place des moyens de prévention.

il existe plusieurs moyens de protection et de prévention contre les risques de crédits , nous trouvons par exemple l'application d'une prévention globale tel les règles prudentielles et la titrisation, mais également une prévention individuelle tel que la prise de garanties, la diversification des portefeuilles titres, la surveillance constante de la solvabilité des emprunteurs, et bien d'autres moyens lui permettant une bonne couverture contre ce risque.

#### 1. La titrisation

##### 1.1 Définition et objectif de la titrisation

La titrisation est une technique financière qui transforme des actifs peu liquides, c'est-à-dire pour lesquels il n'y a pas véritablement de marché tels que les crédits, en valeurs mobilières facilement négociables comme des obligations.

Née aux États-Unis dans les années 70, cette technique a d'abord été utilisée par les banques pour consentir davantage de crédits. Plus tard, et notamment durant le début des années 2000, elle a permis aux banques de se débarrasser partiellement des mauvais risques.

### 1.2 Les types de titrisation <sup>14</sup>

On pourrait distinguer deux types de titrisation, en effet, le marché américain de la titrisation demeure la référence la plus achevée en la matière. Il existe une pluralité de formes dont les catégories ci-dessous constituent les grandes familles. La titrisation classique et la titrisation synthétique.

#### ○ La titrisation classique

Appelée également Hors bilan (Off-balance-sheet), la plus commune des deux, et fonctionne de la manière suivante :

-L'initiateur souhaitant lever des fonds regroupe un lot ou pool d'actifs relativement homogènes et procède à une cession de ces derniers au FCC ainsi que tous les droits qui y sont attachés ;

-Le FCC classe les actifs cédés dans des tranches bien définies selon le risque associé et émet des obligations et/ou des parts, et les place auprès des investisseurs qui seront rémunérés (intérêts et capital) par les flux financiers des créances cédés ;

-Avec le résultat de l'émission des titres, le FCC rembourse le portefeuille déchéances acquises.

L'investisseur est immunisé contre le risque attaché à l'initiateur, car juridiquement il n'y a aucun lien entre eux. L'écart d'intérêt qui existe entre ceux dus sur les créances titrisées et ceux qui seront payés suite aux émissions de titres va servir à alimenter progressivement un fond de réserve.

#### ○ La titrisation synthétique

Aussi appelée Dans le bilan (on-balance sheet) du fait que les actifs ne quittent pas le bilan de l'établissement initiateur. Elle consiste à transférer le risque lié aux sous-jacents aux investisseurs sans avoir recours à une cession physique de l'actif. Cette technique fait appel aux dérivés de crédit qui sont des instruments de protection (couverture). L'initiateur se couvre contre le risque de défaut lié aux actifs financiers dans son portefeuille en achetant une protection qui sera vendue par le véhicule de titrisation. Plusieurs formes de complexité Variantes pourraient exister pour ce type de montages.

Prenons un exemple simplifié d'une titrisation synthétique : -L'initiateur achète une protection du FCC en payant une prime ;

-Le FCC émet des titres (souvent des obligations) de la valeur du portefeuille sous-Jacent (portefeuille couvert) ;

---

<sup>14</sup> Les cours de Master 02, de titrisation en finance et banque, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2023

-Le produit de l'émission des titres est utilisé pour acquérir des titres sans risque à titre d'exemple des obligations d'Etat qui seront placées au nom du FCC pour la durée de l'opération, et elles sont nanties au bénéfice de l'acheteur de protection et des obligations ;

-Si aucun événement de crédit ne survient pendant la durée de l'opération, les obligations de l'Etat seront vendues et les flux de cette vente transférés aux investisseurs (acheteur des titres du FCC) ;

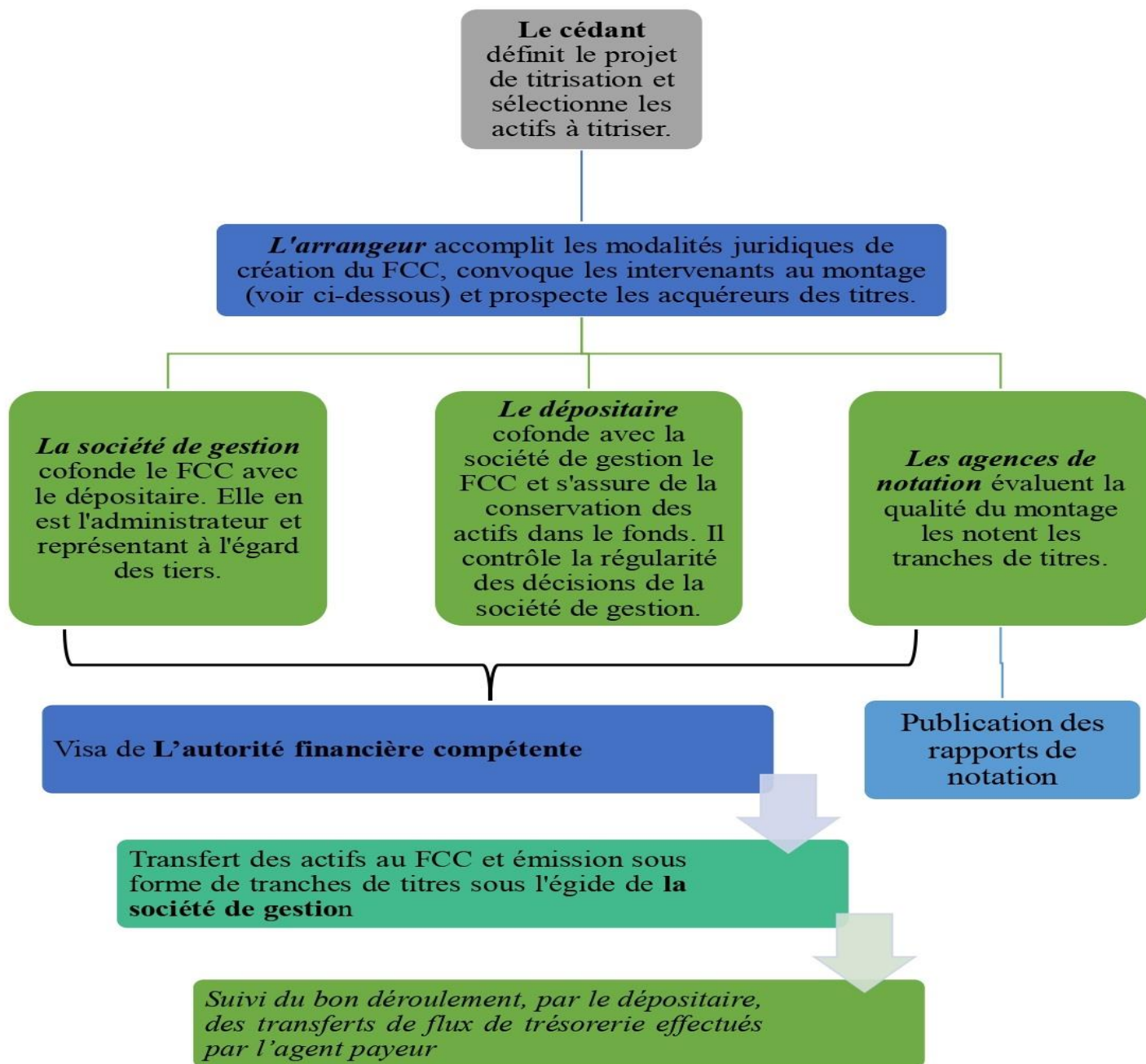
-Cependant, si une perte survient dans le portefeuille protégé, une partie des titres sera vendue pour rembourser l'acheteur de protection (l'initiateur) le montant dû ;

-Les investisseurs dont le remboursement est subordonné à celui de l'acheteur de protection sont donc exposés au risque de non remboursement qui devient très tangible dans le cas où les pertes sur le portefeuille sous-jacent sont élevées.

Contrairement à la titrisation classique, ce type de montage n'a pas comme objectif la levée de fonds, il ne permet pas le financement de l'initiateur. Les entreprises ou établissements de crédit qui optent pour la titrisation synthétique ont un objectif principal de gestion de risque. S'immuniser donc contre le risque de crédit/contrepartie.

### **1.3 Les intervenants lors d'une opération de titrisation**

Figure N° 04 : Le rôle des intervenants au sein d'une opération de titrisation



Source : Christophe LEJARD, *La Titrisation : Enjeux En Termes De Communication Comptable Et Financière* ", Thèse de Doctorat Université Montpellier 1, Soutenue publiquement le 12 décembre 2011

### 1.4 Les avantages de la titrisation

Recycler les prêts qu'elle a en portefeuille en les revendant à des investisseurs sous forme de titres financiers.

Libérer une partie des fonds propres grâce à la liquéfaction d'actifs non liquides ; amélioration du ratio de solvabilité, sans constitution d'un capital de réserve en cas de difficultés de remboursement des crédits puisque ceux-ci sortent du bilan ; diversification des sources de financement.

Contribuer à la répartition des risques au sein du secteur financier, puisque qu'avec une opération de titrisation, les banques transfèrent une partie du risque de portefeuille à d'autres investisseurs institutionnels. Avec certaines techniques (titrisation synthétique, il est même possible de ne transférer que ce risque, la propriété de l'actif (les créances) n'étant pas transférée aux investisseurs finaux.

### 1.5 Les risques de la titrisation <sup>15</sup>

Malgré ses nombreux avantages notamment en termes de liquidité et de distribution de risques, la titrisation est considérée comme la cause principale de la crise financière 2007-2008 qui a profondément bouleversé les marchés financiers internationaux provoquant une crise de crédit et de liquidité dont les conséquences étaient massives.

Les risques générés par une opération de titrisation sont multiples et de degré varié, parmi ces risques on peut citer :

- Le risque de défaillance des débiteurs

Ce risque est similaire au risque de crédit habituel, il correspond à une estimation de la probabilité de défaillance du débiteur, et il peut également être lié aux conditions du marché.

- Le risque de remboursement anticipé

Le remboursement anticipé des dettes est une opération sans risque dans l'activité bancaire, mais après une opération de titrisation, ce remboursement devient une source de risque, car les profils de rémunération et de remboursement des titres cédés peuvent être affectés dans le cas où les débiteurs choisissent de rembourser leurs dettes avant l'échéance. Les institutions de crédit qui détiennent les créances se trouvent dans l'obligation de renégocier les conditions de l'opération avec les investisseurs qui ont acheté les titres émis. Ce risque augmente en période de baisse des taux.

- Le risque de dégradation de la notation

---

<sup>15</sup> Mémoire « la titrisation origine des crises ou opportunité de financement ? », Abdelilah El Attar, 2013.

La qualité des titres issus de la titrisation se base sur la notation de ces titres par les agences de notations. Il est possible que ces agences revoient à la baisse la notation de ces titres, créant ainsi un risque de perte.

- Le risque de régularité des flux financiers

Les titres de titrisation offrent à leurs détenteurs des flux financiers au cours de leurs vies, ces flux sont exposés au risque de non-paiement ou à une mauvaise synchronisation. Cela arrive lors de problèmes de paiement de la part du débiteur, ou du fait de difficultés techniques ou de solvabilité ou de liquidité liés à une inefficience ou à une défaillance des organismes jouant le rôle d'intermédiaires et de contrôleurs des transactions des opérations de titrisation.

- Le risque de changement de la réglementation

La réglementation de la titrisation diffère d'un pays à un autre et évolue en fonction de l'évolution des marchés, cette évolution peut engendrer des risques en cas de durcissement des lois régissant les opérations de titrisation.

### **2. La réglementation prudentielle**

La réglementation prudentielle joue un rôle primordial dans la solidité d'un système bancaire et financier, la nouvelle réglementation prudentielle issue essentiellement de l'accord de balle admet une meilleure prise en compte de la réalité des risques inhérents au métier de la banque qui est l'accord de crédit.

#### **2.1 Définition et objectif de la RP <sup>16</sup>**

##### **LAROUSSE :**

Se dit d'une règle ou d'un ratio imposant aux banques d'avoir un minimum de fonds propres par rapport aux crédits qu'elles accordent. (La réglementation prudentielle a pour but d'empêcher les banques de prendre des risques inconsidérés, qui pourraient les mener à la faillite.)

La réglementation prudentielle peut être définie comme un ensemble de règles régissant la bonne conduite des banques afin d'éviter les faillites, cette réglementation édicte notamment les règles en matière de fonds propres minimum et de liquidités à détenir, la réglementation prudentielle peut également être définie comme un ensemble de dispositifs mis en œuvre par les autorités de supervision de la sphère bancaire et financière en vue de prévenir contre le risque de crédit et de maintenir la stabilité de cette dernière.

- De manière générale la réglementation prudentielle aurait pour objectif :

- la stabilité du système bancaire qui vise à éviter le risque de crédit et les défaillances.

---

<sup>16</sup>Dictionnaire LAROUSSE

- la protection des intérêts de la clientèle qui vise à garantir un équilibre convenable entre les établissements bancaires et leurs clients.

-assurer la sécurité et le bon fonctionnement du système financier.

### 2.2 Historique de la RP

L'existence du respect d'un certain nombre de ratio par les autorités de contrôle et de surveillance est d'origine ancienne, cependant les ratios ont pris une importance internationale particulière depuis les années, 80, après le processus de déréglementation durant les années 70, à partir de là, il y a eu un certain nombre de crises financières grave parmi lesquels on peut citer la crise de la dette mexicaine en 1982 la faillite des Caisses d'Épargne américaine et surtout le crash boursier en 1987, montrant la nécessité d'assurer la sécurité des systèmes bancaires.

Et c'est là qu'intervient le comité de Bâle par la mise en place des premiers accords bâlois (Bâle I), en 1988, et à la fin des années 90, les autorités constatent des failles dans cette réglementation et le comité de balle a décidé d'aboutir à l'adoption de l'accord de balle 2 en 2004, cette fois encore les risques supportés par les banques ne sont pas appréhendés de manière parfaite et après la crise financière de 2008 le dispositif de balle 2 serait déclarer défaillant et ce qui a immerger à la publication de l'accord de Bâle III vers la fin 2010.

### 2.3 Le comité de Bâle et les accords bâlois<sup>17</sup>

Le comité de Bâle est une institution fondée à la fin de 1974, il est domicilié à la banque des règlements internationaux BRI à Bâle en Suisse, d'où son nom (Comité de Bâle, il est créé par le gouverneur des banques centrale du G10 regroupant 13 pays aujourd'hui (la France la Belgique le Canada du Japon la Suisse les États-Unis ...))

Ce comité a vu le jour suite à la faillite de plusieurs institutions financières, il est chargé de renforcer la solidité du système financier mondial ainsi que l'efficacité du contrôle prudentiel.

À partir des années 80 le Comité s'est intéressé au niveau des fonds propres des établissements bancaires en raison de leur faiblesse, de plus l'intensification de la concurrence entre les établissements financiers et l'instabilité de l'environnement financier poussa le comité à renforcer la stabilité du système financier.

- Les travaux du Comité de bal ont abouti à la publication de trois grands accords bâlois : Bâle I en 1988, Bale II de en 2004 et Bâle III à la fin de 2010.

---

<sup>17</sup> <https://www.google.com/search?q=Bâle%203%20piliers&tbm=isch&client=ms-android-samsung-gi-rev1&cs=1&prmd=niv&hl=fr&sa=X&ved=0CBQQotl8BKABqFwoTCJDbpFHGk4EDFQAAAAAdAAAAABAK&biw=412&bih=758&dpr=1.75#imgrc=yMoEXlmpj5QbqM&imgdii=P0EM-nKvR9MHxM>

## CHAPITRE 02 : La gestion des risques de crédit bancaire

---

Les accords de bal sont parmi les différents mécanismes mis en place afin de couvrir les activités bancaires contre les différents risques, ces accords font référence à un ensemble de recommandations formulée par le Comité de Bâle, en premier lieu nous avons :

### ○ **Bâle I**

approuvé en 1988 il constitue la première étape de la standardisation de la réglementation prudentielle à travers le monde, l'apport principal de cet accord se concrétise à travers la mise en place d'un ratio minimum de solvabilité, la mise en place de cet accord était précédé par la liquidation de la banque allemande qui a eu un effet domino sur les autres banques mais aussi une forte augmentation des faillites des entreprises après les deux chocs pétroliers, ce qui mène le comité a se concentrer sur le risque de crédit bancaire.

Le contenu de l'Accord de Bâle 1 se présente en un ratio à respecter : le ratio Cooke qui est un ratio de solvabilité et qui exige aux banques de détenir au minimum 8 % des fonds propres, ce ratio est calculé :

Ratio de COOKE= fond propre ÷risques pondérés.

Malgré les avantages remarquables de Bâle 1 et du ratio de COOKE au fil des années il s'est avéré que cette version présente des insuffisances accrues, ces limites se présentent en :

-l'échelle de pondération est relativement simple ce qui ne permet pas une estimation efficace du risque de crédit.

-la norme n'est pas vraiment universelle

-il se concerne uniquement le risque de crédit et ne tient pas en compte les autres risques.

-le comité de bal n'a pas de pouvoir d'implantation d de l'accord

-l existe des échappatoires telles que la titrisation

- la loi uniforme des 8 % ne permet pas de réaliser une bonne allocation des fonds propres.

- explosion du marché des produits dérivés(le risque hors bilan.).

En plus des limites de Bâle 1 les autorités constatent que les banques profitent beaucoup des failles de la réglementation de celle-ci ce qui affecte de manière considérable l'efficacité de la réglementation prudentielle, par ailleurs Bâle 1 n'était qu'une étape sur un chemin qui n'a peut-être pas de fin.

### ○ **Bâle II**

Après la constatation des failles de Bâle 2, le comité de Bâle a décidé d'aboutir à l'adoption de l'accord de bal 2 en 2004, ce nouvel accord visait à mieux évaluer les risques bancaires et à imposer un dispositif de surveillance prudentielle et de transparence.

L'objectif de Bâle 2 n'est plus que quantitatif mais il a introduit l'aspect qualitatif.

## CHAPITRE 02 : La gestion des risques de crédit bancaire

Le contenu de l'accord de Bâle 2 se présente en un ratio à respecter, Ce ratio repose sur trois piliers complémentaires :

1. exigence de fond propre
2. procédures de surveillance prudentielles
3. Transparence et discipline de marché

**Tableau N° 08 : Les piliers de Bâle II<sup>18</sup>**

<b>Bâle II</b>		
<b>Pilier 1</b> <b>Exigences minimales de fonds propres :</b> -Risque de crédit (nouvelles approches) -Risque de marché (inchangé) -Risque opérationnel (nouveau)	<b>Pilier 2</b> <b>Surveillance par les autorités de supervision</b> -Évaluation des risques et exigences supplémentaires en fonds propres. -Échanges Plus soutenus et réguliers avec les banques	<b>Pilier 3</b> <b>Transparence et discipline de marché</b> -Obligations accrues de publication (sur les fonds propres et les différentes méthodes d'évaluation risques)

**Source : Frédéric VISNOVSKY, séminaire national des professeurs de BTS banque conseiller de clientèle, Banque de France, Grenoble, 25/01/2017**

**Ce ratio est calculé <sup>19</sup>**

Ratio de Mc Donough :  $FP > 8\%$  [Risque de crédit + R marché + R opérationnel].

Ce ratio incite les banques à développer les techniques de gestion de leurs risques et de leur niveau de fonds propres, et d'autre part permettre aux autorités de majorer les exigences en cas de nécessité. Malgré les avantages de Bâle2, cette fois encore les risques supportés par les banques ne sont pas appréhendés de manière parfaite et après la crise financière de 2008 le dispositif de Bâle 2 serait déclaré défaillant.

<sup>18</sup> Visnovsky.F, séminaire national des professeurs de BTS banque conseiller de clientèle, Banque de France, Grenoble, 25/01/2017.

<sup>19</sup><https://www.google.com/search?q=Bâle%203%20piliers&tbm=isch&client=ms-android-samsung-gj-rev1&cs=1&prmd=niv&hl=fr&sa=X&ved=0CBQQQtI8BKABqFwoTCJDbpFHGk4EDFQAAAAAdAAAAABAAk&biw=412&bih=758&dpr=1.75#imgrc=yMoEXlmpj5QbqM&imgdii=P0EM-nKvR9MHxM>

## CHAPITRE 02 : La gestion des risques de crédit bancaire

### ○ Bâle III

En 2010, en réponse à la crise financière de 2008, le Comité de Bâle présente la réforme dite de « Bâle III ».

Cette fois, l'objectif est d'accroître la capacité de résilience (c'est à dire la capacité à s'adapter à la conjoncture) des grandes banques internationales.

Ces nouveaux accords prévoient notamment un renforcement du niveau et de la qualité des fonds propres et une gestion accrue de leur risque de liquidité.

**Tableau N° 09 : La réforme de bale III<sup>20</sup>**

<i>Bâle III</i>		
<b>Capital</b>	<b>Liquidité</b>	<b>Risque systémique</b>
-Renforcer la qualité et le niveau des fonds propres de base. -Faire face à l'ensemble des risques -Maîtriser l'effet de levier -Intégrer des matelas de sécurité (coussin de conservation, coussin Contracyclique)	-Introduire un ratio de liquidité à court terme (LCR) -Introduire un ratio de liquidité à long terme	-Inciter à l'utilisation de chambres de compensation (CCP) pour les produits dérivés -Renforcer les exigences en fonds propres pour les expositions entre institutions financières -Envisager une surcharge en capital pour les institutions systémiques

Source : <https://www.alumneve.fr/les-consequences-de-Bâle-iii-sur-le-risque-systemique/#:~:text=En%20r%C3%A9sum%C3%A9%20%3A%20La%20r%C3%A9forme%20r%C3%A9glementaire,des%20ratios%20exig%C3%A9s%20plus%20importants.>

Ainsi la réglementation mise en vigueur a été élaborée pour stabiliser le système bancaire et prévenir les crises. Ces réglementations ont été renforcées par les accords prudentiels élaborés

<sup>20</sup> <https://www.alumneve.fr/les-consequences-de-Bâle-iii-sur-le-risque-systemique/#:~:text=En%20r%C3%A9sum%C3%A9%20%3A%20La%20r%C3%A9forme%20r%C3%A9glementaire,des%20ratios%20exig%C3%A9s%20plus%20importants.>

par les comités de Bâle dont le but est de renforcer et stabiliser le système bancaire et l'adapter aux différentes mutations de la sphère financière. Il y a eu des accords de Bâle I et Bâle II et Bâle III, le but de ces accords c'est de définir un minimum de fonds propres nécessaires pour la couverture des pertes potentielles (Bâle I). Et le second Bâle II est un prolongement du premier accord, et il a intégré d'autres risques relatifs à la complexité de l'activité bancaire. Et ce nouveau dispositif prudentiel repose sur trois piliers à savoir les exigences minimales de fonds propres, la surveillance des autorités de contrôle de l'adéquation des fonds propres, et la discipline de marché.

### **3. Autres méthodes de prévention**

#### **3.1 La prise des garanties**

Pour améliorer la sécurité de ces engagements, et surtout pour se couvrir du risque de non remboursement, le banquier doit procéder à la recueille des garanties. On distingue les garanties réelles et les garanties personnelles

##### **o Les garanties réelles**

La garantie réelle est un engagement qu'une entreprise met à la disposition de sa banque sous forme d'un bien mobilier. On distingue deux formes de garanties réelles :

a) Le nantissement : Le nantissement est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien en débiteur remet à la créance. Si le bien remis en garantie est meuble, on parle de gagée, s'il s'agit des revenus d'immeuble, on appelle cela l'antichrèse.

b) L'hypothèque ou sûreté réelle immobilière : L'hypothèque est une garantie coûteuse comparativement au nantissement, elle est sollicitée en couverture de crédit d'investissement. L'hypothèque se définit comme étant l'acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble sans dessaisissement et avec publicité.

##### **o Les garanties personnelles**

Les garanties personnelles sont constituées par l'engagement d'une ou plusieurs personnes de rembourser le créancier en cas de défaillance du débiteur principal. Elles se réalisent sous les formes juridiques de cautionnement et de l'aval.

a) Le cautionnement : le cautionnement est l'engagement pris par un tiers, appelé caution, de s'exécuter en cas de défaillance du débiteur

b) L'aval : l'aval est l'engagement apporté par un tiers sur un effet de commerce pour en garantir le paiement.

#### **3.2 La diversification des portefeuilles de crédit**

La diversification des portefeuilles de titres au sein des banques est une pratique courante qui vise à réduire les risques et à optimiser les rendements. Les banques investissent dans une

variété de titres tels que des actions, des obligations, des produits dérivés, etc. Cette diversification permet de répartir les risques sur différents types d'actifs et de secteurs, ce qui peut réduire l'impact de la volatilité ou des pertes potentielles sur le portefeuille. Cependant, il est important que les banques respectent les réglementations et les limites de diversification établies par les autorités de régulation pour garantir une gestion prudente des risques.

### **3.3 La surveillance constante de la solvabilité des emprunteurs**

La banque procède à la surveillance constante de la solvabilité de ses emprunteurs en utilisant plusieurs méthodes. Tout d'abord, elle peut mettre en place des alertes automatiques qui lui permettent d'être informée en temps réel de tout changement significatif dans la situation financière de l'emprunteur. De plus, la banque peut effectuer des analyses régulières des états financiers de l'emprunteur, en examinant les ratios financiers, les flux de trésorerie et les tendances de performance. Elle peut également demander des mises à jour périodiques sur la situation financière de l'emprunteur, notamment en ce qui concerne les changements dans sa structure de capital, ses revenus et ses dépenses. Enfin, la banque peut également utiliser des modèles de notation de crédit internes pour évaluer régulièrement la solvabilité de ses emprunteurs. Ces méthodes de surveillance constante permettent à la banque de détecter rapidement tout risque potentiel et de prendre les mesures appropriées pour protéger ses intérêts.

### CONCLUSION

Comme nous avons pu le voir à travers ce 2ème chapitre, Il est inconcevable qu'un établissement de crédit ne focalise pas son attention sur un risque qui occupe au moins trois quart des menaces sur ses portefeuilles (le risque de crédit).

C'est pourquoi les établissements bancaires ont pour priorité d'anticiper les risques qui se rapportent au crédit d'où l'apparition et la nécessité de la gestion des risque de crédit.

La gestion des risques de crédit bancaire est aujourd'hui un phénomène majeur dans la sphère bancaire et financière. Elle est considérée comme un acte fondamental pour la banque.

Notre chapitre se divise en deux sections :

Une première section qui se concentre sur les outils de gestion que les banques utilisent pour déterminer et évalué les risque de crédit. Cette étape reste essentielle car dès que les menaces sont clairement identifiées et quantifiées, il devient plus facile les gérer.

La seconde section s'oriente sur les méthodes de prévention contre le risque de crédit. Cette prévention regroupe l'ensemble des techniques bancaires utilisées pour éviter le plus possible l'apparition du risque. Cette pratique a son importance car il semble bien plus aisé de gérer une menace qui n'est pas encore apparue ou qui va apparaître, que de devoir trouver des solutions lorsque le risque est déjà survenu.

### INTRODUCTION

Ce chapitre se penche sur une étude de cas pratique en mettant en lumière la Banque Nationale d'Algérie (BNA). Nous commencerons par une présentation générale de la BNA, son historique, son organisation, ainsi que ses missions et objectifs. Ensuite, nous nous concentrerons sur l'agence principale BNA 581, en examinant l'attribution du Directeur de Réseau d'Exploitation, son organigramme, et ses missions. Enfin, nous illustrerons la gestion des risques de crédit, en particulier dans le domaine immobilier, au sein de la BNA à travers un exemple concret.

## Liste des références chapitre 02

- <https://www.youtube.com/watch?v=QorouAIr2Hg> (17/05/2023 à 10h)
- Document interne de la BNA, service département de la gestion des risques de crédit.
- Anderson.R, " The credit toolkit ", oxford university press 2007, p28.
- Mémoire « modélisation de risque de crédit », université d'Orléans
- <http://ekonomia.fr/838/crédit-scoring-comment-les-banques-donnent-un-accord-de-crédit/> / VAN PRAAG N, (1995), crédit management et crédit scoring, paris, economica (collection gestion-poche), p112.
- Karyotis.D, la notation financière « une nouvelle approche du risque », 1995, page 26.
- Choinel.A & Rouyer.G, Le Marché Financier, structures et acteurs, Banque, Page 279.
- [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com)
- [http://jb.desquilibet.pagesperso-oragne.fr/docs/A\\_M2\\_GRM\\_3VaR.pdf](http://jb.desquilibet.pagesperso-oragne.fr/docs/A_M2_GRM_3VaR.pdf)
- Les cours de Master 02, de titrisation en finance et banque, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2023
- Mémoire « la titrisation origine des crises ou opportunité de financement ? », Abdelilah El Attar, 2013.
- Dictionnaire LAROUSSE
- <https://www.google.com/search?q=Bâle%203%20piliers&tbm=isch&client=ms-android-samsung-gj-rev1&cs=1&prmd=niv&hl=fr&sa=X&ved=0CBQQOtI8BKABqFwoTCJDbpfHGk4EDFQAAAAAdAAAAABAk&biw=412&bih=758&dpr=1.75#imgrc=yMoEXImpj5QbqM&imgdii=P0EM-nKvR9MHxM>
- Visnovsky.F, séminaire national des professeurs de BTS banque conseiller de clientèle, Banque de France, Grenoble, 25/01/2017.
- <https://www.alumneye.fr/les-consequences-de-Bâle-iii-sur-le-risque-systemique/#:~:text=En%20r%C3%A9sum%C3%A9%203A%20La%20r%C3%A9forme%20r%C3%A9glementaire,des%20ratios%20exig%C3%A9s%20plus%20importants>



***CHAPITRE 03 :***  
***Etude d'un cas***  
***pratique BNA***

### Section 01 : Aperçu générale de la BNA

#### 1. Présentation générale de la BNA

##### 1.1 Historique et évolution de la BNA<sup>1</sup>

Fondée le 13 juin 1966 en tant que première Banque commerciale nationale, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) était initialement une institution à vocation universelle, englobant l'ensemble des activités bancaires. Elle assumait également la responsabilité du financement de l'agriculture.

La réorganisation de la BNA a abouti à la création d'une nouvelle entité bancaire, la BADR, spécialisée dans le soutien financier et la promotion du secteur rural.

La loi n° 88-01 du 12 janvier 1988, orientant les entreprises économiques vers l'autonomie, a eu des répercussions significatives sur la structure et les missions de la BNA. Ces répercussions incluent :

1. La cessation de la centralisation des ressources financières par le Trésor et son retrait des circuits financiers.
2. La liberté de choix des entreprises pour la domiciliation bancaire.
3. La nécessité d'une demande explicite pour l'octroi de financements, contrairement à l'automatisme antérieur.

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la Monnaie et au Crédit a profondément transformé le paysage bancaire pour s'aligner sur les nouvelles orientations économiques. Elle a instauré des bases fondamentales, dont l'émancipation des entreprises publiques. Ainsi, la BNA, à l'instar d'autres banques, est considérée comme une entité juridique exerçant de manière professionnelle diverses activités, dont la réception de fonds du public, l'octroi de crédits et la mise à disposition de moyens de paiement.

La BNA a obtenu son agrément par délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 05 septembre 1995.

Au cours des années, le capital de la BNA a évolué :

- En juin 2009, le capital est passé de 14,6 milliards de Dinars Algériens à 41,6 milliards de Dinars Algériens.

- En juin 2018, le capital est devenu 150 milliards de Dinars Algériens.

En 2020, la BNA a introduit la finance islamique dans ses offres de services.

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque\\_nationale\\_d'Alg%C3%A9rie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_nationale_d'Alg%C3%A9rie)

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

- La Banque Nationale d'Algérie (BNA) possède un réseau d'exploitation étendu qui couvre l'ensemble du territoire national. Avec un total de 211 agences, elle forme un réseau étendu regroupé au sein de 17 Directions Régionales d'exploitation.<sup>2</sup>

### Echelle de temps de la BNA<sup>3</sup>

Figure N° 05 : Echelle de temps de la BNA

1966	1982	1988	1990	1995	2009	2018	2020
Création de la Première Banque commerciale nationale, la Banque Nationale d'Algérie (BNA)	La restructuration de la BNA a donné naissance à une nouvelle Banque, BADR	a profondément impacté la BNA en éloignant le Trésor des circuits financiers, en permettant aux entreprises de choisir librement leur banque, et en introduisant une approche non automatique des financements.	La loi a transformé le système bancaire selon les orientations économiques. Elle a introduit des dispositions clés, notamment l'autonomie des entreprises publiques. La BNA, comme d'autres banques, est une entité légale qui se concentre sur la réception de fonds, le crédit, les moyens de paiement et leur gestion.	la BNA était la première Banque qui a obtenu son agrément par délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit	le capital de la BNA est passé de 14,6 milliards de Dinars Algériens à 41,6 milliards de Dinars Algériens	le capital de la BNA est passé de 41,6 milliards de Dinars Algériens à 150 milliards de Dinars Algériens	Lancement de la finance islamique

SOURCE : <https://www.bna.dz/presentation-de-la-bna/>

<sup>2</sup>[https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque\\_nationale\\_d'Alg%C3%A9rie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_nationale_d'Alg%C3%A9rie)

<sup>3</sup><https://www.bna.dz/presentation-de-la-bna/>

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

- Composition du réseau de la Banque Nationale d'Algérie comporte :

Tableau N° 10 : Composition du réseau de la BNA<sup>4</sup>

<b>211</b>	<b>Agences réparties sur tout le territoire national</b>
<b>17</b>	Directions de Réseau d'Exploitations
<b>151</b>	Distributeurs Automatiques de Billets
<b>100</b>	Guichets Automatiques de Banque
<b>Plus de 5000</b>	Collaborateurs
<b>278315</b>	Cartes Inter Bancaires
<b>2944174</b>	Comptes Clientèles
<b>45428</b>	Clients Abonnés en E-Banking
<b>5221</b>	Terminal de Paiement Electronique installés
<b>13</b>	Web marchand

SOURCE : Réaliser par nous-même information du site de la B.N.A, [www.bna.dz](http://www.bna.dz)

La BNA est dirigée par un Président-Directeur général jusqu'au 29 avril 2021. Elle est ensuite confiée à un Président du Conseil d'administration et à un Directeur général.<sup>5</sup>

- Président Directeur général (jusqu'au 29 avril 2021)
  - Abboud Achour (2015-2019)
  - Houari Rehali (juillet 2019- 8 décembre 2019)
  - Miloud Ferahta (9 décembre 2019 - 29 avril 2021)
- Président du Conseil d'administration (à partir du 29 avril 2021)
  - Ramdane Idir
- Directeur général (à partir du 29 avril 2021)
  - Mohamed-Lamine Lebbou

- Profil de la B.N.A <sup>6</sup>


Tableau N° 11 : Profil de la B.N.A

<b>Création</b>	<b>13 juin 1966</b>
<b>Forme juridique</b>	SPA
<b>Slogan</b>	BNA...la force de l'expérience et l'esprit du changement

<sup>4</sup> [www.bna.dz](http://www.bna.dz)

<sup>5</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque\\_nationale\\_d'Alg%C3%A9rie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_nationale_d'Alg%C3%A9rie)

<sup>6</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque\\_nationale\\_d'Alg%C3%A9rie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_nationale_d'Alg%C3%A9rie)

<b>Siège social</b>	8, Boulevard Che-Guevara 16000 Alger
<b>Direction</b>	Ramdane Idir (Président du Conseil d'administration), Mohamed-Lamine Lebbou (Directeur général)
<b>Activité</b>	Banque
<b>Effectif</b>	5 000 (2015)
<b>Site web</b>	www.bna.dz
<b>LOGO</b>	
<b>Fonds propres</b>	416 milliards

Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque\\_nationale\\_d'Alg%C3%A9rie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_nationale_d'Alg%C3%A9rie)

### 1.2 L'organigramme de la BNA<sup>7</sup>

L'organigramme de la BNA peut s'arranger d'une certaine manière (voir la figure n°01) où nous pouvons la présenter comme suit :

- **Direction Générale**

La Direction Générale supervise plusieurs entités, notamment :

- Le Secrétariat Général
- L'Inspection Générale
- La Direction de l'Audit Interne
- La Direction de la Gestion des Risques et le Superviseur du Contrôle Interne

<sup>7</sup> Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

---

Cette direction a pour mission la conception, l'organisation et la coordination des efforts des diverses directions. Elle est également habilitée à prendre des décisions. En somme, la Direction Générale est responsable de l'exécution des orientations financières et de l'application des règles et procédures.

- La Succursale

La Succursale comprend plusieurs divisions :

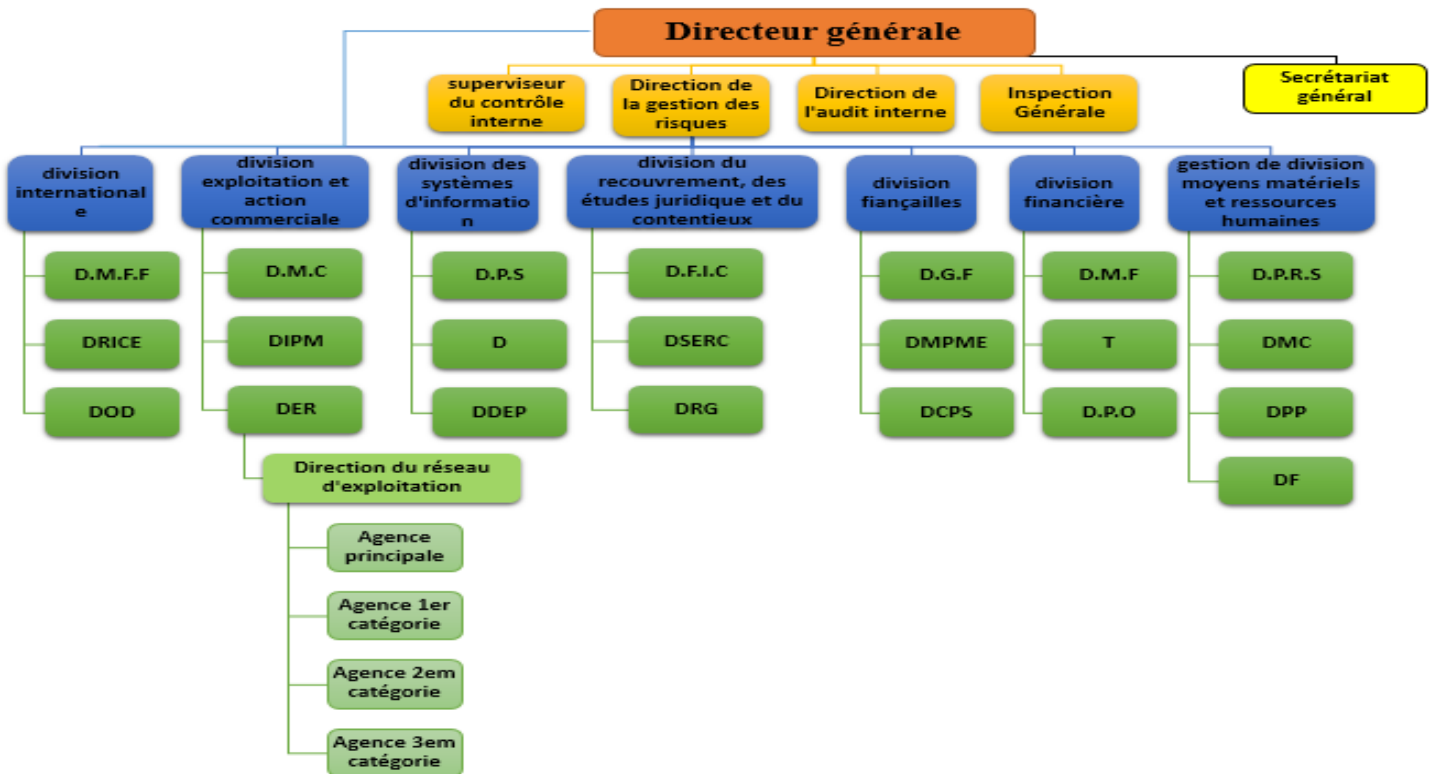
- La Division Internationale
- La Division Exploitation et Action Commerciale
- La Division des Systèmes d'Information
- La Division du Recouvrement, des Études Juridiques et du Contentieux
- La Division Engagement
- La Division Gestion des Moyens Matériels et Ressources Humaines
- La Division Financière

La Succursale opère en tant qu'intermédiaire entre les agences et les services centraux. Sa principale mission est de contrôler, superviser et coordonner les opérations des agences qui lui sont rattachées.

- L'Agence

L'Agence constitue l'unité de base opérationnelle de la banque. Son objectif premier est de répondre efficacement aux besoins de la clientèle en fournissant des structures d'accueil et de traitement appropriées.

Figure N° 06 : Organigramme de la direction générale de la BNA<sup>8</sup>



Source : Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

### 1.3 Missions et objectifs de la BNA<sup>9</sup>

La Banque Nationale d'Algérie a pour responsabilité l'accomplissement de diverses missions afin de répondre efficacement aux besoins de sa clientèle. Pour ce faire, elle met en place une structuration en compartiments, permettant à chaque entité d'assumer des tâches spécifiques.

- **Les principales missions de la BNA**

La BNA exerce l'ensemble des fonctions inhérentes à une banque de dépôts. Elle joue un rôle crucial en assurant les services financiers destinés aux regroupements professionnels et aux entreprises. De plus, elle prend en charge la gestion de toutes les opérations bancaires, de change et de crédit, ce dans le strict respect des lois et règlements régissant les activités bancaires.

-En tant que banque commerciale : elle traite toutes les opérations de banque, recueille des dépôts et souscrit des crédits à court terme ou crédits d'exploitation, finance les opérations du commerce extérieur ;

– En tant que banque d'investissement : elle collabore avec les autres institutions financières les crédits à moyen et long terme ;

<sup>8</sup> Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

<sup>9</sup> Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

– En tant que société nationale : elle sert d'instrument de planification financière, chargée d'exécuter et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de crédit.

- **Les objectifs de la BNA se résument de la manière suivante**

- Amélioration et optimisation de la gestion ;
- Intégration de nouvelles techniques de gestion et de marketing ;
- Diversification de la gamme de produits ;
- Gestion plus performante des ressources humaines ;
- Amélioration du système d'information.

### 2. Présentation de l'agence principale BNA 581 <sup>10</sup>

La Banque Nationale d'Algérie nous a permis de réaliser un stage au sein de son agence 581 TIZI-OUZOU, une opportunité d'élargir nos connaissances sur le sujet traité.

L'organisme bancaire B.N.A est doté d'agences qui sont réparties en quatre catégories en fonction de leur niveau d'activité et des responsabilités qui leur sont conférées, en plus des agences principales :

- Les agences principales,
- Les agences de "catégorie A",
- Les agences de "catégorie B",
- Les agences de "catégorie C".

L'agence BNA 581, situé à Avenue ABANE Ramdane 15 000 Tizi-Ouzou, est une agence principale de catégorie A, elle est située au chef-lieu de la wilaya, est classifiée en tant qu'agence de "catégorie A". Elle est autorisée, en respectant les réglementations bancaires en vigueur, à réaliser toutes les opérations bancaires définies par la Loi de la Monnaie et du Crédit. Cette agence s'inscrit dans les objectifs prioritaires de développement et de consolidation, conformément aux directives de la direction générale. Ces objectifs visent spécifiquement à :

- Améliorer le système d'information de la B.N.A,
- Optimiser le fonctionnement des réseaux opérationnels,
- Renforcer la maîtrise des risques liés à l'octroi et à la gestion des crédits.

Dans cette optique, l'agence 581 de TIZI-OUZOU, tout comme les autres agences B.N.A, doit être en mesure de satisfaire les besoins de la clientèle, quels que soient leur nature et leur secteur d'activité, en utilisant les moyens d'accueil et de traitement à sa disposition. De plus, elle est tenue de gérer toutes les opérations liées au commerce extérieur conformément aux prérogatives du service étranger marchandises, ainsi que d'accepter, d'examiner et de mettre en œuvre les

---

<sup>10</sup> Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

demandes de crédit dans les limites de ses pouvoirs. Enfin, elle assure également la gestion et le suivi des crédits selon les fonctions définies par le service crédit.

Afin de garantir le traitement complet de ces opérations et d'exécuter ses missions de manière efficace pour répondre de manière optimale à ses obligations, l'agence 581 de TIZI-OUZOU a mis en place un modèle organisationnel performant, qui est présenté ci-dessous :

La Direction de Réseau d'Exploitation est composée de cinq (05) départements et d'une (01) cellule :

- Département Promotion et Animation Commerciale,
- Département Crédit.
- Département Juridique et Contentieux.
- Département Contrôle.
- Département Gestion Administrative et Budget.
- Cellule Informatique.

### **2.1 Attribution du Directeur de Réseau d'Exploitation**

#### **a) Département Promotion et Animation Commerciale**

Rôle et attributions du Chef de Département

Le chef de département anime, organise, suit, coordonne et contrôle sous sa responsabilité directe l'exécution des activités et des tâches relevant de son domaine dans le strict respect des textes et procédures en vigueur.

- s'assurer de la mise en œuvre par les agences des actions de marketing et de communication (PLV, affichage, annonces...) ;
- assister les agences dans l'élaboration des plans d'actions commerciales et s'assurer de leur exécution ;
- des propositions veillées au recueil des besoins de la clientèle afin de formuler de produits/services à valeur ajoutée ;
- analyser mensuellement les performances des agences et proposer les ajustements nécessaires et les actions correctives ;
- exploiter les situations périodiques des ressources et emplois et justifier les variations significatives enregistrées ;
- suivre l'état de prise en charge des réclamations de la clientèle ;
- étudier les possibilités d'implantation de nouvelles agences (étude d'opportunité) ;
- assister les agences rattachées en matière d'animation et d'encadrement de l'activité du commerce extérieur ;

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

---

- s'assurer de la centralisation et de la transmission dans les délais des statistiques des comptes devises,
- contribuer à l'élaboration du plan d'actions, du rapport d'activité et des reportings relevant de son département.

Le Département Promotion et Animation Commerciale est composé de deux (02) secteurs :

- Secteur Animation Commerciale.
- Secteur Suivi de l'Activité Commerciale
  - **Secteur Animation Commerciale**

Placée sous la responsabilité d'un chef de secteur, assisté de chargé (s) d'études, ce secteur a pour principale mission l'animation, l'encadrement et le suivi de l'activité de l'ensemble des commerciaux au niveau des agences rattachées notamment, les chargés de clientèle.

A ce titre, ce secteur a pour attributions :

- les chargés de clientèle et les commerciaux des agences lors de la réalisation des plans de démarches commerciales ; de participer activement à la mise en œuvre du plan d'actions périodique arrêté par la DRE ;
- de suivre la réalisation du plan d'actions arrêté et d'établir les comptes rendus y relatifs ;
- d'assurer les visites aux clients et prospects, en collaboration avec les directeurs d'agences et les chargés de clientèle, sanctionnées par des commerciaux de visite ;
- rapports de participer aux manifestations économiques et commerciales locales en collaboration avec les structures centrales concernées notamment la Direction Marketing et Communication ; de veiller au bon fonctionnement et à l'entretien des automates (DAB et GAB) et à leur maintien dans les meilleures conditions d'exploitation (état de marche 24h/24, propreté, accès, alimentation en billets de banque,...) ;
- d'assurer le suivi et le bon fonctionnement du parc TPE (Terminal de Paiement Electronique) et de déclarer tout incident de dysfonctionnement aux structures concernées ;
- de prendre en charge les commandes des agences en matière de supports publicitaire et de communication et d'assurer leur diffusion.

- **Secteur Suivi de l'Activité Commerciale**

Placée sous la responsabilité d'un chef de secteur, assisté de chargé (s) d'études, ce secteur a pour principale mission le suivi et l'évaluation des performances réalisées en matière de commercialisation de l'ensemble des produits et services de la banque.

A ce titre, ce secteur a pour attributions :

- de tenir et de mettre à jour une base de données exhaustive comportant les informations relatives aux potentialités et opportunités commerciales de la région et la mettre à la disposition des chargés de clientèle et des commerciaux des agences rattachées ;
- de suivre l'ensemble des travaux relatifs au fichier clientèle et de veiller au respect par les agences des règles établies en la matière ;
- de procéder à la répartition mensuelle des objectifs commerciaux et de veiller à leur réalisation ;
- de traiter et de répondre aux demandes de consultation du fichier « interdits de chéquiers » ;
- d'assurer la gestion des opérations financières (cotations, placements, obligations, actions...), en collaboration avec la Direction des Marchés Financiers ;
- de veiller à la gestion rationnelle de la trésorerie des agences rattachées.

### **b) Département Crédit**

Rôle et attributions du Chef de Département Crédit

Le chef de département anime, organise, suit, coordonne et contrôle sous sa responsabilité directe l'exécution des activités et des tâches relevant de son domaine dans le strict respect des textes et procédures en vigueur.

A ce titre, le chef de département crédit :

- Apprécie l'étude et la conformité des dossiers de crédit à soumettre au Comité Régional de Crédit (CRC) et au Comité Central de Crédit (CCC) ;
- prépare les dossiers du CRC ;
- notifie les décisions du CRC aux agences rattachées ;
- procède à la saisie des autorisations de crédit relevant du pouvoir CRC ;
- veille au respect des conditions de mobilisation des lignes de crédit notifiées par le CRC et le CCC ;
- assiste les agences en matière de montage et de mise en place de dossiers de crédit complexes ;
- exploite les rapports de contrôle pour la partie qui le concerne et veille à la mise en œuvre des plans de redressement ; élabore le rapport de surveillance des engagements ;
- veille au respect des délais de transmission des déclarations à la Centrale des Risques et des différents reportings réglementaires ;

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

---

- exploite les rapports de missions de contrôle ainsi que les réponses des agences pour la partie le concernant ; contribue à l'élaboration du plan d'actions, du rapport d'activité et des reportings relevant de son département.

Le Département Crédit est composé de deux (02) secteurs :

- Secteur Etudes et Analyses des Risques.
- Secteur Administration et Suivi des Crédits.
  - **Secteur Etudes et Analyses des Risques**

Placée sous la responsabilité d'un chef de secteur, assisté de chargé (s) d'études, ce secteur a pour attributions :

- de réceptionner et d'étudier les demandes de crédit instruites préalablement par les agences relevant des pouvoirs CRC et CCC ;
- D'analyser les informations concernant la clientèle, notamment celles reprises dans les rapports commerciaux de visites établis par le D.P.A.C pour les dossiers relevant des pouvoirs CRC et CCC ;
- de soumettre les dossiers de crédit au chef de département pour appréciation et leur présentation au CRC ;
- de formaliser les notifications des décisions d'autorisation des crédits sanctionnés ; de veiller à la notification par les agences des décisions de crédits aux clients ;
- établir les tickets d'autorisations relatifs aux dossiers sanctionnés favorablement par le CRC et les transmettre aux agences dès leur sanction ;
- d'assister les agences en matière de montage des dossiers de crédits complexes ;
- de suivre l'évolution des dossiers de crédits en matière d'échéance et leur renouvellement en collaboration avec les agences.

- **Secteur Administration et Suivi des Crédit**

Placée sous la responsabilité d'un chef de secteur, assisté de chargé(s) d'études, ce secteur a pour attributions :

- d'assurer l'administration des crédits des agences qui lui sont rattachées ;
- de réceptionner et s'assurer de la conformité des dossiers de crédits miroirs relevant des pouvoirs agence de suivre l'ensemble des événements liés aux dossiers de crédits relevant des pouvoirs des comités régional et central de crédit ; de contrôler la satisfaction des conditions et des garanties préalables à la mobilisation des crédits ;

- de contrôler les conditions d'utilisation et de mobilisation des crédits et de veiller au recueil des déclarations de déblocage y relatives ;
- de s'assurer de la mise à jour et de la déclaration des crédits accordés à la Centrale des Risques ;
- de suivre les niveaux d'engagements par agence sur la base des états périodiques ;
- d'exploiter les PV des Comités de Suivi des Engagements et de veiller à l'application par les agences des recommandations et observations y contenues ;
- d'exploiter les états d'engagements débiteurs, les statistiques des engagements (CT 1606) et les états de la Centrale des Risques et de signaler à la hiérarchie toute anomalie constatée ;
- d'élaborer le consolidé DRE de l'état des risques après exploitation, contrôle et vérification des données contenues dans les états reçus des agences ;
- de contribuer, en collaboration avec le Secteur Etudes et Analyses des Risques, à l'élaboration du rapport de surveillance des engagements ;
- de préparer les travaux de classement et de provisionnement des créances pour les différents comités en collaboration avec le Département Juridique et Contentieux ;
- de s'assurer de l'exhaustivité des fichiers de provisionnement reçus des agences rattachées conformément aux décisions des différents comités ;
- de s'assurer du renouvellement par les agences des dossiers à échoir dans les délais requis ;
- d'élaborer les statistiques concernant la gestion et le contrôle des engagements ;
- d'élaborer et de consolider l'ensemble des statistiques du département.

### c) Département Juridique et Contentieux

Suite à circulaire n° 2170 du 20/05/2018 Missions et organisation de la Direction de Réseau d'Exploitation.

Rôle et Attributions du Chef de Département

Le chef de département anime, organise, suit, coordonne et contrôle sous sa responsabilité directe l'exécution des activités et des tâches relevant de son domaine dans le strict respect des textes et procédures en vigueur.

A ce titre, il :

- Veille au recueil des garanties prévues par les tickets d'autorisations, à leur validation et à la conservation des actes originaux des garanties sous coffre ;

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

---

- Veille au traitement des demandes de mainlevées des garanties avant présentation au DRE ;
- Apporte aide, conseil et assistance active aux cellules juridiques des agences rattachées ;
- Veille à l'application par les agences des recommandations et des directives des Comités Régional et Central de Suivi du Recouvrement des Créances ;
- veille à la réalisation par les agences des objectifs annuels de recouvrement et analyse mensuellement leur performance ;
- établit les dépôts de plaintes ;
- représente la banque devant les tribunaux, en l'absence d'un avocat, pour tout contentieux ; veille au suivi de l'évolution des affaires enrôlées en justice ;
- entretient des relations avec les auxiliaires de justice ;
- émet un avis juridique sur les modalités de passation des marchés relevant de la DRE ;
- exploite les rapports de missions de contrôle ainsi que les réponses des agences pour la partie le concernant ; -
- contribue à l'élaboration du plan d'actions, du rapport d'activité et des reportings relevant de son département.

Est composé de deux (02) secteurs : Secteur Juridique et Contentieux.

- Secteur Recouvrement des Créances.
- Secteur Juridique et Contentieux.
  - **Secteur Juridique et Contentieux.**

Placée sous la responsabilité d'un chef de secteur, assisté de chargé(s) d'études, ce secteur a pour attributions :

- de s'assurer du recueil des garanties prévues par les tickets d'autorisations ;
- de valider les actes de garanties recueillis pour tous les crédits sanctionnés relevant des pouvoirs agences et CRC ;
- de solliciter la D.R.G et/ou la D.E.J.C pour toutes difficultés liées à la réalisation d'une garantie ;
- d'examiner et de traiter toutes les demandes de mainlevées des garanties ;
- de donner suite aux réquisitions de renseignements et aux commissions rogatoires reçues des autorités habilitées ;
- de prendre en charge toute requête d'ordre juridique émanant des agences (consultation juridique, analyse des statuts des entreprises et de tout document juridique) et de saisir la D.E.J.C en cas de difficulté ;

- d'assurer le suivi de l'application par les agences rattachées des résolutions des Comités Central et Régional de Suivi des Engagements, notamment pour les aspects liés aux garanties.

### ➤ **Secteur Recouvrement des Créances**

Placée sous la responsabilité d'un chef de secteur, assisté de chargé(s) d'études, ce secteur a pour attributions :

- de veiller à la prise en charge par les agences des actions entreprises pour la régularisation des impayés ;
- de relayer et de consolider le processus de recouvrement amiable initié par l'agence devant se traduire, notamment par l'envoi d'une mise en demeure sous le sceau de la DRE ;
- de préparer les travaux des Comités Régional et Central de Suivi du Recouvrement des Créances ;
- de traiter préalablement les propositions de règlement des créances relevant des pouvoirs des Comités Régional et Central de Suivi du Recouvrement des Créances ;
- d'assister activement les agences dans la confection des dossiers d'indemnisation relevant des dispositifs d'aide à l'emploi et leur introduction aux fonds de garanties d'assurer le contact permanent avec les antennes représentant les dispositifs d'aide à l'emploi et les fonds de garanties;
- de prendre en charge et de donner suite à toutes les réquisitions de renseignements relatives aux créances non performantes ;
- d'assister activement l'agence dans la préparation des dossiers à mettre à la disposition des experts judiciaires désignés dans les contentieux opposant la banque à ses débiteurs;
- d'assister les agences dans les démarches de recouvrement des impayés ;
- de recueillir et d'exploiter les comptes rendus des agences concernant les dossiers confiés aux avocats et aux auxiliaires de justice pour exécution.

### **d) Département Contrôle**

Le Département Contrôle est constitué de trois (03) secteurs :

- Secteur Sédentaire.
- Secteur Itinérant.
- Secteur Contrôle Comptable.

### ➤ Secteur Sédentaire

Placé sous la responsabilité d'un chef de secteur assisté de contrôleur(s), ce secteur est chargé du contrôle à distance.

A ce titre, il a pour attributions :

- d'exploiter les rapports élaborés par les contrôleurs permanents des agences rattachées et de suivre la mise en œuvre des mesures correctives ;
- de collecter, de traiter et de communiquer les informations nécessaires à l'engagement des missions de contrôle ;
- de transmettre et de suivre la prise en charge des rapports de missions de contrôle réalisées par le Département Contrôle aux structures concernées ;
- d'exploiter et de suivre les rapports élaborés par les organes de contrôle interne et externe ;
- d'établir les statistiques et reportings relevant du département et d'assurer leur transmission aux structures concernées ;
- de veiller au respect des procédures réglementaires ; d'assurer la conservation des rapports de mission ainsi que les dossiers y afférents permettant une exploitation efficiente.

### ➤ Secteur Itinérant

Placé sous la responsabilité d'un chef de secteur assisté de contrôleur(s), ce secteur est chargé des interventions et des missions sur place.

A ce titre, il a pour attributions :

- de réaliser des missions de contrôle au niveau des agences rattachées de nature ponctuelle, thématique, de suivi, spéciale et inopinée ;
- d'élaborer les rapports de contrôle à l'issue des missions diligentées ;
- d'assurer la conservation des supports à l'origine des missions engagées.

### ➤ Secteur Contrôle Comptable

Placé sous la responsabilité d'un chef de secteur assisté de contrôleur(s), ce secteur a pour attributions :

- d'exploiter les rapports élaborés par les contrôleurs permanents des agences rattachées et de suivre la mise en œuvre des mesures correctives ;
- de vérifier et d'analyser les soldes des comptes d'existence et des comptes d'ordre déclarés périodiquement par les agences ;

- de s'assurer de la prise en charge par les agences des instructions relatives à l'arrêté des comptes ;
- de veiller à l'apurement des suspens dans les délais des comptes d'ordre et financiers ;
- d'exploiter les états comptables et de gestion édités par le système d'information ; d'assurer la conservation des supports comptables permettant une exploitation efficiente ;
- d'exploiter les situations des comptes de télé compensation ;
- de suivre les situations des comptes de télé compensation et de veiller à leur apurement.

### e) Département Gestion Administrative et Budget

Le Département Gestion Administrative et Budget est composé de :

- Service Ressources Humaines.
- Service Budget et Moyens Matériels.
- Assistant de sécurité.
- ingénieur technique.
- **Service Ressources Humaine**

Placé sous la responsabilité d'un chef de service chargé du bon fonctionnement ainsi que de la réalisation des travaux qu'ils lui sont confiés, ce service a pour attributions: de suivre la réalisation des recrutements de son réseau ;

- d'exprimer les besoins de formation pour le personnel de la DRE et des agences rattachées et de suivre leur déroulement dans les meilleures conditions, en relation avec la Direction de la Formation ;
- de suivre le déroulement des stages pratiques des nouvelles recrues ;
- de suivre les demandes des candidatures aux postes vacants délégués et non délégués de pouvoirs et leur transmission aux structures hiérarchiques pour appréciation ;
- d'assurer la mise en place des conditions nécessaires à la gestion de carrière du personnel du réseau ;
- de détecter et de tenir un fichier des compétences potentielles ;
- de s'assurer de la bonne tenue des registres légaux ;
- d'assurer le traitement et la gestion de la paie de son réseau ;
- d'élaborer et de suivre le planning des départs en congé des responsables du réseau et du personnel de la DRE ;
- de gérer les accréditations des signatures des responsables habilités ;

- de gérer les habilitations du personnel du réseau sur le système d'information.

Ce service est composé de deux (02) sections :

- Section Recrutement, Formation et Gestion des Carrières.
- Section Paie et Relations Sociales.

### ➤ **Service Budget et Moyens Matériels**

Placé sous la responsabilité d'un chef de service chargé du bon fonctionnement ainsi que de la réalisation des missions qu'ils lui sont confiés, ce service a pour attributions:

- d'élaborer les budgets de fonctionnement et d'investissement de la DRE et des agences rattachées ;
- de préparer les notifications budgétaires des agences rattachées ;
- de veiller au règlement des factures, situations des travaux et prestations réalisés conformément réglementaires ;

Ce service est composé de trois (03) sections :

- Section Assurance et Gestion des Biens.
- Section Equipement, Economat et Archivage.
- Section Budget et Gestion Comptable.

### ➤ **Attributions de l'Assistant de Sécurité**

La DRE est dotée d'un assistant de sécurité. Il est rattaché fonctionnellement à la Direction de la Préservation du Patrimoine (D.P.P) et hiérarchiquement à la DRE.

L'assistant de sécurité est chargé :

- d'intervenir sur les pannes de premier niveau des équipements de sécurité de sa DRE et des agences rattachées ;
- d'informer les services de la D.P.P en cas de panne majeure ;
- d'élaborer pour chaque agence un Plan de Sureté Interne, d'assurer son suivi et la levée des réserves émises par les autorités compétentes ;
- d'élaborer les plans d'évacuation des sièges ;
- d'assurer le suivi des registres des événements.

### ➤ **Attributions de l'ingénieur technique**

La DRE est dotée d'un ingénieur technique. Il est rattaché fonctionnellement à la Direction du Développement du Patrimoine Immobilier (D.D.P.I) et hiérarchiquement à la DRE.

L'ingénieur technique est chargé :

- d'assister la ou les DRE dans les projets d'aménagement des locaux administratifs à usage professionnel et non professionnel de la banque ;

- d'assurer au besoin, les visites sur chantiers des projets relevant de la D.D.P.I ;
- d'élaborer les cahiers des charges pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement ou de réaménagement dans le seuil du pouvoir des DRE d'assister la DRE au lancement des consultations et de préparer les dossiers à soumettre à la commission de jugement des offres ;
- d'arrêter l'esquisse du projet en collaboration avec le bureau d'études retenu et les structures utilisatrices ;
- de veiller aux respects des clauses contractuelles avec le bureau d'études retenu ;
- d'effectuer des visites permanentes sur les chantiers découlant de son périmètre d'intervention.

### **f) Cellule Informatique**

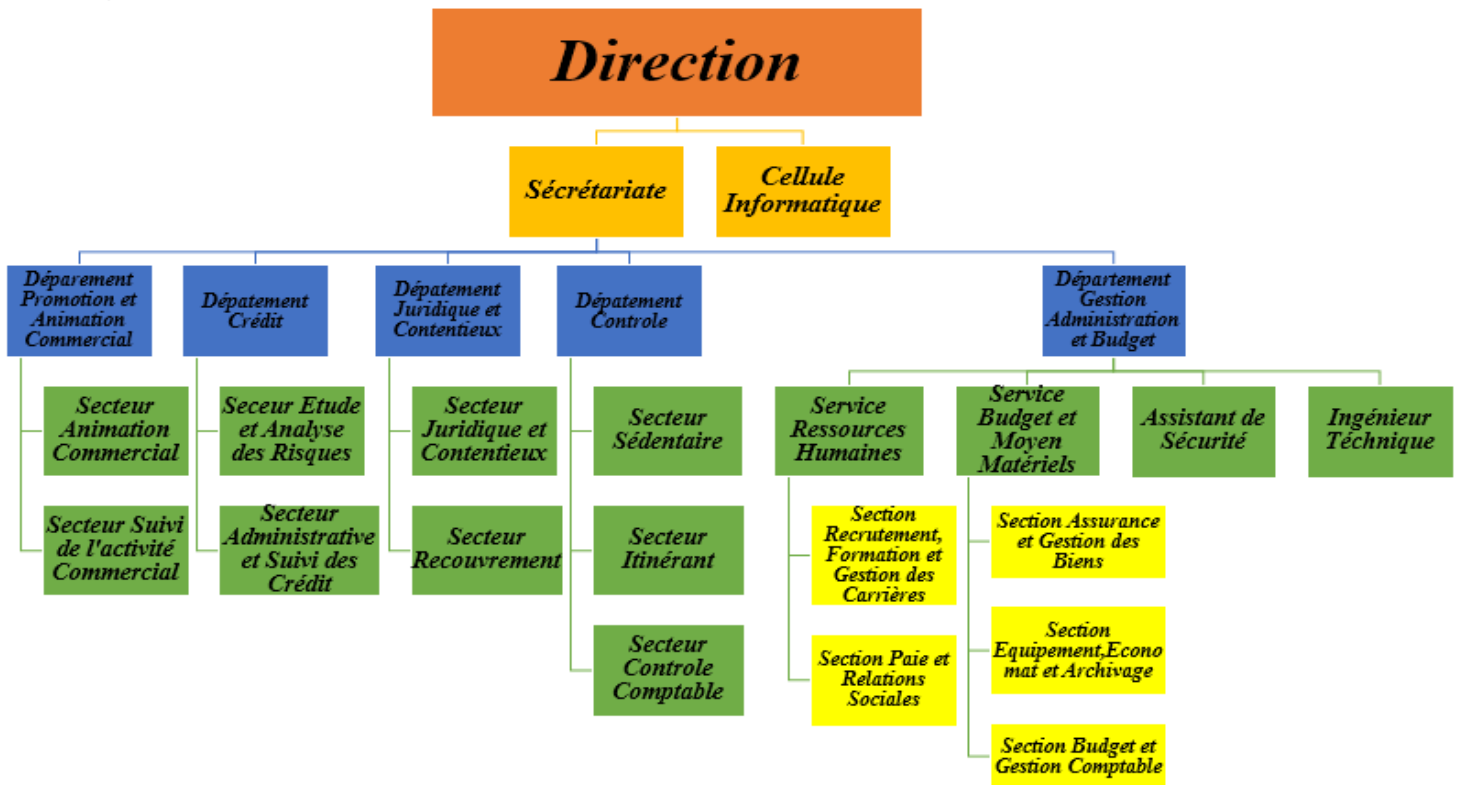
La Cellule Informatique est rattachée fonctionnellement à la Division des Systèmes d'Information (D.S.I) et hiérarchiquement à la DRE.

Placée sous la responsabilité d'un chef de cellule, la Cellule Informatique a pour attributions :

- de prendre en charge la maintenance des équipements et des réseaux informatiques en collaboration avec les structures de la Division des Systèmes d'Information ;
- de mettre en œuvre les consignes et les orientations émanant des différentes structures de la D.S.I et de signaler tout manquement en informant la hiérarchie ;
- d'installer, de tester et de mettre en service les produits (logiciel et matériel) au niveau de l'ensemble des agences relevant de leur rayon de compétence ;
- d'assurer la liaison avec les organismes externes chargés de la maintenance des réseaux et des équipements informatique et monétique ;
- d'exprimer les besoins de la DRE et des agences rattachées en matière de matériel informatique ;
- d'élaborer un rapport d'activité périodique et le soumettre au DRE avec copie à la D.S.I ; de gérer et de conserver la documentation technique.

## 2.2 Organigramme de la Direction du Réseau d'Exploitation<sup>11</sup>

Figure N° 07 : Organigramme de la Direction du Réseau d'Exploitation



Source : Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

## 2.3 Mission de la Direction du Réseau d'Exploitation

- La Direction de Réseau d'Exploitation a pour principale mission, l'animation commerciale, le contrôle, l'encadrement et l'assistance des agences rattachées.
- La DRE dispose de prérogatives de gestion dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés. A ce titre, elle veille à la sauvegarde de l'image de marque de la banque et au développement de son réseau dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés.
- Elle est chargée, en concertation avec les structures concernées, de mettre en place toutes les conditions requises pour la réalisation des objectifs qui lui sont assignés, conformément à la politique commerciale de la banque et aux orientations de la Direction Générale.
- Elle s'assure de la réactivité commerciale et de la qualité des prestations offertes par ses agences rattachées.
- Elle procède au traitement des demandes de crédits de la clientèle relevant de ses pouvoirs, en veillant au strict respect des instructions organiques régissant la

<sup>11</sup> Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

distribution de crédit au sein de la banque. 8. Elle assure l'assistance technique et juridique aux agences.

- Elle veille à la mise en œuvre et au respect des dispositifs de contrôle.
- La Direction de Réseau d'Exploitation assure la représentation de la banque au niveau de sa région.
- Elle est rattachée hiérarchiquement à la Direction de l'Encadrement du Réseau (D.E.R).
- Elle exerce une autorité hiérarchique et fonctionnelle sur les agences qui lui sont rattachées.
- Elle entretient des relations fonctionnelles avec l'ensemble des structures de la banque.

### 3. Présentation de la direction de la gestion des risques<sup>12</sup>

#### 3.1 Organisation de la direction de la gestion des risques

La Direction de la Gestion des Risques est structurée en quatre départements et un service. (Documents interne de la BNA)

- **Service Gestion Administrative** : il a pour principale mission d'assurer le suivi et l'exécution, dans le strict respect des textes et procédures en vigueur, de toutes les tâches administratives et comptables inhérentes aux activités de la direction.
- **Département Risques de Crédit/Contrepartie** : il a pour principales missions le pilotage, l'animation, la coordination en matière de gestion, d'analyse et de suivi des risques de crédit.
- **Département Risques Financiers** : composé d'un chef et de contrôleurs et des Chargés d'études, ce département entretient des relations fonctionnelles étroites Avec la Direction des Marchés Financiers et la Direction Animation Commerciale. Il a pour principales missions le pilotage, l'animation, la coordination en matière de gestion, d'analyse et de suivi des risques notamment les risques interbancaires, les risques de liquidité, les risques de taux d'intérêt...etc.
- **Département Risques Opérationnels** : il a pour principale mission le pilotage, l'animation, la coordination en matière de gestion, d'analyse et de suivi des risques opérationnels.
- **Département centrale des Risques et des Impayés** : il a pour mission la gestion de la centrale des impayés, composé de deux cellules, une des risques, et l'autre des impayés.

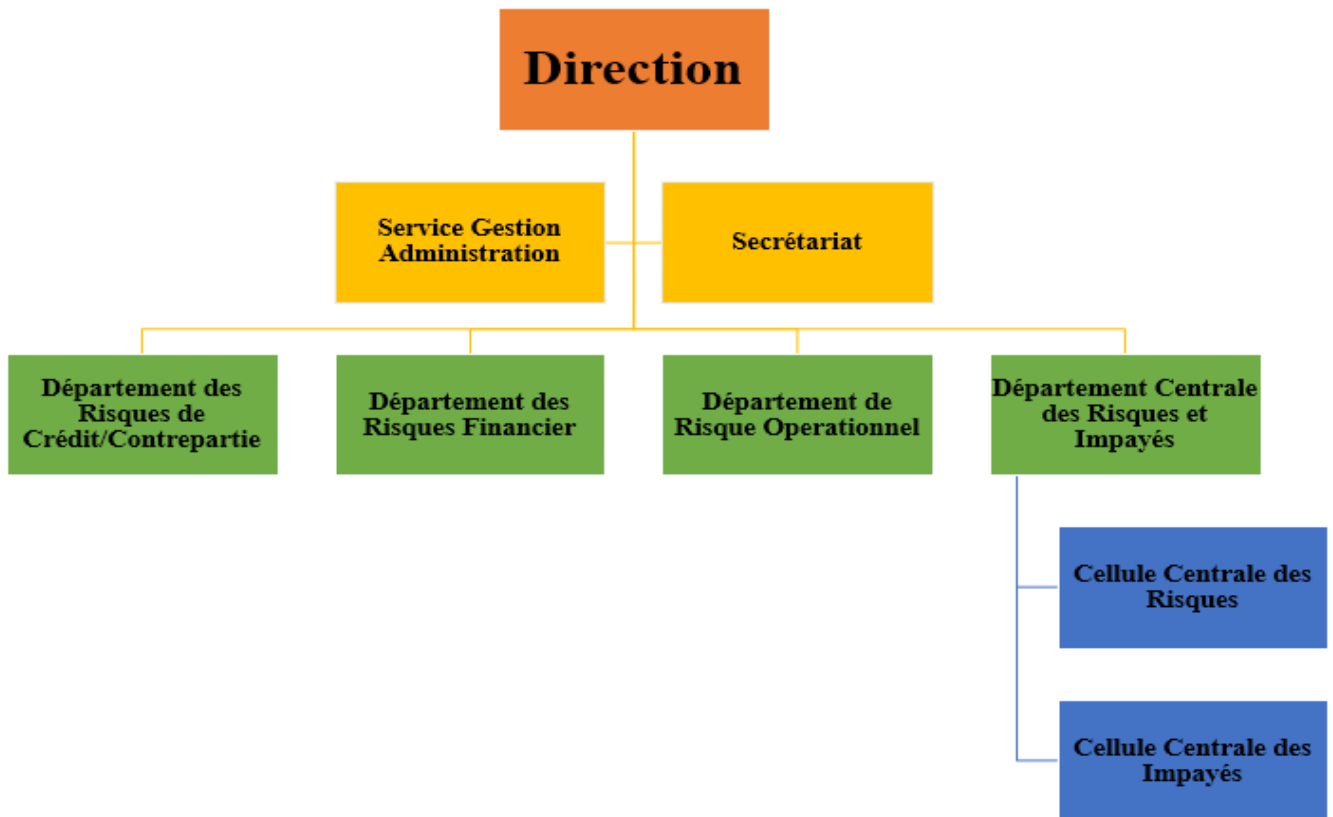
#### 3.2 L'organigramme de la direction de la gestion des risques<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

<sup>13</sup> Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

Figure N° 08 : Organigramme de la direction de la gestion des risques



Source : Document interne de la BNA

### 3.3 Mission et objectifs de la direction de la gestion des risques<sup>14</sup>

La maîtrise des risques liés au développement de l'activité bancaire, en application du règlement Banque d'Algérie n°11-08, impose la création d'une organisation de gestion des risques, dont la finalité est de neutraliser les risques de crédit, les risques financiers et les risques opérationnels.

La direction de gestion des risques a pour mission principale l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques de la banque, et elle s'occupe aussi de :

- Définir les méthodes et les outils de maîtrise et de couverture des risques.
- Définir les procédures relatives aux différents risques.
- Veiller au respect et à l'ajustement des limites fixées des différents risques suivant l'évolution de l'activité de la banque.
- Elaborer les rapports périodiques, portant sur le résultat des travaux menés relatifs à l'exposition de la banque aux risques et sur les mesures d'actions à prendre.

<sup>14</sup> Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

- Mettre à disposition des responsables du contrôle permanent et du contrôle périodique les fichiers des incidents significatifs.
- Veiller à l'examen de l'évolution de la qualité du portefeuille crédit global et Communiquer les résultats aux organes de la banque.
- Veiller à l'analyse des états reporting reçus des différents risques.
- Elaborer un rapport semestriel et annuel sur la mesure et la surveillance des risques de la banque en coordination avec l'ensemble des structures de la banque.

### **Section 02 : Présentation d'un cas pratique : achat de logement en VSP promotionnel (Bonifié).**

Dans cette section, nous allons présenter un cas pratique où on traitera une demande de financement d'un particulier pour acquisition d'un logement promotionnel en Vente Sur Plan. Avant d'entamer notre cas pratique, il est important de noter les principales notions sur le crédit immobilier.

#### **1. Généralité sur le crédit immobilier <sup>15</sup>**

##### **1.1 Définition et types du crédit immobilier**

Souscrire un crédit immobilier est un acte important qui engage le budget du ménage pour de longues années. C'est une bonne raison pour être vigilant et passer un peu de temps pour bien comprendre la portée de son engagement.

Le crédit immobilier est destiné à financer les acquisitions d'habitations ou de logements individuels.

Le crédit immobilier répond, à travers ses 12 types, à tous vos projets immobiliers (Construction, achat, aménagement et extension) :

1. Crédit pour la construction d'une habitation individuelle.
2. Crédit pour l'acquisition d'un logement auprès d'un particulier
3. Crédit pour l'extension d'une habitation.
4. Crédit pour l'aménagement d'une habitation.
5. Crédit pour l'acquisition d'un logement neuf achevé.
6. Crédit pour l'acquisition d'un logement promotionnel vendu sur plans.
7. Crédit bonifié pour la construction d'une habitation rurale.
8. Crédit bonifié pour la construction d'un logement individuel réalisée sous forme groupée, située dans le sud ou les hauts plateaux.

---

<sup>15</sup> <https://www.bna.dz/presentation-de-la-bna/>

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

9. Crédit bonifié pour l'acquisition d'un logement promotionnel aidé-LPA.
10. Crédit bonifié pour l'acquisition d'un logement promotionnel public LPP.
11. Crédit bonifié pour l'acquisition d'un logement promotionnel collectif achevé.
12. Crédit bonifié pour l'acquisition d'un logement promotionnel collectif vendu sur plan.

### 1.2 Conditions d'éligibilité

Destiné à toute personne :

- De nationalité Algérienne,
- Agée de moins de 70 ans,
- Résidente et non résidente en Algérie,
- Dont le revenu est stable et régulier d'un montant :
  1. Supérieur au SNMG (crédit non bonifié),
  2. Supérieur à une fois le SNMG et inférieur ou égal à douze (12) fois le SNMG (Crédit bonifié).

### 1.3 Détails sur le crédit<sup>16</sup>

Tableau N° 12 : Information sur le crédit

<b>Montant de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Financement jusqu'à 100% du devis du bien à acquérir ou des travaux de réalisation.</li></ul>
<b>Durée du crédit</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Durée du crédit allant jusqu'à 40 ans.</li></ul>
<b>Taux d'intérêt</b>	Taux d'intérêt sans bonification : <ul style="list-style-type: none"><li>• 6.25% pour les clients non épargnants,</li><li>• 5.75% pour les clients épargnants cumulant au minimum 1 année d'intérêts,</li><li>• 6.00% pour les crédits destinés aux emprunteurs âgés de moins de 40 ans (financement 100%),</li></ul> Taux d'intérêt avec bonification :

<sup>16</sup> Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1% : pour un revenu supérieur ou égal à une fois le SNMG et inférieur ou égal à 06 fois le SNMG ;</li><li>• 3% : pour un revenu supérieur à 06 fois le SNMG et inférieur ou égal à 12 fois le SNMG.</li></ul>
<b>Différé de remboursement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 36 mois pour la formule VSP,</li><li>• 24 mois pour l'auto construction et l'extension d'une habitation,</li><li>• 6 mois (à la demande du client) pour l'acquisition d'un logement achevé neuf ou auprès d'un particulier ou l'aménagement d'une habitation.</li></ul>

Source : Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit

### Le +

- Dans le cas où vous ne disposez pas d'acte de propriété du terrain à construire ou de l'appartement à aménager, la BNA vous offre la possibilité de réaliser vos travaux de construction d'extension et d'aménagement en prenant en hypothèque un autre bien d'une valeur couvrant le crédit demandé.
- Délai de traitement des dossiers est de 8 jours,
- Financement peut atteindre 100% du prix du bien à acquérir ou des travaux à réaliser pour les postulants âgés de moins de 40 ans (à la date de la demande de crédit) pour un crédit ne dépassant pas les 20 Millions de Dinars,
- Possibilité d'intégrer le revenu d'un Co-emprunteur ou d'une caution pour augmenter la capacité de remboursement,
- Possibilité de remboursement partiel ou intégral par anticipation.
- Vous avez la possibilité de procéder au remboursement de votre crédit par anticipation avant l'échéance de la totalité de l'encours en principal du crédit restant dû après une période de 2 ans.

## 2. Le cas pratique achat d'un logement VSP promotionnel (Bonifié)

### 2.1 Présentation du demandeur, du crédit et du bien immobilier

Prenons pour exemple, en 2021 Mr X.Y qui s'est rapproché de l'agence principale BNA Tizi-Ouzou 581, pour solliciter un prêt en vue d'acheter un logement dans le cadre de la vente sur plan auprès d'une promotion immobilière.

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

Les caractéristiques du client, du crédit et du bien immobilier que le banquier doit examiner sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau N° 13 : Information sur le client, sur le crédit et sur le bien immobilier**

<b>INFORMATION SUR LE CLIENT</b>	
<b>Nom et Prénom</b>	XY
<b>Date et lieu de naissance</b>	27/07/1987 à TIZI-OUZOU
<b>Adresse actuel</b>	Cité lots Hamoutane N°15 Tizi-Ouzou
<b>Nombre d'enfants</b>	1 Enfant
<b>Profession</b>	Expert-Comptable
<b>Revenu</b>	9 3550.21 DA
<b>Crédit antécédent</b>	Néant
<b>Bénéficiaire épargnant BNA</b>	Non épargnant
<b>INFORMATION SUR LE CREDIT</b>	
<b>Objet du crédit</b>	Acquisition d'un logement promotionnel Bonifié VSP
<b>Cout du logement</b>	10 000 000.00 DZD
<b>Durée maximum de crédit</b>	40 ans
<b>INFORMATION SUR LE BIEN IMMOBILIER A FINANCER</b>	
Type du logement	F3
Superficie	70m <sup>2</sup>
Désignation	2 Pièces + Salon+ Cuisine+ Sanitaire
Adresse	Boulevard Amioud Tizi-Ouzou

**Source : Réaliser par nous même**

### 2.2 Constitution du dossier

#### **DOSSIER A FOURNIR POUR CREDIT IMMOBILIER**

**Les documents présentés par le client sont les suivants :**

1. Une demande de crédit suivant modèle BNA.
2. Un certificat de résidence.
3. Une fiche familiale d'état civil et une copie de la pièce d'identité.
4. Un acte de naissance.
5. Une copie des deux (02) premières pages du livret d'épargne pour les épargnants.
6. Une copie de la carte fiscale pour les entrepreneurs individuels (Commerçants, artisans, professionnels...).

7. Une attestation de travail récente et les trois (03) dernières fiches de paie ou le relevé des émoluments pour les salariés.

8- historique du compte bancaire ou postal des douze (12) derniers mois (pour les salariés)

9. Les trois (03) derniers avertissements fiscaux ou tout autre justificatif de revenu pour les non-salariés.

10. Les bilans et comptes de résultats des trois (03) derniers exercices pour les non-salariés (commerçant postulants à un crédit supérieur à vingt (20) million de DA.

11. Un extrait de rôle de date récente pour les non-salariés.

12. Une autorisation de consultation de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages « C.R.E.M »

### **Les documents liés à la nature de prêt : Acquisition d'un logement, formule « vente sur plans »**

1. Le contrat de vente sur plans notarié, enregistré et publié suivant le modèle fixé par la réglementation en vigueur (Décret exécutif n°13-431 du 18/12/2013).

2. L'attestation de garantie du Fonds de Garantie et de Caution Mutuelle de la Promotion Immobilière (F.G.C.M.P.I) en cours de validité.

Outre les documents cités ci-dessus, l'emprunteur doit présenter la pièce suivante dans le cadre du crédit immobilier bonifié pour la construction d'un logement rural :

- une décision d'octroi d'aide frontale CNL

Les autres formes de crédit bonifié, les mêmes documents sont réclamés (logement neuf achevé et vente sur plans).

### **2.3 Traitement et évaluation des risques du prêt**

Il est important de noter que chaque banque peut avoir ses propres procédures et critères spécifiques pour évaluer l'éligibilité et gérer les risques potentiels liés aux prêts immobiliers.

Ces étapes visent à garantir que l'accord de prêt est viable et permet à la banque de minimiser les risques et de prendre des décisions éclairées sur l'octroi ou non du prêt, ces étapes sont cruciales pour toutes institutions financières avant l'octroi de crédit.

Le banquier passe à travers plusieurs étapes à suivre pour évaluer l'admissibilité du client et estimer les niveaux de risque :

#### **○ Etape 01 : vérification de l'éligibilité du demandeur**

A la réception du dossier, le chargé de la clientèle vérifie la conformité de toutes les pièces constituant sa demande.

Après cette opération, le chargé de la clientèle transmet le dossier au back office service engagement pour étude et évaluation des risques liés à cet emprunt.

Une fois au back office, l'analyste crédit procède à la vérification de :

- **Si le client n'a pas bénéficié d'un crédit dans une autre banque.**
- **Si le client ne figure pas dans le fichier des interdits de chéquier.**
- **Si le client n'est pas répertorié**
  - **Étape 02 : Évaluation et analyse des risques liés à cet emprunt**

Le risque principal qu'encourt la banque lors de l'octroi de ce crédit est « le risque de non remboursement », et dans notre cas le banquier a choisi **l'analyse financière** comme outil principale pour évaluer et analyser les risques, et cela à travers **une fiche technique**. L'objectif est de déterminer si le client a une capacité financière suffisante pour supporter le remboursement du prêt sans compromettre sa situation financière.

Avant de déterminer le montant du crédit à accorder à son client, la banque procède d'abord à la détermination :

- **La capacité de remboursement**

Pour notre client Mr XY, âgée de 34ans, le ratio de RPV de financement est de 100% du prix de cession du logement. (Car il bénéficie d'un crédit jeune applicable au moins de 35 ans).

Sachant que son revenu est égale à 93550.21 DA et le SMIG = 20000.00 DA

$$\frac{\text{Salaire}}{\text{Le SMIG}} = \frac{93550.21}{20000} = 4.67 \text{ (Ce qui est supérieur à 4 et inférieur à 8 fois le SMIG)}$$

Le taux de quotité appliquer dans ce cas est de 50%.

**Capacité de remboursement = Revenu mensuel \* Quotité**

$$\text{Capacité de remboursement} = 93550.21 * 50\% = 46775.105$$

**Capacité de remboursement = 46 775.105 DA**

- **La durée du crédit**

**La durée du crédit = âge limité – âge du postulant**

Calcul de la durée de crédit = 70-34 = 36 ans.

$$40 - 36 = 4$$

Le crédit sollicité donne 48 mois de différé

Donc la durée totale du crédit est 36 – 4 = 32 ans

**La durée du crédit = 32 ans**

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

- **Taux d'intérêt**

Le salaire du client ne dépasse pas 6 fois le SMIG, le taux bonifié appliqué est donc de 1%.

**Le taux appliqué = 1%**

- **Le montant du crédit maximum accordé par la banque**

**Le montant du crédit =  $\frac{\text{La capacité de remboursement}}{\text{La valeur tabulaire}}$**

Le montant du crédit =  $\frac{46775.105}{\text{La valeur tabulaire}}$

**La valeur tabulaire =  $\frac{(\text{taux}/100)/12}{1-(1+(\text{taux}/100/12))^{-(\text{Durée}*12)}}$**

La valeur tabulaire =  $\frac{(1/100)/12}{1-(1+(1/100/12))^{-(32*12)}}$

La valeur tabulaire =  $\frac{0.000833333}{1-(1.000833333)^{-384}} = 0.00305974$

Le montant du crédit =  $\frac{46775.105}{0.00305974} = 15\,287\,280.95$

**Le montant du crédit = 15 287 280.95 DA**

Le montant 15 287 280.95 DA représente le montant du prêt maximum que la banque BNA peut accorder à Mr XY vu sa capacité de remboursement.

Le client peut largement supporter sa demande de crédit (10 000 000 DA) étant donné qu'il est inférieur au maximum déterminé (15 287 280.95 DA).

- **Mensualité**

**Mensualité = échéance en capitale et intérêt + prime d'assurance décès**

**Échéance en capitale et intérêt = Montant du prêt \* valeur tabulaire**

Échéance en capitale et intérêt = 10 000 000 \* 0.00305974 = 30597.4

**Prime d'assurance décès = Montant du prêt \* coefficient d'assurance**

Le coefficient d'assurance pour le prêt bonifié (entre 1 et 3) est de 0.037%

Prime d'assurance décès = 10 000 000 \* 0.037%

Prime d'assurance décès = 3700

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

Mensualité = 30597.4 + 3700

$$\text{Mensualité} = 34\,297.4 \text{ DA}$$

- **Crédit accordé**

$$\text{Crédit accordé} = \frac{\text{échéance}}{\text{Valeur tabulaire}}$$

$$\text{Mensualité} = \text{échéance} + \text{assurance}$$

$$\text{Donc Echéance} = \text{mensualité} - \text{assurance décès}$$

$$\text{Echéance} = 34\,297.4 - 3700$$

$$\text{Echéance} = 30\,597.4$$

$$\text{Crédit accordé} = \frac{30\,597.40}{0.00305974}$$

$$\text{Crédit accordé} = 10\,000\,000.00 \text{ DA}$$

- **L'assurance SGCI**

$$\text{Montant l'assurance de SGCI} = \text{Montant du crédit} * \text{taux de la prime RPV}$$

Le ratio prêt/ valeur = 100% donc le taux de la prime RPV est de 1.00% du montant du crédit.

$$\text{Montant de la prime hors taxe} = 10\,000\,000.00 \times 1\% = 100\,000.00 \text{ DA.}$$

$$\text{Montant de la TVA} = 100\,000.00 \times 19\% \text{ (TVA)} = 19\,000.00 \text{ DA}$$

$$\text{Montant de la prime SGCI en TTC} = 119\,000 \text{ DA}$$

- **La commission de gestion**

$$\text{Commission de gestion} = \text{la prime SGCI en TTC} * \text{quotité}$$

$$\text{Commission de gestion} = 119\,000 * 50\%$$

$$\text{Commission de gestion} = 59\,500 \text{ DA}$$

- **Etape 03 : établissement de la fiche technique**

Après avoir effectué tous les calculs nécessaires, le banquier procède à l'établissement de la fiche technique, cela implique de rassembler toutes les informations pertinentes, ce qui lui permettra de prendre une décision éclairée.

## CHAPITRE 03 : Etude d'un cas pratique BNA

### Fiche Technique : Crédit immobilier

Informations sur l'Emprunteur	Informations du Co-Emprunteur	Informations sur le Crédit	Propriétés de remboursement
Nom : <input type="text" value="X"/>	Nom Co-Emp: <input type="text"/>	Type de Crédit : <input type="text" value="Bonifié-VSP"/>	Quotité : <input type="text" value="50%"/>
Prénom : <input type="text" value="Y"/>	Prénom Co-Emp: <input type="text"/>	Taux d'intérêt : <input type="text" value="1%"/>	Ratio RPV : <input type="text" value="100%"/>
Date de Naissance : <input type="text" value="27/07/1987"/>	Date Nais Co-Emp: <input type="text"/>	Valeur Hypothèque : <input type="text"/>	Capacité remb : <input type="text" value="46 775.105"/>
Revenu : <input type="text" value="9 3550.21"/>	Revenu Co-Emp: <input type="text"/>	Coût du logement/Travaux : <input type="text" value="10 000 000.00"/>	Prime SGCI TTC : <input type="text" value="119 000.00"/>
Eparg/Non-Eparg : <input type="text" value="Non-eparg"/>	Caution : <input type="text" value="Oui"/>	Apport personnel : <input type="text"/>	Comm gestion : <input type="text" value="59 500.00"/>
Le co-emprunteur est conjoint : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		Taux de l'apport : <input type="text"/>	Prime d'assurance décès IAD
<input checked="" type="checkbox"/> La durée maximum du remboursement 480mois		Durée maximum (Mois) : <input type="text" value="480"/>	Inclure la prime : <input type="text" value="Flat"/> <input checked="" type="text" value="Mensualité"/>
		Différé de remb (Mois) : <input type="text" value="48"/>	Montant Flat : <input type="text"/>
		Durée demandée (Mois) : <input type="text"/>	Montant Mens : <input type="text" value="3700.00"/>
		Crédit accordé+Mensualité et assurance	<input type="text" value="Vérifier et Calculer"/>
		Montant du crédit : <input type="text" value="10 000 000.00"/>	<input type="text" value="Vider les champs"/>
		Mens de crédit : <input type="text" value="30 597.4"/>	<input type="text" value="Aperçu de la demande"/>
		M.Assurance décès : <input type="text" value="3700.00"/>	<input type="text" value="Sauvgarder"/>
		Mensualité : <input type="text" value="34 297.4"/>	
		Résultat : <input type="text" value="Etat de la demande : Acceptée"/>	

Révision du prix de bien :

**Le prix est révisable :**

Taux de révision:  Prix révisable:

Motifs de rejet :

Mensualité :

La banque nationale d'Algérie -BNA-

#### o Etape 04 : la prise de décision

Si le demandeur est jugé éligible et que les risques sont gérables, le banquier peut préparer une offre de prêt comprenant les modalités, les taux d'intérêt, les conditions de remboursement, etc. Le banquier présente l'offre de prêt au client X et explique en détail les termes et conditions du prêt. Le client a alors la possibilité d'accepter ou de refuser l'offre.

Si le client accepte l'offre, le processus de finalisation de l'accord de prêt commence, y compris la signature de la documentation légale et la sécurisation des garanties nécessaires.



البنك الوطني الجزائري  
BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

**LETTRE D'ACCEPTATION DU CLIENT**

Par la présente lettre, j'atteste avoir bien lu la condition de l'échéance mensuelle de \_\_\_\_\_ à prélever sur mon revenu ainsi que le (s) revenu (s) du ou des co-emprunteur (s) ou de la ou des caution (s) et je déclare l'avoir accepté volontairement.

SIGNATURE DE L'EMPRUNTEUR

SIGNATURE DU CO-EMPRUNTEUR

f

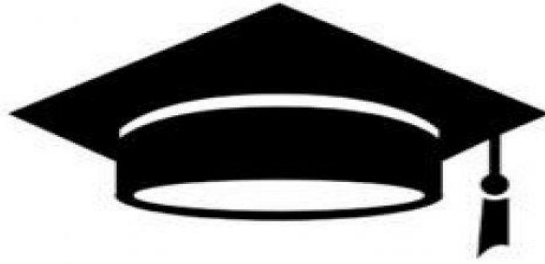
### CONCLUSION

La BNA a mis en place toute une panoplie de prêt immobilier adapté aux différents besoins des emprunteurs, Les crédits immobiliers sont des crédits à haut risque car ils mobilisent une somme importante et à long terme, de ce fait toute demande de crédit doit être bien étudiée. À travers ce chapitre, nous avons pu mettre en pratique un cas de crédit immobilier (acquisition d'un logement formule jeune au taux bonifié 1% Vente Sur Plan).

Ce travail qui est le fruit de notre stage au sein de l'agence principale BNA de TIZI-OUZOU, nous a permis d'analyser les données financières des emprunteurs en utilisant des outils ( dans notre cas la fiche technique), nous avons également pu prendre des décisions éclairées pour minimiser les risques de défaut de paiement et maximiser la rentabilité.

### Liste des références chapitre 03

- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque\\_nationale\\_d'Alg%C3%A9rie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_nationale_d'Alg%C3%A9rie)
- <https://www.bna.dz/presentation-de-la-bna/>
- [www.bna.dz](http://www.bna.dz)
- Document interne de la BNA, Service département de la gestion des risques de crédit



***CONCLUSION***  
***GENERALE***

## CONCLUSION GENERALE

---

La fonction de prêt ou d'octroi de crédits est véritablement l'une des pierres angulaires de l'activité bancaire, Cependant, cette fonction n'est pas sans risques. L'un des principaux défis auxquels sont confrontées les banques est le risque de crédit, qui se matérialise lorsqu'un emprunteur ne parvient pas à rembourser ses prêts conformément aux modalités convenues. Le risque de crédit est une partie intégrante de l'activité bancaire, sa maîtrise reste donc une préoccupation majeure pour la banque, c'est pourquoi la gestion des risques de crédit est une composante cruciale de l'activité bancaire.

Les banques sont confrontées à une variété de risques de crédit qui peuvent avoir un impact significatif sur leur stabilité financière et leur succès à long terme. Une gestion, évaluation et prévention efficace de ces risques est essentielle pour assurer la pérennité des banques sur le marché financier.

Dans ce contexte, nous avons essayé, à travers ce travail, de répondre à notre problématique : « Comment se déroule la bonne gestion des risques de crédit bancaire au sein de l'entreprise bancaire ? », nous nous sommes intéressés beaucoup plus aux différents outils d'évaluations du risque de crédit bancaire, tel que l'analyse financière, le scoring, le rating et la Value At Risk, ainsi que l'ensemble des procédures pratiquées pour minimiser les risques au sein des banques notamment la titrisation, la réglementation prudentielle, la diversification des portefeuilles de crédit ainsi que de surveiller constamment la solvabilité des emprunteurs.

Malgré toutes ces mesures, il est impossible d'éliminer complètement les risques de crédit. Par conséquent, la gestion des risques de crédit demeure une préoccupation constante pour les banques. Elles doivent disposer de mécanismes de réaction rapides pour faire face aux éventuels défauts de paiement et minimiser les conséquences financières.

Nous avons examiné notre étude, sous deux aspects : un aspect théorique et un aspect pratique, nous avons divisé l'aspect théorique en deux chapitres.

Dans le premier, nous avons parlé de la banque, des généralités sur les crédits bancaires ainsi que des notions de bases sur les risques de crédits.

Nous avons considéré ce chapitre comme une base introductive au deuxième chapitre qui, quant à lui, met en évidence les différents outils de gestion qui permettent l'évaluation du risque de crédit ainsi que les mesures à entreprendre afin de prévenir contre ce risque.

Quant à l'aspect pratique, nous avons étudié la réalité de la gestion des risques de crédit à la BNA.

Ceci en essayant de projeter sur le terrain ce qui a été discuté dans l'aspect théorique.

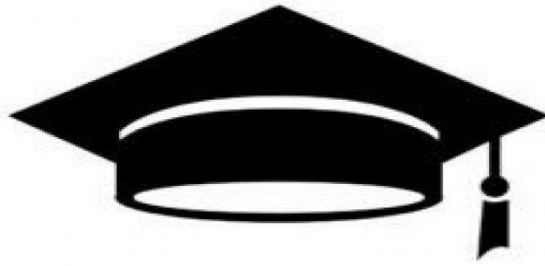
## CONCLUSION GENERALE

---

À partir des résultats obtenus de l'analyse financière « la fiche technique », nous pouvons dire qu'effectivement, la BNA dispose de divers moyens pour évaluer et prévenir contre le risque du crédit, ce qui affirme l'hypothèse de notre travail de recherche.

En conclusion, ce mémoire sur la gestion des risques de crédit bancaire met en lumière l'importance de cette discipline pour le secteur bancaire et souligne l'importance de la conformité réglementaire et de la surveillance constante pour gérer avec succès les risques de crédit et garantir la pérennité des banques dans un environnement économique en perpétuelle évolution.

Cependant, il est important de noter que la gestion des risques de crédit est un processus continu et évolutif qui nécessite une vigilance constante pour faire face aux défis futurs.



# ***BIBLIOGRAPHIE***

## Bibliographe

---

### • LIVRES

- 📖 / VAN PRAAG N, (1995), *crédit management et crédit scoring, paris, economica (collection gestion-poche)*, p112.
- 📖 Abdul Mati Reda Archid, Mahfouz Ahmed Jouda, « *Gestion du crédit* », Oman, Maison d'édition Wael, 1999.
- 📖 Alain CHOINEL & Gérald ROUYER, « *Le Marché Financier, structures et acteurs, Banque* ».
- 📖 Ali Abdullah Ahmed Shaheen, « *Une approche pratique pour mesurer les risques de crédit bancaire dans les banques commerciales* », Palestine, avril 2010.
- 📖 Chaker El Qazwini, « *Conférences sur l'économie des banques* », Algérie, Office de la presse universitaire, quatrième édition, mai 2008.
- 📖 Harfoush Saham Sahrawiya Iman, « *Le rôle des méthodes modernes de gestion des risques de crédit dans les banques pour atténuer la crise financière actuelle* », Forum scientifique international sur la crise financière et économique internationale et les journées de gouvernance mondiale, 20-21 octobre 2009.
- 📖 KARYOTIS Daniel, *La notation financier « une nouvelle approche du risque »*, 1995.
- 📖 Laurent Magne, « *Les cahiers de la sécurité industrielle* », France, 2009.
- 📖 Mohamed Mahmoud Al-Makawi, « *Gestion des risques dans les banques islamiques* », Égypte (Mansoura), 2012.

### • MEMOIRES ET THESES

- ✍ Abdel Haq Bouatrous, *Al-Wajeez fi Commercial Banks, Constantine, Algérie, University Press, 2000.*
- ✍ Abdelilah El Attar, « *la titrisation origine des crises ou opportunité de financement ?* », 2013.
- ✍ Ait ouali Dalila, Hamdadache Amel, *la gestion des risques des crédits bancaire, université UMMTO, 2020.*
- ✍ BOUDJEMAI Ghiles et CHEBBAH Amine, *mémoire master « L'Audit du dispositif de soutien bancaire aux entreprises en difficultés dues à la pandémie COVID 19 – Cas Banque du Développement Local – BDL –», université mouloud mammeri, 2019/2020.*
- ✍ Christophe LEJARD, *La Titrisation : Enjeux En Termes De Communication Comptable Et Financière* ", Thèse de Doctorat Université Montpellier 1, Soutenue publiquement le 12 décembre 2011.

## Bibliographe

---

- ✎ *Fadili Elias, The Contribution of Risk Management to the Governance of Insurance Companies, Case Study of the Algerian Insurance and Reinsurance Company (CAAR), mémoire déposé dans le cadre des prérequis pour l'obtention d'un master en sciences économiques, spécialité finance et corporate gouvernance, Université Mohamed Kheidar Biskra, 2012/2013.*
- ✎ *Mémoire « modélisation de risque de crédit », université d'Orléans.*
- ✎ *Nawal Ben Amara, « Risk Management in Participation Banks, présentée dans le cadre du Forum scientifique international sur la crise financière, économique et internationale et la gouvernance mondiale », Université Farhat Abbas, Sétif, Algérie, 2009.*
- ✎ *R. ANDERSON, " The credit toolkit ", oxford university press 2007.*

### • ARTICLES

- 📖 *Dictionnaire Français LEDICTIONNAIRE, standard.définition.*
- 📖 *Dictionnaire Larousse.*
- 📖 *Document interne de la banque nationale d'Algérie.*
- 📖 *Frédéric VISNOVSKY, séminaire national des professeurs de BTS banque conseiller de clientèle, Banque de France, Grenoble, 25/01/2017.*
- 📖 *Les cours de Master 02, de titrisation en finance et banque, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2023.*

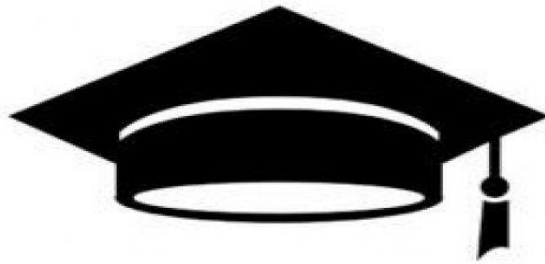
### • SITES WEB

- 🌐 <http://ekonomia.fr/838/crédit-scoring-comment-les-banques-donnent-un-accord-de-crédit/>
- 🌐 [http://jb.desquilibet.pagesperso-oragne.fr/docs/A\\_M2\\_GRM\\_3VaR.pdf](http://jb.desquilibet.pagesperso-oragne.fr/docs/A_M2_GRM_3VaR.pdf)
- 🌐 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque\\_nationale\\_d'Alg%C3%A9rie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_nationale_d'Alg%C3%A9rie)
- 🌐 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque\\_nationale\\_d'Alg%C3%A9rie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_nationale_d'Alg%C3%A9rie)
- 🌐 <https://www.alumneye.fr/les-consequences-de-Bâle-iii-sur-le-risque-systemique/#:~:text=En%20r%C3%A9sum%C3%A9%20%3A%20La%20r%C3%A9form%20r%C3%A9glementaire,des%20ratios%20exig%C3%A9s%20plus%20importants.>
- 🌐 <https://www.bna.dz/presentation-de-la-bna/>
- 🌐 <https://www.bna.dz/presentation-de-la-bna/>
- 🌐 <https://www.cairn.info/revue-congolaise-de-gestion-2013-1-page-87.htm>

## Bibliographe

---

- ☞ <https://www.google.com/search?q=Bâle%203%20piliers&tbm=isch&client=ms-android-samsung-gjrev1&cs=1&prmd=niv&hl=fr&sa=X&ved=0CBOQtI8BKABqFwoTCJDbpfHGk4EDFQAAAAAdAAAAABak&biw=412&bih=758&dpr=1.75#imgrc=yMoEXlmpj5QbqM&imgdii=POEM-nKvR9MHxM>
- ☞ <https://www.youtube.com/watch?v=QorouA1r2Hg>
- ☞ [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com)



***LISTE DES  
TABLEAUX***

## Liste des tableaux

• Tableau 01 : Détermination du taux de quotité.....	37
• Tableau 02 : Coefficient d'assurance .....	38
• Tableau 03 : Histoire du crédit scoring en 10 dates.....	41
• Tableau 04 : Les facteurs pris en compte pour le crédit scoring.....	42
• Tableau 05 : Les avantages et les limites du crédit scoring.....	43
• Tableau 06 : Echelle de notation à long terme.....	45
• Tableau 07 : L'interprétation de la VAR.....	48
• Tableau 08 : Les piliers de Bale II.....	57
• Tableau 09 : la réforme de Bale III.....	58
• Tableau 10 : Composants du réseau de la BNA.....	65
• Tableau 11 : Profil de la BNA.....	66
• Tableau 12 : Information sur le crédit .....	86
• Tableau 13 : Information sur le client, sur le crédit et sur le bien immobilier.....	88



***LISTE DES  
FIGURES***

## Liste des figures

• Figure 01 : Les types de crédit.....	19
• Figure 02 : Les étapes du processus de gestion des risques de crédit.....	33
• Figure 03 : graphe sur les mesures du risque de crédit.....	34
• Figure 04 : Rôles des intervenants au sein d'une opération de titrisation.....	52
• Figure 05 : Echelle de de temps de la BNA.....	65
• Figure 06 : Organigramme de la direction générale de la BNA.....	68
• Figure 07 : Organigramme de la direction du réseau d'exploitation.....	82
• Figure 08 : Organigramme de la direction des gestions des risques de crédit de la BNA.....	84



# ***ANNEXES***



البنك الوطني الجزائري  
Banque Nationale d'Algérie

## DOSSIER A FOURNIR POUR CREDIT IMMOBILIER

1. Une demande de crédit suivant modèle BNA.
2. Un certificat de résidence.
3. Une fiche familiale d'état civil et une copie de la pièce d'identité.
4. Un acte de naissance.
5. Une copie des deux (02) premières pages du livret d'épargne pour les épargnants.
6. Une copie de la carte fiscale pour les entrepreneurs individuels (Commerçants, artisans, professionnels...).
7. Une attestation de travail récente et les trois (03) dernières fiches de paie ou le relevé des émoluments pour les salariés.
- 8- historique du compte bancaire ou postal des douze (12) derniers mois (pour les salariés)
9. Les trois (03) derniers avertissements fiscaux ou tout autre justificatif de revenu pour les non-salariés.
10. Les bilans et comptes de résultats des trois (03) derniers exercices pour les non-salariés (commerçant postulants à un crédit supérieur à vingt (20) million de DA.
11. Un extrait de rôle de date récente pour les non-salariés.



البنك الوطني الجزائري  
**Banque Nationale d'Algérie**

12. Une autorisation de consultation de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages « C.R.E.M ».

### A- Acquisition d'un logement achevé auprès d'un particulier

1. Une copie de l'acte de propriété du logement.
2. L'original du certificat négatif d'hypothèque du logement datant de moins de trois (03) mois.
3. La fiche de renseignements de l'opération (Modèle BNA), dûment remplie, signée par les deux (02) parties (vendeur et acheteur).
4. Un rapport d'évaluation du logement délivré par un bureau d'études accrédité par la banque.

### B- Acquisition d'un logement neuf achevé auprès d'un promoteur immobilier

1. Une décision d'affectation du logement, un contrat de réservation ou tout autre document justifiant l'attribution d'un logement achevé où sont mentionnés le prix de cession, la consistance et l'adresse du logement.



### C- Acquisition d'un logement, formule « vente sur plans »

1. Le contrat de vente sur plans notarié, enregistré et publié suivant le modèle fixé par la réglementation en vigueur (Décret exécutif n°13-431 du 18/12/2013).
2. L'attestation de garantie du Fonds de Garantie et de Caution Mutuelle de la Promotion Immobilière (F.G.C.M.P.I) en cours de validité.

Outre les documents cités ci-dessus, l'emprunteur doit présenter la pièce suivante dans le cadre du crédit immobilier bonifié pour la construction d'un logement rural :

- une décision d'octroi d'aide frontale CNL

Les autres formes de crédit bonifié, les mêmes documents sont réclamés (logement neuf achevé et vente sur plans).

### D-Auto construction

1. Une copie de l'acte de propriété du terrain enregistré et publié ou une copie du certificat de possession enregistré et publié.
2. L'original du certificat négatif d'hypothèque du terrain datant de moins de trois (03) mois.
3. Une copie du permis de construire en cours de validité.



# البنك الوطني الجزائري Banque Nationale d'Algérie

4. Un devis quantitatif et descriptif des travaux délivré par un bureau d'études techniques accrédité par la banque.
5. Un rapport d'évaluation du terrain servant d'assiette à la construction délivré par un bureau d'études techniques accrédité par la banque.
6. Une décision d'octroi d'aide d'accès à la propriété délivrée de la CNL pour le cas du crédit bonifié dans le cadre de la construction rurale.

## E- Extension d'une habitation

1. Une copie de l'acte de propriété de l'habitation enregistré et publié.
2. Une copie de l'acte de propriété du terrain d'assiette enregistré et publié ou une copie du certificat de possession enregistré et publié.
3. L'original du certificat négatif d'hypothèque du terrain datant de moins de trois (03) mois.
4. Une copie du permis de construire en cours de validité.
5. Un devis quantitatif et estimatif du coût de l'extension délivré par un bureau d'études technique accrédité par la banque.
6. Un rapport d'évaluation du terrain et de la construction établi par un bureau d'étude technique accrédité par la Banque.



البنك الوطني الجزائري  
**Banque Nationale d'Algérie**

## F- Travaux d'aménagement de l'habitation

1. Un devis estimatif et quantitatif du coût de l'aménagement délivré par un bureau d'études technique accrédité par la banque.
2. Une copie de l'acte de propriété du logement prit en hypothèque
3. L'original du certificat négatif d'hypothèque du logement, prit en hypothèque, daté de moins de trois (03) mois.
4. Un rapport d'évaluation du logement pris en hypothèque délivré par un bureau d'études techniques accrédité par la banque.

## Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Résumé

Sommaire

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>I</b>
❖ <b>Chapitre 01 : Les risques du crédit au sein de l'entreprise bancaire.....</b>	<b>14</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>14</b>
<b>Section 01 : Généralités sur les crédits bancaires .....</b>	<b>15</b>
<b>1. Historique et évolution du rôle de la banque.....</b>	<b>15</b>
1.1 Définition de la banque .....	15
1.2 Historique de la banque.....	15
<b>2. Définition et typologies des crédits bancaires.....</b>	<b>16</b>
2.1 Définition du crédit bancaire.....	16
2.2 Types de crédits bancaires .....	17
○ Crédits d'investissement.....	17
○ Crédit d'exploitation .....	18
○ Crédit commerce extérieur.....	18
○ Crédit aux particuliers.....	18
<b>3. L'octroi de crédit.....</b>	<b>20</b>
3.1 Procédure d'octroi de crédit bancaire.....	21
3.2 Critère d'octroi de crédit bancaire.....	21
<b>Section 02 : Notions de base sur les risques de crédit.....</b>	<b>22</b>
<b>1. Définition et types des risques de crédit.....</b>	<b>23</b>
1.1 Concept des risques de crédit bancaire .....	23
○ L'origine du mot Risque .....	23
○ Définition de la notion Risque .....	23
○ Définition de risque de crédit bancaire .....	24
1.2 Types des risques de crédit bancaire .....	25
<b>2. Les facteurs des risques de crédit.....</b>	<b>27</b>

<b>3.</b>	<b>L'identification du risque de crédit .....</b>	<b>28</b>
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>30</b>
	<b>❖ Chapitre 02 : La gestion des risques de crédit bancaire.....</b>	<b>32</b>
	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>32</b>
	<b>Section 01 : Les outils de gestion qui permettent l'évaluation des risques de crédit.....</b>	<b>33</b>
<b>1.</b>	<b>L'analyse financière .....</b>	<b>34</b>
1.1	Définition et objectifs de l'analyse financière.....	34
1.2	Les limites de l'analyse financière.....	35
1.3	La fiche technique.....	35
	○ Définition et objectif de la fiche technique .....	36
	○ La forme de la fiche technique .....	36
	○ Méthode de calcul de la fiche technique .....	39
1.4	La performance financière.....	39
	○ Ratio d'autonomie financière.....	39
	○ Ratio de capacité de remboursement .....	40
	○ Ratio de partage du risque .....	40
	○ Ratio du cout de la dette .....	41
<b>2.</b>	<b>Le scoring et le rating.....</b>	<b>41</b>
2.1	Le scoring.....	41
	○ Définition du scoring.....	41
	○ Historique du scoring.....	41
	○ Les facteurs pris en compte pour le crédit scoring.....	42
	○ Avantage et limite de crédit scoring .....	43
2.2	Le rating (la notation financière).....	44
	○ Définition de rating .....	44
	○ Les types de rating .....	44
	○ Les échelles de notation financière.....	45
	○ Les avantages de notation financière .....	47
<b>3.</b>	<b>VAR « Value At Risk ».....</b>	<b>47</b>
3.1	Définition et objectifs de la Value At Risk.....	48
3.2	Les limites de la Value At Risk.....	49

<b>Section 02 : La prévention contre les risques de crédit.....</b>	<b>50</b>
<b>1. La titrisation .....</b>	<b>50</b>
1.1 Définition et objectif de la titrisation .....	50
1.2 Les types de titrisation .....	50
○ La titrisation classique .....	51
○ La titrisation synthétique .....	51
1.3 Les intervenants lors d'une opération de titrisation .....	52
1.4 Les avantages de la titrisation .....	53
1.5 Le risque de la titrisation .....	53
<b>2. La réglementation prudentielle .....</b>	<b>54</b>
2.1 Définition et objectif de la RP.....	54
2.2 Historique de la RP.....	55
2.3 Le comité de Bâle et les accords bâlois.....	55
<b>3. Autre méthodes de prévention.....</b>	<b>59</b>
3.1 La prise des garanties.....	59
○ Les garanties réelles.....	59
○ Les garanties personnelles .....	59
3.2 La diversification des portefeuilles de crédit.....	60
3.3 La surveillance constante de la solvabilité des emprunteurs .....	60
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>61</b>
❖ <b>Chapitre 03 : Etude d'un cas pratique BNA.....</b>	<b>63</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>63</b>
<b>Section 01 : Aperçu générale de la BNA .....</b>	<b>63</b>
<b>1. Présentation générale de la BNA.....</b>	<b>63</b>
1.1 Historique et évolution de la BNA.....	63
○ Echelle de temps BNA.....	65
○ Composition du réseau de la Banque Nationale d'Algérie.....	65
○ Profil de la B.N.A.....	66
1.2 L'organigramme de la BNA.....	67
1.3 Missions et objectifs de la BNA.....	69
<b>2. Présentation de l'agence principale BNA 581.....</b>	<b>69</b>
2.1 Attribution du Directeur de Réseau d'Exploitation.....	71

2.2	Organigramme de la Direction du Réseau d'Exploitation.....	82
2.3	Missions du Directeur de Réseau d'Exploitation.....	82
<b>3.</b>	<b>Présentation de la direction de la gestion des risques.....</b>	<b>83</b>
3.1	Organisation de la direction de la gestion des risques .....	83
3.2	L'organigramme de la direction de la gestion des risques .....	84
3.3	Missions et objectifs de la direction de la gestion des risques .....	84
<b>Section 02 : Présentation d'un cas pratique : achat de logement en VSP promotionnel (Bonifié)</b>		<b>85</b>
<b>1.</b>	<b>Généralité sur le crédit immobilier .....</b>	<b>85</b>
1.1	Définition et objectif du crédit immobilier .....	85
1.2	Conditions d'éligibilité .....	86
1.3	Détails sur le crédit .....	86
<b>2.</b>	<b>Le cas pratique achat d'un logement VSP promotionnel (Bonifié).....</b>	<b>88</b>
2.1	Présentation du demandeur, du crédit et du bien immobilier.....	88
2.2	Constitution du dossier.....	88
2.3	Traitement et évaluation des risques du prêt .....	90
o	Etape 01 : vérification de l'éligibilité du demandeur .....	90
o	Etape 02 : Évaluation et analyse des risques liés à cet emprunt.....	90
o	Etape 03 : établissement de la fiche technique .....	93
o	Etape 04 : la prise de décision .....	93
<b>CONCLUSION.....</b>		<b>95</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>		<b>97</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>		<b>100</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>		<b>104</b>
<b>Liste des figures.....</b>		<b>106</b>
<b>Annexes</b>		